



NUMÉRO 148

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2012

APPEL NOMINAL.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2011.

QUESTIONS ORALES. P.3

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

COMMISSION DES FINANCES

1 - Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2012 P.8

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Procédure de passation des marchés publics - Fixation du seuil délimitant les achats d'un faible montant. P.15

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Bâtiments communaux – Système de sécurité incendie et désenfumage à l'espace Landowski – Autorisation donnée au maire pour signer un protocole d'accord transactionnel entre la société SNC Lavallin et la Ville concernant la mission de maîtrise d'œuvre et de coordination SSI. P.15

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2012 – Autorisation donnée au maire pour signer toute convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré situées soit sur le territoire de Boulogne-Billancourt, soit sur le territoire des communes concernées. P.16

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Délégation de service public relative à l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales – Avenant de transfert – Autorisation au maire de signer l'avenant correspondant. P.17

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale N° 7 – Année 2010. P.18

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Terrains Thiers/Vaillant – Cession d'un terrain à la société OGIC - Autorisation donnée au Maire et à la société OGIC pour déposer et/ou signer respectivement, les autorisations d'urbanisme, un contrat de « cour commune » et le ou les permis de construire nécessaires à l'édification d'un programme immobilier – Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents. P.27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

8 - Terrain cadastré section AK n°142, situé 90 rue de Silly – Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire. P.32

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

9 - Plan local d'urbanisme - Révision simplifiée pour les terrains CAT -ADOMA - Bilan de la concertation - Arrêt du projet de révision simplifiée. P.32

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

10 - Secteur Rhin-et-Danube – Mise à l'étude d'un schéma d'aménagement – Définition d'un périmètre de sursis à statuer. P.36

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Protocole d'accord transactionnel concernant le musée Paul Belmondo entre la société Léon Grosse et la Ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au maire pour signer. P.37

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Numéricâble – Exploitation du réseau câblé – Mise à disposition d'emplacements – Autorisation de signer la convention afférente. P.37

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

13 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Dénomination de la Crèche C1. P.37

COMMISSION DES FINANCES

14 - Personnel Communal - Mesures diverses. P.38

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Maison du droit - Convention avec le CDAD et convention d'objectifs – Désignation des représentants de la Ville - Autorisation donnée au maire pour signer.
P.39

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Révision des tarifs publicitaires applicables au BBI Culture(s).
P.40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Musées municipaux - Convention de partenariat avec GPSO - Donations - Approbation et autorisation.
P.40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Association 'Cirque en chantier'- Renouvellement de la convention d'objectifs - Autorisation au maire de signer la convention.
P.41

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

19 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Convention avec l'Association Foncière Logement.
P.42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Avenant n°3 à la convention ANRU.
P.43

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Convention de partenariat de la ville avec l'association e-enfance.
P.43

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

22 - Conseil Économique et Social Local (CESL) - Adaptation des statuts et composition de sa nouvelle assemblée.
P.44

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Opération Bouchons – Convention tripartite entre la Ville, l'association "Insertion et Développement Social Urbain" et le Comité départemental 92 handisport. **P.45**

L'an deux mille douze, le 16 février à dix neuf heures quinze, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante quatre pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 10 février 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 44

M. Pierre-Christophe Baguet, maire, Mme Belliard, M. Ricard, Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, M. Mougin, Mme Godin, M. Coquebert de Neuville, Sebbag, Mmes Fathallah, Mmonties, de Rose, M. Tellini, Mme de Beauval maires-adjoints, M. Gallant, Mme Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, Melle Sicard, Mme Ba, M. Labrunye, Mme bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, Mme Pineau, M. Vincent, Mmes Bauche, Klein, Laureau, Vouette, Mm. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even, M. Solère, Gardillou, Barbot.

Excusés représentés : 11

M. Louap qui a donné procuration à Melle Lavarde
Mme Bouée qui a donné procuration à M. Sebbag
M. Amarqui a qui a donné procuration à Mme Belliard
Mme Billard qui a donné procuration à Mme Bondoux
Mme Kamatari qui a donné procuration à Mme Fathallah
M. Bacchetta qui a donné procuration à M. Baroli
M. Deniziot qui a donné procuration à Mme Bruneau, jusqu'à 21 h 40, avant l'examen du point n°6
M. Mathieu qui a donné procuration à M. Papillon, jusqu'à 21 h 15, avant l'examen du point n° 6
M. Cohen qui a qui a donné procuration à M. Solère
M. Fournier qui a qui a donné procuration à M. Barbot
M. Aslinazi qui a qui a donné procuration à M. Fourcade

A vingt deux heures quarante, Mme Klein a donné procuration à Mme Laureau (avant l'examen du point n° 10) ; A vingt trois heures, M. Tellini a donné procuration à M. Baguet (avant l'examen du point n° 18):

Départ de Melle Cardetas de vingt deux heures quarante avant l'examen du point n° 10 jusqu'à vingt trois heures avant l'examen du point n° 14.

Monsieur Raphaël Labrunye a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Y a-t-il des observations ? Non, il n'y en a pas.

Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2011

M. Baguet

Y a-t-il des observations ? Non, il n'y en a pas.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est approuvé à l'unanimité.

Questions orales.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina

Monsieur le Maire,

Le 7 janvier 2012, la section rugby de l'ACBB a organisé une manifestation visant à informer les habitants du risque pour ce club de se retrouver, sous peu, sans stade pour ses joueurs. Cette sombre perspective résulte d'une décision de la mairie de Paris de récupérer le stade du Saut du Loup dont elle est propriétaire.

Je ne reviendrai pas, Monsieur le Maire, sur l'historique de cette affaire, notamment la mauvaise négociation conduite par le Maire de l'époque, il y a un peu plus de 20 ans, avec notre voisin parisien, ou sur l'incurie des anciens Maires-Adjoints chargés du sport qui ont laissé dormir ce dossier avec toutes les conséquences que l'on mesure aujourd'hui.

En effet, l'heure n'est plus à la polémique, mais à la recherche d'une solution.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande, Monsieur le Maire, quelle mesure allez-vous proposer à ce club pour sortir de l'impasse actuelle et le rassurer sur son avenir ?

Je vous remercie.

Réponse de madame Christine Lavarde à la question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Cher collègue,

Comme vous le dites si bien, l'heure n'est plus à la polémique. Cependant, je ne peux que constater que, comme vous avez parfaitement raison de souligner, ce dossier a trop trainé pendant 20 ans. Donc, sans polémique aucune, il est important de revenir quelque peu sur l'historique du dossier pour éclairer notre assemblée. Je m'excuse donc par avance pour cette réponse un peu longue, mais exhaustive.

Par convention en date du 12 janvier 1950, la Ville de Paris avait concédé à la Ville de Boulogne-Billancourt, un terrain de 18 150 m² sis, avenue de la porte d'Auteuil dit terrains du Fonds des Princes. Ce terrain comportait un terrain de rugby avec une tribune, trois courts de tennis, un terrain d'entraînement et des vestiaires.

La date d'échéance de cette convention était prévue le 30 juin 1991. Toutefois, la Ville de Boulogne-Billancourt a accepté, par avenant en date du 29 mars 1984, de renoncer à cette

concession à compter du 1er janvier 1984 pour permettre l'extension de Roland Garros, en échange d'un terrain de 10 150 m², situé dans le bois de Boulogne.

La Ville de Paris a pris en charge sur ce nouveau site, l'aménagement d'un terrain de rugby avec une tribune et des vestiaires. Pour sa part, la Ville de Boulogne-Billancourt a financé l'implantation d'un terrain d'entraînement sur une parcelle supplémentaire mise à sa disposition par avenant du 29 mars 1984. Il se situe à l'emplacement des pépinières de Longchamp, à l'intersection de la route du bord de l'eau et du boulevard Anatole France.

La dernière convention de mise à disposition à titre payant de ces nouveaux équipements, au bénéfice de la ville de Boulogne-Billancourt, a été signée le 17 avril 1991 pour une durée de 20 ans. Elle est donc logiquement arrivée à échéance le 16 avril 2011.

Depuis cette date, la Ville de Paris a repris en régie la gestion de ces installations et les met à disposition de la Ville pour la section rugby de l'ACBB, et ceci, à titre payant. Ce mode de gestion n'est pas en soi dérangeant s'il pouvait s'inscrire dans la durée. Hélas, la Ville de Paris a annoncé son intention d'entamer des travaux début 2013, soit en plein milieu de la saison sportive prochaine.

Ainsi, la Ville de Paris envisage de faire de ce stade le centre d'entraînement de l'équipe professionnelle du Stade Français. Les travaux de rénovation devraient débuter en mars 2013 selon certaines sources ou en juillet 2013 selon d'autres. Il est évident que la première solution ne permet pas de lancer la saison 2012/2013 pour laquelle les engagements et les inscriptions devront se faire à partir de mars/avril prochain. La deuxième hypothèse peut permettre de rechercher et de mettre en œuvre d'autres solutions si aucune continuité ne peut être envisagée sur ce site.

En effet, une continuité peut encore s'avérer possible sur ce site si l'hébergement des professionnels du Stade Français Rugby au Saut du Loup est la seule raison qui justifie la position de la Ville de Paris. En effet, si le Stade Français en est d'accord, une autre solution peut encore lui être proposée, au stade Marcel BEC relevant de GPSO, et pour laquelle pas moins de quatre réunions techniques ont été organisées, en 2009/2010, entre les dirigeants de ce club, les élus de GPSO et ceux de Boulogne-Billancourt.

Cette solution, consistant à installer des équipements modulaires dédiés à l'entraînement du Stade Français, a été validée par le bureau des maires de GPSO le 20 mai 2010. Ces derniers étaient même prêts à participer au financement, le Stade Français étant alors en difficulté financière.

Tout ceci devait être finalisé lors d'une réunion qui devait se tenir le 24 mai 2010 entre les élus de GPSO, M. Jean Vuillermoz, maire-adjoint aux sports de Paris et M. Max Guazzini, alors Président du Stade Français. Ce dernier ne s'y

est hélas pas présenté et ce projet en est resté là. L'arrivée d'un nouveau Président à la tête du Stade Français ouvre à nouveau des « possibles » et les contacts ne sont à ce jour pas définitivement rompus.

Idéalement, la solution de la continuité sur le site de Mortemart, ci-dessus évoquée, est celle qui ravirait le plus les adhérents et les dirigeants de l'ACBB. Cependant, d'autres solutions peuvent être explorées çà et là mais elles requièrent toutes des délais de mise en place qui sortent largement des échéances avancées par la Ville de Paris pour lancer ses travaux.

En effet, une installation au stade de la Marche, à Marne-la-Coquette, peut être envisagée et, pour ce faire, des contacts avec les élus de cette ville sont en cours. Si ces contacts venaient à se solder par une issue positive, il y aurait alors des délais de mise en place et de réalisation des infrastructures nécessaires pour ce niveau de compétition (vestiaires et tribunes en structures modulaires). Ceci prendra du temps et s'inscrira vraisemblablement dans le moyen terme. Il conviendra alors de convaincre la Ville de Paris afin qu'elle revoie les échéances fixées et qu'elle les retarde jusqu'en juillet 2013, a minima, voire juillet 2014, dans le meilleur des cas.

À défaut, la même solution pourrait trouver sa place à Marcel BEC. Les délais et les contraintes seraient les mêmes que pour une installation à Marne-la-Coquette.

Ces deux solutions semblent convenir à la section rugby pour les mercredis et les week-ends. Cependant, en raison de l'éloignement de chacun de ces sites, une solution de proximité pour les entraînements en semaine des jeunes catégories est à ce jour activement recherchée. Un terrain synthétique, même aux dimensions légèrement inférieures à celles d'un terrain aux normes, pourrait donner satisfaction, dès lors qu'il est éclairé, car les entraînements des plus jeunes se déroulent de 18 à 22 heures en semaine.

Enfin et pour information, les dirigeants de cette section ont été reçus le 4 janvier dernier pour leur dire les intentions de la Ville, d'une part, et entendre leurs propositions, d'autre part. Suite à cette réunion un groupe de travail composé des maires-adjoints aux sports et à l'urbanisme et des dirigeants de l'ACBB générale comme du rugby a été constitué. Ce groupe s'est déjà réuni à deux reprises les 2 et 9 février derniers. Il se réunira à nouveau le 13 mars prochain. Des solutions viables se feront sûrement jour sous peu.

Question orale posée par madame Agnès Bauche.

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal de juillet dernier, je vous ai interrogé sur la possibilité pour les élus d'opposition de disposer d'un espace d'expression sur le site de la Ville.

Drapé d'une majesté toute républicaine, vous m'avez opposé le caractère institutionnel de ce site, qui ne saurait, je

vous cite, « accueillir des débats politiques ».

Les mois ont passé et force est de constater, en effet, que le site institutionnel de la ville n'accueille pas de débat politique, mais le soliloque néanmoins politique de la majorité municipale. Je donnerai trois exemples, documents à l'appui :

1- En juin dernier, la page d'accueil du site de la Ville de Boulogne Billancourt proposait aux internautes une promotion de la majorité municipale, pour « consulter les prises de parole des élus de la majorité » lors du Conseil municipal de juin. Les commentaires des élus d'opposition n'étaient pas accessibles par ce lien.

2- Mi-décembre, vous récidivez, et vous mettez vous-même à la une, en tête de gondole, comme on dit dans la grande distribution, avec le « retour en vidéo sur le Conseil municipal du 15 décembre », gros plan sur vous, discourant sur l'île Seguin, en réponse à ma question sur l'absence du CRACL dont il n'est fait d'ailleurs nulle information.

3- Et en janvier, vous publiez sur cette même page d'accueil du site institutionnel de la Ville une lettre à la gloire de votre candidat aux législatives, qui serait, paraît-il, « le meilleur ». Cette lettre est restée plus de quinze jours sur la page d'accueil du site de Boulogne Billancourt.

Alors Monsieur le Maire, il est grand temps de reformuler, ma question et de vous demander d'ouvrir dans les meilleurs délais le site de la Ville à l'expression des oppositions en compensation de l'usage que vous en faites vous-même. Nombre de vos collègues maires des grandes villes, le font depuis très longtemps.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question orale posée par Madame Agnès Bauche

Merci Madame Bauche,

Une question de forme pour commencer : il est plus convenable de respecter les textes transmis à l'administration et de ne pas broder autour. Mais je voudrais d'abord vous remercier, Madame Bauche et vous féliciter pour votre facilité à manier l'oxymore. Si j'ai d'abord été un peu interloqué par votre expression de « majesté républicaine », que je préfère à « tête de gondole » – c'est tout de même plus agréable –, j'ai décidé d'y voir un compliment et je tiens à vous en remercier.

Vous attirez mon attention sur l'expression des oppositions sur le site internet de la Ville. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet, en soulevant la question en général des sensibilités représentées dans notre Conseil, y compris dans le BBI. J'avais même proposé que s'ouvre un débat constructif entre nous tous pour aller dans le sens de la clarification et de l'équité. Vous n'avez pas souhaité que ce débat s'ouvre, préférant sans doute garder un thème qui vous fournit une réserve inépuisable de questions orales. C'est dommage pour la qualité de nos échanges, mais c'est aussi le signe dans le fond que la répartition des expressions, notamment dans le BBI convient à tout le monde, y compris à ceux qui oublient parfois de l'utiliser. Elle est en effet objectivement à l'avantage de l'opposition, en superficie, proportionnellement au nombre d'élus par groupe.

Je vais malgré tout rappeler ce que permet le site de la Ville à l'ensemble des élus de notre commune et à ses groupes politiques depuis le début de mon mandat, en mars 2008 : la retransmission en direct du Conseil municipal sur internet, qui permet à chacun de suivre les débats depuis le 10 juillet 2010, la consultation en ligne à tout moment des archives vidéo de tous les Conseils municipaux. Je vous signale également la mise en ligne de la retranscription des délibérations et des débats, quels qu'ils soient, à travers le journal officiel que vous pouvez télécharger à partir du site de la Ville. Les Boulonnais peuvent suivre ainsi en temps réel les débats et les positions de la majorité comme de l'opposition. Comme dans la plupart des grandes villes de France, l'opposition municipale peut s'exprimer à travers les tribunes publiées dans le journal municipal, qui sont consultables en ligne.

Quand les informations, articles, photos et vidéos qui y figurent se font l'écho des propos du Maire ou d'un élu du Conseil municipal, c'est bien pour délivrer une information d'intérêt général pour tous les Boulonnais ou pour rendre compte des actions de la Municipalité. Il me semble qu'informer en direct nos concitoyens est plutôt une bonne chose. D'ailleurs, si nous n'avions pas informé nos concitoyens des décisions du Conseil municipal ou des délibérations prises successivement, vous m'auriez reproché mon manque de transparence et le caractère secret de nos décisions.

En dehors de cela, je vous le redis : le site de la Ville n'a pas effectivement vocation à accueillir des débats politiques. Et puisque vous évoquez les exemples d'autres villes, je vous engage à faire une enquête sérieuse auprès des communes voisines ou de taille comparable en France. Nous verrons que Boulogne-Billancourt n'a absolument pas à rougir de la comparaison pour l'expression laissée aux groupes d'opposition.

Question orale posée par Monsieur Mathieu Barbot

Monsieur le Maire,

Dans le BBI du mois de février, vous faites longuement référence au « baromètre » de l'action municipale, réalisé par TNS Sofres du 6 au 10 décembre dernier. Je m'étonne d'ailleurs que, quelques jours après, le 15 décembre, à l'occasion du dernier Conseil municipal, Marie-Laure Godin, en réponse à une question de notre collègue Guillaume Gardillou ait indiqué – je cite – que « Ni la Ville, ni la SAEM, ni GPSO n'ont commandé quelque sondage que ce soit au sujet de l'île Seguin ». Et Madame Godin d'ajouter que les réunions de concertation, les rencontres de quartier, vos contacts quotidiens avec les Boulonnais vous permettaient d'être à l'écoute de vos concitoyens sans qu'il soit besoin de procéder à des sondages. Or, dans votre baromètre, il est bien question de l'île Seguin et les Boulonnais ont bien été questionnés à ce sujet dans le cadre d'un sondage, contrairement à ce que votre adjointe a affirmé.

J'en viens à ma question, qui concerne le 5ème point de ce fameux baromètre qui porte sur les projets de la municipalité actuelle. Parmi ces projets, sont évoqués l'enfouissement des avenues Leclerc et Vaillant, ainsi que la prolongation de la

ligne 9 du métro, qui apparaît d'ailleurs comme une priorité pour nos concitoyens, au regard de l'étude.

Aussi, s'agissant de ces deux projets, qui figuraient dans votre programme pour le mandat 2008-2014, pouvez-vous nous éclairer, à l'aube du dernier tiers de votre mandat, sur leur état d'avancement ? Peut-être nous direz-vous que dans ces dossiers, comme dans celui de l'île Seguin, vous avez changé d'avis, trahissant ainsi une nouvelle fois vos promesses de campagne.

Je vous remercie.

M. Baguet

Monsieur Barbot, j'ai fait tout à l'heure une remarque gentille à Madame Bauche, mais je ne pensais pas que j'allais anticiper à ce point. La question que vous venez de poser n'a pratiquement rien à voir avec la question que vous avez adressée à l'administration. Monsieur Barbot, il n'est pas convenable de se comporter comme cela. Vous ne pourrez donc pas avoir les réponses sur les points que vous avez soulevés, puisqu'ils sont nouveaux. Madame Belliard va donc vous répondre sur les points que vous aviez soulevés à l'origine, mais pas sur les points que vous venez de rajouter. La prochaine fois, il n'y aura pas de réponse aux questions. Sommes-nous clairs ?

Il n'est pas possible de se comporter comme cela. Il y a des règles et un règlement intérieur que vous avez voté et qui est le même que le règlement intérieur voté par les équipes municipales précédentes. Nous n'avons rien changé au règlement intérieur. Il faut s'en tenir au règlement intérieur. Nous sommes bien d'accord, Monsieur Barbot. C'est Madame Belliard qui va répondre à la partie de la question que vous aviez déposée.

Réponse de Madame Béatrice Belliard à la question orale posée par Monsieur Mathieu Barbot.

Mon cher collègue,

La desserte en transport en commun est un élément important dans la qualité de vie de nos concitoyens. Si la ville, avec ses 2 lignes de métro et son réseau de bus, est certainement une des mieux desservies des communes de proche banlieue, la partie sud de la ville n'est pas pour l'instant la plus favorisée et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité le prolongement de la ligne de métro n°9.

Depuis 2008, un élément majeur est intervenu avec la création du métro Express du Grand Paris pour lequel la ville s'est beaucoup investie. Cela a permis d'obtenir une gare qui assurera l'interconnexion avec la ligne 9 et aura une sortie directe sur l'île Seguin. Ce projet remet forcément en cause le prolongement de la ligne 9 qui ne pourra se faire dans un proche avenir. Je rappelle cependant qu'une ligne de transport en commun traversera le nouveau quartier Seguin Rives de Seine qui reliera le tramway T2 à Meudon avec les lignes de métro 9 et 10.

La circulation automobile était et reste un des principaux points d'insatisfaction des boulonnais comme le montre le baromètre de l'action municipale publié dans le dernier BBI. C'est la raison pour laquelle l'enfouissement des avenues Général Leclerc et Edouard Vaillant faisait partie des 100 propositions de notre majorité municipale.

Afin d'avoir un maximum de données objectives pour déterminer la solution la plus pertinente, ce projet est intégré dans les études entreprises pour la révision générale du PLU qui sont menées sur la problématique des déplacements sur l'ensemble de la ville. Le CESL a d'ailleurs contribué à cette question en rédigeant un mémoire au cours de l'année 2009. Je vous remercie.

M. Baguet

Le CESL continue d'ailleurs à travailler à ce sujet, notamment par l'intermédiaire de Philippe GALY, qui s'était déjà intéressé à cette question lorsqu'il était maire adjoint.

Question orale posée par monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Monsieur le Maire,

Il existe de petits riens auxquels personne ne prêterait attention.

Pourtant, pour les personnes concernées, ces petits riens prennent de l'importance quand ils deviennent la cause de véritables désagréments subis au quotidien. J'entends par « ces petits riens », ces sources de bruits générés là par un transformateur, ici par une climatisation ou encore ailleurs par un système de refroidissement qui sont autant de sources de décibels permanentes émises dans l'espace public. Pour les riverains habitant à proximité, ces sources sonores génèrent à terme une réelle gêne, allant même, de façon insidieuse jusqu'à altérer l'état de santé et troubler le sommeil.

Au-delà de la résignation, les habitants de notre ville concernés par ces nuisances sonores ont beaucoup de mal à trouver un interlocuteur pertinent, alors que très peu de travaux suffiraient pour atténuer sensiblement les niveaux sonores.

Monsieur le Maire, comment les services de la mairie peuvent-ils venir en aide auprès de ces riverains excédés par ces nuisances pour que ces derniers retrouvent quiétude et sérénité ? Quelles sont les procédures à suivre ?

Je vous remercie.

Réponse de madame Christine Bruneau à la question orale posée par monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Cher collègue,

Vous avez fort raison d'évoquer ce sujet. Les nuisances sonores dans la ville sont un sujet que connaît toute ville. La problématique est tellement importante que l'Europe impose une réglementation et des contraintes à l'Etat français

comme à tous les acteurs territoriaux. Nous allons procéder en deux temps. Je vais vous répondre sur une partie que je trouve essentielle pour planter le décor et c'est mon collègue Philippe Tellini, dans l'exercice de sa délégation, qui, régulièrement confronté à ce sujet, apportera le deuxième temps de la réponse.

Il est important de fait – et je suis ravie que vous m'en donniez l'occasion – de savoir que Boulogne-Billancourt a été une ville pionnière sur la gestion du bruit et mène une politique déterminée de prévention des nuisances sonores. Dès 2007, elle est devenue l'une des premières villes de France à avoir établi une carte bruit. Il se trouve que, sur la compétence environnementale, l'agglomération Arc de Seine avait réalisé sa carte bruit en 2009 et nous avons procédé en début de mandat à la fusion de nos deux cartes bruit, qui sont essentielles pour harmoniser les référentiels et les analyses du bruit sur notre territoire GPSO.

Il est aujourd'hui obligatoire, par directive européenne, d'établir non seulement une carte bruit, ce qu'encore peu de villes ont fait, mais aussi de réaliser un diagnostic acoustique territorial, ce que nous avons fait. Nous sommes engagés aujourd'hui dans ce chantier important qui impose la définition de zones à traiter d'une part et de zones à valoriser par ailleurs. Les zones à traiter qui ont été définies sont les zones où les données sonores et urbaines limite sont dépassées de jour ou de nuit, celles où sont présents des établissements sensibles, relevant des secteurs de l'enseignement ou de la santé. Elles sont aussi établies en fonction de la densité du bâti et du nombre de personnes concernées, de la gêne ressentie par les habitants et notamment du fait que des plaintes aient pu être déposées sur le secteur. Il faut ajouter les zones sur lesquelles la Ville souhaite mettre en place des actions dans le cadre de son projet d'aménagement urbain.

La première étape pour établir ce grand diagnostic acoustique porte sur l'analyse des sources de bruit en fonction de leur nature et la réalisation de cartes stratégiques qui montrent les valeurs des indicateurs de bruit. Sur ces cartes figurent les secteurs affectés par le bruit. Elles indiquent le dépassement des valeurs limite par type de source de bruit et toute autre information complémentaire sur les sources de bruit présentes sur le territoire. C'est ainsi que l'on va pouvoir recenser les zones de bruit critiques, qu'on appelle PNB (point noir de bruit), grâce également à tout autre document ou information disponible sur le territoire qui permette d'accéder à la caractérisation qualitative ou quantitative des nuisances sonores.

Il y a par ailleurs des zones définies qui sont à valoriser. Ce sont les zones définies comme calmes, qui, selon le Code de l'environnement sont définies comme « des espaces extérieurs remarquables pour leur faible exposition au bruit, dans lesquelles l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition continue des activités humaines pratiquées ou prévues ».

Nous avons réalisé ce diagnostic avec l'identification des zones à traiter et des zones à valoriser. Aujourd'hui, nous sommes entrés dans la phase de préparation d'un plan de prévention du bruit. Celle-ci aura lieu vers le mois de mai 2012, après la mise en œuvre de différents comités de pilotage plus spécifiques, afin de respecter les contraintes définies par la directive européenne, qui nous oblige à présenter, après deux mois de concertation avec la population un plan de prévention du bruit avant la fin de l'été.

Sachez que nous sommes très engagés et que nous suivons ce dossier avec beaucoup d'intérêt. Je cède maintenant la parole à Monsieur Tellini.

M. Baguet

Non, Madame Bruneau. Je crois que vous avez fait une intervention assez longue. Monsieur Tellini ne m'en voudra pas. Nous allons passer à la question suivante et Monsieur Tellini transmettra sa réponse à Monsieur Tisseyre.

Question suivante, Madame Shan.

Question orale posée par Madame Judith Shan.

Monsieur le Maire,

Peut-être n'aurons-nous pas à affronter cet hiver à Boulogne-Billancourt une nouvelle vague de froid comme celle que nous venons de vivre, parce qu'il faut bien dire que ces conditions climatiques sont particulièrement dramatiques pour les personnes les plus démunies.

Aussi, cher collègue, j'aurais voulu savoir si un recensement des SDF de notre ville a été réalisé et si vous pouviez m'indiquer si un lieu d'accueil clairement identifié et chauffé existe dans notre ville pour les SDF et les familles privées de chauffage dans leur logement afin de mieux les orienter, en dehors du numéro d'urgence 115, notamment le week-end, lorsque le CCAS est fermé. Par ailleurs, je sais qu'il y a des places supplémentaires qui sont disponibles pour le CCAS, sauf qu'elles ne peuvent pas être accessibles le week-end. Ces places sont-elles perdues le week-end ou non ?

Je vous remercie.

Réponse de monsieur Léon Sebbag à la question orale posée par Judith Shan

Chère collègue,

Je tiens à préciser, conformément à la question posée, que quelles que soient les conditions climatiques, il existe au niveau national décliné par chacun des départements un dispositif hivernal d'accueil et d'hébergement entrant en vigueur le 1/11 et se terminant le 31/03 de chaque année.

Il s'agit d'une mobilisation graduée sur quatre niveaux. Le passage au niveau supérieur se fait en fonction de la baisse des températures ressenties et des tensions recensées sur les places d'accueil et d'hébergement.

Chaque niveau de mobilisation déclenché par la préfecture se traduit par une ouverture de places supplémentaires permettant un renforcement de mise à l'abri des personnes fragilisées.

Dans le cadre de ce plan, le Département, a prévu que le recensement de ces personnes soit réalisé par le 115, les maraudes du Samu-social et de l'ordre de Malte et de la Croix-Rouge spécifiquement pour Boulogne. Le CCAS contribue également à ce recensement, grâce à son action auprès de cette population et de ses partenaires.

Le recensement des personnes bénéficiant d'un logement mais avec des conditions de vie difficiles ne peut se faire que par le biais de signalements auprès des services de la Ville et/ou du CCAS.

Les canaux de transmission de l'information quant aux lieux d'accueil disponibles sont :

- les maraudes,
- le 115,
- Le CCAS via :
 - son accueil quotidien,
 - sa permanence réalisée à l'accueil de jour du Rameau,
 - son réseau qu'il coordonne,
 - les rencontres de ces personnes sur leur lieu de vie,
 - son guide solidarité,
 - ses plaquettes solidarité.

Le 115 est le seul interlocuteur possible pour orienter des personnes en difficulté. Le 115 est un numéro national d'urgence, gratuit et accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est le véritable pivot du dispositif.

Lorsque les températures sont négatives le jour, et inférieures à -10 la nuit et qu'il existe une saturation des places d'hébergement, la Préfecture déclenche alors le niveau 3 du dispositif qui impose aux communes de procéder à l'ouverture des équipements municipaux préalablement recensés. La commune de Boulogne-Billancourt a équipé le gymnase Paul Bert (possibilité de 80 couchages) et mis en place des astreintes au sein de ses services afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui le nécessitent conformément à ses obligations.

Par ailleurs, indépendamment des obligations légales, une convention établie entre l'association Aurore et le CCAS, prévoit la possibilité d'orienter des sans-abris bouloonnais vers 4 places d'hébergement supplémentaires à l'Olivier. Ces places, dédiées à l'utilisation exclusive du CCAS, favorisent l'acceptation des sans-abris qui refusent bien souvent hélas un hébergement hors de la commune. D'autres places supplémentaires sont également ouvertes à l'Olivier en accueil de jour durant cette période. Ces places ont été ouvertes le 30 janvier dernier.

Cette convention et le travail de terrain du CCAS, s'intègrent dans une politique volontariste de venir en aide à ce public spécifique.

M. Baguet

Merci, Monsieur Sebbag. Je voudrais à cette occasion remercier et féliciter Béatrice de Villepin pour le travail qu'elle accomplit en faveur des plus démunis. Vous avez vu que les réseaux se mettent en place. Ils sont efficaces. Sur un certain nombre de dossiers concernant la période hivernale, ce sont des décisions préfectorales que nous appliquons. Mais nous anticipons et nous faisons un peu plus que ce que nous demande le Préfet, bien sûr.

Les questions orales sont maintenant terminées. Nous allons pouvoir aborder notre ordre du jour. Avant d'ouvrir notre DOB, je vais demander à Madame Lavarde de bien vouloir nous rejoindre pour cette présentation. J'ai en effet procédé à quelques modifications de délégation. Tout d'abord, je suis très heureux de vous annoncer que Claude Gallant reprend la totalité de ses responsabilités concernant le secteur du logement et les relations avec les bailleurs sociaux et Seine Ouest habitat. C'est une très bonne nouvelle pour lui et surtout pour nous. Claude va pouvoir se replonger dans une délégation qu'il assumait parfaitement.

Ensuite, j'ai créé une délégation au droit des femmes, que j'ai confiée à Sylvia Bondoux, qui garde ses deux délégations précédentes, à savoir les relations avec les universités et conseillère de quartier déléguée au quartier 2.

Enfin, j'ai demandé à Christine Lavarde de bien vouloir s'occuper, en plus de sa délégation actuelle, des questions relevant du budget. Ce sera donc son baptême du feu, puisqu'elle va présenter le DOB.

1. Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2012

Mme Christine Lavarde, Conseillère municipale, rapporteur.

Merci Monsieur le Maire,

Je vais effectivement vous présenter les grandes lignes du rapport d'orientation budgétaire qui vous a été remis. C'est un document qui dresse les grandes lignes de la stratégie de la Ville en matière de financement et d'investissement. Il est placé à un horizon de moyen terme et couvre les exercices 2012, 2013 et 2014. Ce n'est pas une déclinaison en ligne budgétaire, car ce n'est pas l'objectif de ce document. Il s'agit vraiment de fixer une stratégie et une vision d'ensemble.

Les données du compte administratif 2011 qui vous sont communiquées seront celles qui seront actées au Conseil municipal de mai, car elles sont déjà connues à 99,99 % et nous pouvons ici féliciter la Direction financière qui réalise ce travail de consolidation dans un temps remarquable.

Je vais commencer par présenter le contexte général des débats d'orientations budgétaires des collectivités locales. Le premier point a trait à la situation macroéconomique. Comme l'a dit le Premier Ministre à l'issue de la conférence sur

les finances locales qui s'est tenue vendredi dernier, s'agissant de la France : « nous nous sommes engagés à réduire ce déficit de 100 milliards d'ici à 2016. Chacun doit participer à la réduction des déficits. L'Etat représente 35 % des dépenses publiques et les collectivités 20 %. C'est une œuvre collective, qui doit faire l'objet d'un diagnostic commun et de mesures partagées. »

Comme le rappelle ce graphique, la situation globale de la France, en additionnant les déficits de l'Etat, de ses collectivités et de la Sécurité sociale est bien en-deçà des critères de Maastricht, qui nous avaient permis de nous qualifier pour la mise en place de l'euro. Nous sommes donc tous appelés à faire un effort de rigueur et à poursuivre notre désendettement.

Par ailleurs, en ce qui concerne spécifiquement les collectivités locales, elles font face à une situation de réduction massive de l'offre de crédit, conduisant à un déficit global de financement estimé à environ 10 milliards d'euros pour l'année 2012. Tous ces éléments de contexte macro-économique sont bien détaillés dans le DOB. Vous pouvez les retrouver à partir de la page 9.

En ce qui concerne spécifiquement la Ville de Boulogne-Billancourt, ces contraintes budgétaires et de resserrement du crédit n'auront pas de conséquences, puisqu'il n'est pas prévu d'emprunt à moyen terme sur le budget principal et que, par ailleurs, la situation financière de la Ville est très bonne, comme l'a prouvé récemment le relèvement de la note de Standard and Poor's, ce qui lui permettrait de bénéficier de conditions avantageuses, si jamais elle devait emprunter. Je vous signale à ce propos que la note de court terme de la Ville est la note maximale proposée par Standard and Poor's.

Le deuxième point de contexte général est le gel des dotations de l'Etat, avec une stabilisation en ce qui concerne Boulogne-Billancourt de la DGF à 16,3 millions d'euros, la baisse du complément de garantie étant compensée par la croissance de la population, et une reconduction à l'identique des dotations qui proviennent de la disparition du FDBTP, pour environ 4 millions d'euros.

La réforme de la péréquation horizontale constitue un autre point important. Vous en avez déjà entendu parler précédemment. Ce qui est certain, c'est que la mise en place de cette réforme va entraîner une participation plus importante de la Ville à travers GPSO. Deux éléments doivent être pris en compte. D'une part, concernant le SRIF (fonds de péréquation à l'échelle de l'Île-de-France, une augmentation de la contribution de la Ville a déjà été actée. Elle a versé 16,4 millions d'euros l'an dernier et en 2016, elle devra verser 9,9 millions d'euros, avec une progression qui est non linéaire, l'arrivée de nouveaux contributeurs créant un effet en V.

D'autre part, le deuxième élément de la réforme est le FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales). A l'horizon de 2020, nous savons que la

contribution supplémentaire de GPSO sera de l'ordre de 20 millions d'euros. Pour l'année 2012, cette réforme n'aura pas d'impact sur la Ville, car GPSO a décidé de prendre en compte dans leur intégralité les 2,7 millions d'euros qui étaient à la charge du bloc commune-GPSO. Cela a été voté lors du dernier Conseil communautaire.

Le dernier point concerne le devenir des recettes liées au contexte économique, à savoir principalement les droits de mutation. Il s'agit d'un impôt assis sur un flux et non sur un stock. Il est donc très difficile d'établir des prévisions sur ce point. L'année 2010 aura été une année exceptionnelle, puisque la Ville a encaissé 16 millions d'euros de droits de mutation. L'année 2011 a été supérieure à la moyenne d'avant-crise à hauteur de quasiment 14 millions d'euros. Le début de l'année 2012 est très dynamique, mais il y a un effet qui peut biaiser les recettes, à savoir la mise en place de la taxation des plus-values immobilières pour tous les biens qui seront vendus après le 1er février 2012. Beaucoup de propriétaires se sont donc dépêchés de vendre leurs biens et les recettes ont donc été encaissées au cours du mois de janvier.

Nous avons donc établi une hypothèse qui nous semble réaliste. Elle implique la prise en compte de la moyenne des droits de mutation encaissés avant la crise, soit 11 millions d'euros.

Le deuxième point de cet exposé impose un retour sur l'exercice 2011, qui donne les bases qui nous ont servi à construire la prévision sur les exercices 2012, 2013 et 2014. En conclusion, il faut retenir que l'exercice 2011 a été très positif, puisque l'amélioration de l'épargne de la Ville par rapport à 2010 est conséquente (quasiment 3,9 millions d'euros en données consolidées). Ceci a permis un désendettement massif au cours des exercices 2010 et 2011, puisque la dette a diminué de 33 millions d'euros.

La capacité de désendettement du budget consolidé s'est établie fin 2011 à 5,5 ans, contre 8,3 ans en 2008. A l'époque Geneviève DUBOST avait insisté sur l'impérieuse nécessité de contenir les dépenses courantes, notamment les charges de personnel, afin d'éviter de dépasser le seuil théorique d'insolvabilité des collectivités, qui est de 12 ans.

L'exercice 2012, tel qu'il a été construit, est un exercice volontariste pour réduire les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes. L'idée est bien d'agir sur les leviers qui sont à la main de la Ville, puisque comme nous l'avons vu précédemment, les recettes qui proviennent de tiers et notamment les reversements de l'Etat et les droits de mutation sont des recettes volatiles et qui vont plutôt en se réduisant, alors que, dans le même temps, la Ville va faire face à des dépenses supplémentaires, dépenses liées à la péréquation et dépenses liées à l'ouverture de nouveaux équipements.

Le budget qui vous sera présenté lors du prochain Conseil municipal va s'appuyer sur plusieurs grands principes, qui permettent de remplir cet objectif. Il est clairement affiché

que les taux de fiscalité locale resteront inchangés. Les cinq grands leviers sur lesquels l'équipe municipale va agir sont :

- un pilotage de la masse salariale.

L'objectif est de ne pas la faire augmenter de plus de 1,8 %, alors même que mécaniquement, elle augmentera de 1,5 %, en additionnant les effets du glissement vieillesse technicité, les effets de la revalorisation du point d'indice. Par ailleurs, il y a aussi un effet masse, puisque la Ville va aussi ouvrir de nouveaux équipements, notamment la médiathèque, ce qui génère de facto des recrutements.

- un contrôle des subventions versées aux tiers.

Lors du dernier Conseil municipal, il a été acté le principe d'une diminution de 15 % de l'ensemble des subventions versées aux associations qui présentent une trésorerie de plus de six mois. Par ailleurs, un contrôle accru est exercé sur les délégations de service public, ce qui permet de diminuer les subventions et, dans certains cas, d'introduire des clauses de retour à bonne fortune.

- une refonte de la politique tarifaire visant une plus grande équité.

Elle a été réalisée en deux fois, la première en décembre 2010 puis en décembre 2011. Ces deux modifications successives permettent d'engranger et de manière pérenne 1,1 million de recettes par an.

- une gestion active de la dette et de la trésorerie.

Vous en avez été informés lors des derniers conseils municipaux. La Ville a la chance de pouvoir recourir à l'émission de billets de trésorerie et les frais financiers devraient baisser de 1,4 million d'euros entre les exercices 2010 et 2014, alors même que les taux peuvent augmenter.

- une recherche de partenaires privés pour financer les actions culturelles, sportives et de santé.

Les actions de la culture sont les plus emblématiques, puisqu'elles donnent souvent lieu à des partenariats de mécénat, sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer.

Ainsi que je le disais précédemment, nous n'aurons pas recours au levier fiscal, alors même que la Ville dispose des taux les plus faibles de l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants. Elle posséderait donc théoriquement une réserve de recettes conséquente, ce qui a bien été souligné par l'agence Standard and Poor's lorsqu'elle a noté la Ville.

En fait, cette ligne politique sur l'exercice 2012 se poursuivra sur les exercices budgétaires suivants. Elle doit permettre à la Municipalité de réaliser un ambitieux programme d'investissement sur la période 2012-2014.

En préambule, je voudrais rappeler que les investissements sur le territoire de Boulogne-Billancourt ne sont pas portés par le seul budget de la Ville, dit budget principal. Il faut y ajouter les dépenses du budget annexe, les dépenses de la SAEM et les dépenses de GPSO, pour plusieurs raisons. D'une part, si GPSO et la SAEM n'existaient pas, la Ville devrait investir pour remplir les missions qui incombent à ces deux organismes. Il est donc assez juste de considérer l'ensemble

qui est dépensé sur le territoire communal. Bien naturellement, le graphique qui vous est présenté ne fait pas de doubles comptes. La subvention qui est versée au budget annexe n'apparaît pas dans les dépenses de la SAEM. Elle n'a été comptée qu'une seule et unique fois.

Sur l'année 2011, le niveau d'investissement cumulé atteint 64 millions d'euros, niveau supérieur à la moyenne des investissements réalisés sur les dix dernières années. Il y a donc eu un investissement significatif en 2011.

Le budget total des investissements projetés sur la période 2012-2014 est de 122 millions d'euros. Il est à noter qu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt sur le budget principal et uniquement 24 millions d'euros d'emprunts sur les budgets annexes. Moins de 20 % de l'investissement total sera par conséquent financé par un recours à l'emprunt. Ceci est permis par le maintien à un bon niveau de l'épargne. Certes, nous pouvons observer un léger repli de l'épargne en 2014, à un peu moins de 19,5 millions d'euros, mais ceci est dû à la conjugaison de plusieurs effets, notamment la péréquation, l'ouverture de plusieurs nouveaux équipements, parmi lesquels une nouvelle école, et le choix de la stabilité fiscale. Si jamais l'équipe municipale se décidait à augmenter les impôts – ce qui n'est pas prévu –, nous pourrions, de manière mécanique améliorer le niveau d'épargne.

Dans le même temps, la Ville poursuivra son désendettement, puisque, entre 2009 et 2014, la Ville aura réussi à se désendetter à hauteur de 52 millions d'euros. Ce qu'il est encore très intéressant de relever, c'est que, même dans l'hypothèse d'un scénario catastrophe – j'entends par là un anéantissement de l'île Seguin et la fin de la SAEM, exercice purement théorique – le désendettement est important. Si ceci s'était produit en 2009, la Ville aurait été endettée à hauteur de 239 millions d'euros. Si l'on fait le même exercice théorique en 2014, la Ville n'est plus endettée qu'à hauteur de 225 millions d'euros. Nous observons donc un désendettement de 14 millions d'euros, ce qui est significatif. C'est d'ailleurs un exercice purement théorique, puisque nous agrégeons ici des dettes certaines et des dettes plus qu'hypothétiques. Même dans ce cas extrême, la Ville continuera à se désendetter de manière certaine. Nous maintenons ainsi un niveau de solvabilité au niveau de la Ville très satisfaisant. En 2014, pour notre point le plus haut, il faudra 7 ans à la Ville pour rembourser l'intégralité de ses dettes. Nous sommes ainsi bien loin du seuil théorique des 12 ans.

Pour conclure, nous allons travailler à consolider l'épargne brute et à permettre un financement des projets ultérieurs à hauteur de 122 millions d'euros en données consolidées jusqu'en 2014. Nous allons recourir de manière très limitée à l'emprunt. Nous allons poursuivre notre désendettement. Nous allons maintenir et améliorer la qualité des services à la population, le tout avec une fiscalité inchangée.

M. Baguet

Nous pouvons effectivement féliciter Christine Lavarde.

Pour une première, c'était parfait. Les documents budgétaires préparés par les services financiers, sous l'autorité de Monsieur Gregoire et de Monsieur Matysen sont également parfaits.

Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des finances :

Aucune question n'a été posée en commission. Celle-ci a émis un avis favorable, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et Rassemblés pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, je ne vais pas intervenir à proprement parler sur le DOB. C'est Martine Even qui fera une intervention au nom du groupe. Je souhaitais juste obtenir une précision pour mes collègues. Habituellement, dans une ville de notre importance, il existe un Maire-adjoint aux finances. Doit-on comprendre aujourd'hui que Madame Lavarde est promue aujourd'hui adjointe aux finances ?

M. Baguet

Vous comprenez ce que vous voulez. J'ai dit tout à l'heure que j'avais modifié les délégations. Madame Lavarde conserve sa délégation dans le domaine des sports. J'ai dit tout à l'heure qu'en plus elle s'occuperait du budget. Elle n'est pas Maire-adjointe pour l'instant. Vous n'avez pas voté, Madame Vouette. Pour créer un poste d'adjoint, il faut voter et vous n'avez pas encore voté. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais cela ne retire en rien à la qualité de l'intervention. Ce n'est pas le titre qui fait la qualité de l'intervention.

Mme Even

Dans votre présentation, vous nous rappelez le contexte économique dans lequel s'inscrit la préparation de ce budget. En effet, il n'y a rien d'enthousiasmant : dégradation des comptes publics de l'Etat, générant une politique d'austérité pour les collectivités locales, réforme de la taxe professionnelle, véritable usine à gaz exonérant de charges les entreprises à hauteur de 6 milliards d'euros, dont la compensation s'opère par une ponction équivalente sur le dos du contribuable, gel des dotations étatiques combiné à des difficultés de recours à l'emprunt. Qu'en est-il d'ailleurs de la faillite de Dexia ?

Dans ce rapport, les recettes prévisionnelles de fonctionnement que vous proposez paraissent crédibles, avec tout de même une incertitude sur les droits de mutation. Les recettes d'investissement sont a priori alimentées par l'autofinancement complété par un retour à l'emprunt pour le moins

limité. En matière de dépenses de fonctionnement, la progression paraît maîtrisée. Il est normal qu'elles augmentent dans la mesure où la ville se développe et que le nombre d'ouvertures d'équipements publics s'accroît.

Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur leur montant, dans la mesure où notre adhésion à GPSO aurait dû nous permettre de réaliser des économies. Or, en 2007, nos dépenses de fonctionnement, avant notre adhésion, étaient de 158 millions d'euros, alors qu'en 2011, elles sont de 162 millions. Autrement dit, au lieu de réaliser des économies, ces charges ont augmenté.

Enfin, pour ce qui est des dépenses d'investissement, ce document confirme notre analyse, à savoir que la reconstitution de vos marges et la diminution de l'endettement résultent d'un sacrifice de l'investissement du budget principal, c'est-à-dire celui dit de la ville habitée. Vous nous indiquez que, pour la période 2009-2014, vous réaliserez 148 millions d'euros d'investissement, alors même que sur la période 2003-2008, ces investissements déjà insuffisants se sont montés à 179 millions. Nous regrettons dans ce rapport que vous ne nous précisiez pas les opérations que vous comptez réaliser. Vous mentionnez des opérations projet, sans d'ailleurs fixer les priorités.

En conclusion, on peut constater que l'aménagement des terrains Renault, financé par le contribuable boulonnais, phagocyte les capacités d'investissement de la Ville, alors même que son contenu n'améliorera en rien la vie quotidienne des habitants, bien au contraire. C'est donc la population de la ville habitée, la ville historique qui en pâtira. Par conséquent, pour l'ensemble de ces raisons, nous ne pourrions pas vous suivre dans de telles orientations.

M. Vincent

Monsieur le Maire, merci. Je voudrais d'abord remercier Madame Lavarde pour son exposé extrêmement clair et précis. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons eu à de multiples reprises depuis des années, concernant le curieux manque d'investissement dans les budgets que vous nous présentez depuis 2008. Ce qui apparaît maintenant, c'est que vous voulez maintenant renverser la vapeur et vous nous annoncez un programme ambitieux. Malheureusement, ce programme ne tient que sur un quart de page dans le rapport et nous restons tous sur notre faim.

Je voudrais simplement prolonger la logique dans laquelle vous vous situez. Vous dites que les choses s'améliorent : « Grâce à votre gestion, nous dégageons un autofinancement très satisfaisant et qui devrait légèrement se réduire, compte tenu des contraintes qui nous sont imposées, notamment en matière de péréquation. Par ailleurs, nous avons des réserves importantes qui vont provenir de cessions d'actifs significatives », que vous annoncez sans les préciser. Au total, effectivement, les chiffres sont significatifs. Nous avons en 2012 53 millions d'euros de capacité d'autofinancement brut, y compris

les cessions, avant les opérations d'investissement et de remboursement de la dette. Ce chiffre est de 25 millions d'euros en 2013 et 41 millions en 2014.

Vous annoncez que vous allez affecter ces excédents d'une part à la réduction de la dette. Vous affichez à ce propos un graphique qui montre la diminution régulière du montant de la dette jusqu'à la fin du mandat. Vous dites d'autre part que vous allez financer les investissements que vous allez pouvoir réaliser par autofinancement sans pratiquement d'emprunt. Madame Lavarde a donné un chiffre de 25 % seulement d'emprunt à l'occasion de ces investissements.

J'ai envie de dire : « Et les Boulonnais dans tout ça ? » Je proposerais qu'on leur donne la récompense de leurs efforts passés et de la gestion que vous qualifiez d'excellente. Une baisse d'impôts, est-ce réalisable aujourd'hui ? Lorsque l'on voit les chiffres que vous nous présentez, les montants ne paraissent pas colossaux. Je prends un exemple : les revenus des impôts des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière) se montaient à 53,6 millions d'euros en 2011. C'est ce chiffre que vous allez présenter lors de l'examen du compte administratif. Ce chiffre va être réévalué mécaniquement en 2012, en raison de la réévaluation des bases. L'an dernier, elle était de l'ordre de 3 %. Vous nous annoncez, à taux inchangé, un budget de 54,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des rôles supplémentaires pour 1,5 million d'euros.

J'ai regardé ce que donnerait une baisse d'impôt en appliquant une baisse de taux de 5, 10 ou 20 % sur les trois impôts. Nous aboutirions à un manque à gagner pour la Ville de 2,75 millions d'euros pour une réduction de 5 %, 5,5 millions d'euros pour une réduction de 10 % et 9 millions d'euros pour une réduction de 20 %. Il faudrait rapprocher ces chiffres des excédents que vous indiquez, à savoir 53 millions d'euros, 25 millions d'euros et 41 millions d'euros. Il me semble que cet effort est loin d'être irréalisable. Manifestement, le budget d'investissement que vous annoncez n'est pas précis. Il ne montre aucune échéance ou obligation absolue.

Dans la situation actuelle, il serait tout à fait bienvenu de réduire les taux. Une réduction de taux de 5 % représenterait, pour un ménage acquittant l'impôt moyen, 55 euros par an. C'est déjà ça. 20 % représenteraient 220 euros. C'est d'ailleurs à peu près le chiffre qui apparaît pour Issy-les-Moulineaux, ville que vous connaissez bien et dans laquelle le Conseil municipal a décidé de réduire la taxe d'habitation de 20 % récemment. C'est la proposition que je voulais vous soumettre. Nous en sommes au niveau du débat d'orientations budgétaires et vous avez un mois pour mettre cette mesure en application à l'intérieur du budget.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, en lisant ce très beau rapport très bien illustré et en écoutant Madame Lavarde, je me suis posé trois questions. La première: pourquoi avoir choisi la base de 2009, alors que la comparaison devrait partir de l'année 2007 ? Si

l'on choisit comme base de départ fin 2007 et non fin 2009, nous nous apercevons qu'au niveau de l'amélioration des ratios et des recettes, nous sommes à peu près à des niveaux d'endettement comparables, en ajoutant les budgets de la Ville et de la SAEM, à savoir 210 à 220 millions d'euros, quelles que soient les garanties. Le déplacement artificiel du point de départ des courbes merveilleuses de vos tableaux de 2007 à 2009 vous permet donc de camoufler l'augmentation d'impôts que vous avez réalisée en 2008 et l'ensemble des mesures prises depuis.

La deuxième question a déjà été posée par mes collègues. GPSO se traduit-il vraiment par une économie de frais de fonctionnement ? C'est une question de fond, qui dépasse largement Boulogne-Billancourt et qui est posée dans toutes les communautés existantes. Si l'on observe l'évolution de la masse salariale de la Ville dans ces opérations, nous voyons que nous passons de 85,8 cette année à 87,7 l'an prochain, puis à 89 et 90,1 les années suivantes. Par ailleurs, le tableau d'effectif de GPSO compte 1 169 personnes (il a été présenté il y a quelques jours) avec certes un progrès, puisque le total était de 1 170 l'an dernier ! Cette grande communauté induit-elle par conséquent une économie de gestion ? L'évolution des charges salariales de la Ville et l'évolution des autres dépenses nous laissent craindre, au contraire, une augmentation des dépenses globales de fonctionnement.

Ma troisième observation a trait à ce qu'a dit Monsieur Vincent. GPSO est l'une des rares communautés d'agglomération pour laquelle les nouveaux impôts qui remplacent la taxe professionnelle rapportent plus que l'ancien système. En France, peu de communautés d'agglomération peuvent se vanter d'un tel résultat. Cependant, nous avons constaté un dépassement de 9,9 millions d'euros par rapport à la situation antérieure. Ces sommes sont perdues, puisqu'elles sont reversées au fonds de régularisation de l'ensemble du système.

Il me semble donc que, tant au niveau des entreprises qu'au niveau des ménages, un petit effort fiscal pourrait être fait, puisque cet argent est perdu. Il pourrait permettre d'améliorer la situation des ménages. Il est vrai qu'à Boulogne-Billancourt, la taxe foncière demeure faible par rapport à beaucoup d'autres villes. Toutefois, il faut savoir que les contribuables ne s'aperçoivent pas de la faiblesse de taux, parce que, sur la feuille d'impôts, on leur réclame également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. De fait, malgré un taux réel d'imposition (impôts fonciers plus TEOM et taxe d'habitation autour de 10 %), du fait des valeurs locatives élevées, un léger adoucissement des charges fiscales serait le bienvenu, au moment où beaucoup ont du mal à boucler les fins de mois.

Vous avez pratiqué une augmentation d'impôt de 9 % en 2009. Je crois que nous pourrions appliquer une diminution de 5 %, ainsi que le propose Monsieur Vincent. Ceci bénéficierait à l'ensemble de la population, qui récolterait ainsi les fruits de la gestion et des économies réalisées sur les investissements.

Enfin, je comprends que, dans un document d'orientations, on ne détaille pas les projets, puisqu'il s'agit d'un élément macro-économique. Ceci dit, à la page 20 du tableau, nous constatons une progression des investissements, de 12,5 millions d'euros cette année à 37 millions d'euros, soit trois fois plus, en 2014, quelques indications auraient été utiles, afin de voir dans quels secteurs s'orienterait cet effort d'investissement. Comme il n'y a pas de vote, nous ne pourrions pas, comme à l'accoutumée, ne pas participer au vote.

Mme Pineau

Je voudrais poser une question sur la page 17, Monsieur le Maire. On y parle des cessions pour des opérations d'urbanisme. Vous évoquez le chiffre de 30 millions d'euros en 2012. A quelles opérations se rapportent ces données ? Je n'ai pas trouvé ces éléments, même si j'imagine que Thiers-Vaillant entre dans ce total pour 16 millions d'euros.

M. Baguet

Nous allons vous répondre.

Mme BAUCHE

Serait-il possible de développer la ligne opérations projets qui représente 12 millions d'euros en 2012, puis 17 et 20 millions d'euros les années suivantes ? Concernant 2012, je suis l'affaire de l'école Billancourt. Nous devons réadapter le collège du Vieux-Pont. Le planning sera-t-il tenu ? Un concours d'architecte a été lancé. Quand les résultats seront-ils connus ? Un décalage a-t-il été noté ?

M. Tellini

Monsieur le Maire, si vous le permettez, je souhaiterais faire une intervention rapide. Je suis assez d'accord avec Monsieur Fourcade. Nous aurions dû remonter dans le temps un peu plus. On aurait alors pu constater que le DOB prévoyait en 2003 de contenir les augmentations de dépenses de personnel à 2 %. La réalité sera tout autre : plus 4 millions d'euros et + 4,2 %. En 2005, on se dit qu'il faut être sérieux. Par conséquent, est annoncé le remplacement d'un agent sur deux uniquement. Est ainsi affiché l'objectif d'une progression des dépenses de 1 % sur les années 2005, 2006 et 2007. La réalité sera évidemment différente, puisque l'année suivante, on admet le principe d'une augmentation de 1,5 %. Le réveil est brutal car, en 2007, entre le DOB et le compte administratif, ce sont 3,6 millions d'euros d'augmentation qui sont constatés, soit 4,3 %.

Nous parlions de la dette et vous nous encouragez à remonter un peu plus dans le temps. Je constate effectivement que l'excellent document qui nous a été remis met en évidence une baisse de la dette de 33 millions d'euros sur les trois dernières années. Les deux années précédentes, la dette avait augmenté de 19 millions d'euros. Vous aviez raison. Nous aurions dû regarder plus loin.

S'agissant de l'épargne brute, on constate entre 2005 et 2008, une baisse de l'épargne brute de 35 %. Si l'on constate l'évolution sur la période 2008-2011, nous voyons une augmentation de 36 %. Vous voyez apparaître un écart de 70 %. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Fourcade, nous aurions dû regarder plus loin.

M. Baguet

S'il n'y a pas d'autre intervention, je voudrais remercier tous ceux qui ont adressé des compliments sur la qualité du rapport et de la présentation. Je me réjouis des nombreux propos positifs échangés ici.

Madame Even a parlé de recettes crédibles, compliment que je reçois avec beaucoup de plaisir. Monsieur Vincent nous a rendu un hommage auquel je ne m'attendais pas. Quel bel hommage à notre gestion, au-delà de toute espérance ! Ce n'est pas en effet ce que j'ai l'habitude de lire dans vos tribunes. Vous nous expliquez ce soir que la Ville est tellement bien gérée que l'on pourrait, de façon réaliste, procéder à une baisse d'impôt jusqu'à 20 % et que l'effort n'est pas irréalisable. C'est vraiment flatteur sur nos capacités de gestion. Monsieur FOURCADE a lui aussi évoqué une possible diminution d'impôts. Cela prouve que nous avons bien géré la Ville jusqu'à présent.

Ensuite, j'ai entendu quelques questions sur les investissements. Il est vrai que les investissements Ville n'ont pas été à la hauteur de nos attentes cette année. Comme cela a été souligné, l'investissement cumulé SAEM, GPSO et Ville s'élève tout de même à 60,4 millions d'euros. Nous sommes donc au-dessus de la moyenne des dix dernières années. Il n'est donc pas possible d'affirmer que nous n'avons pas investi sur Boulogne-Billancourt. Nous le voyons bien. Les rues ont été refaites. J'ai reçu d'ailleurs des lettres pour nous complimenter de l'entretien de la voirie, malgré les périodes d'intempéries. C'est rare. Malgré cela, certaines rues mériteraient d'être refaites, car il demeure quelques urgences. Globalement, tout de même, tout ceci est plutôt satisfaisant. Nous réalisons beaucoup d'investissements.

Cependant, quelques grands projets d'investissements programmés ont été bloqués, parmi lesquels les tennis du parc de Billancourt puis des Glacières. Nous devons ensuite investir de manière parallèle sur Le Gallo. Madame Bauche a parlé de l'école Billancourt, pour laquelle une opération avait été programmée et avait fait l'objet de délibérations. Suite aux cris d'orfraie de quelques uns, j'ai écouté ces cris et nous avons cherché à trouver les solutions les plus satisfaisantes possibles. Si j'étais passé en force sur ces différents projets, que n'aurais-je entendu. On m'aurait reproché d'être autiste, de ne pas entendre le mécontentement de la population. Aujourd'hui, les mêmes me reprochent de ne pas avoir investi. Je ne peux pas à la fois passer en force et investir et écouter les Boulonnais et vous aussi et différer les investissements. Je ne peux pas être condamné sur tous les plans. Je veux bien être condamné sur un sujet, mais je tiens à ce que l'on reconnaisse

cette situation un peu particulière.

Concernant la fiscalité, je crois qu'au nom de la convergence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous réduisons en ce moment les taux. Il faudrait vérifier ce point. Il me semble que les taux de la CAVDS ont été ajustés à la baisse, tandis que les autres communes sont contraintes d'augmenter leur taux, afin de parvenir à une harmonisation. Je dois cependant vérifier ce point.

Globalement, la feuille d'imposition des Boulonnais évolue, mais pas uniquement de notre fait. Nous n'avons pas modifié les taux depuis trois ans. C'est la Région qui fait évoluer les taux. Je parle ici sous le contrôle de nos deux conseillères régionales ici présentes. Elles ont contribué à l'augmentation considérable des taux. Ce sont ces éléments qui impliquent des hausses de taux. Par ailleurs, l'augmentation des bases figurant dans la loi de finances, que Monsieur FOURCADE et moi-même avons votée en 2011, se ressent sur la feuille d'impôt des Boulonnais.

En revanche, en ce qui concerne la gestion municipale, nous restons rigoureux et nous tenons nos engagements. Ainsi que l'a souligné Christine Lavarde, nous ne prévoyons pas de revoir la fiscalité.

Ensuite, concernant les économies d'échelle avec GPSO, Hervé Marseille vous avait déjà répondu quant à la masse salariale lors d'une séance précédente du Conseil communautaire. Le groupe de travail qui a été constitué avec le Directeur général de GPSO ainsi que les Directeurs généraux des services des sept communes va affiner le document. Nous aurons ainsi un document très précis qui nous permettra de mettre en évidence les économies d'échelle réalisées. Nous avons réalisé des économies d'échelle, mais nous avons aussi réinvesti. Je pense notamment à la collecte des ordures ménagères. Autrefois, il y avait 54 agents municipaux, qui sont devenus ensuite agents communautaires. Aujourd'hui, nous faisons appel à une société spécialisée pour collecter. De fait, sur les 54 agents, nous en avons réaffecté 16 au nettoyage de nos trottoirs depuis le 15 janvier. Nous ressentons immédiatement l'efficacité de la présence de ces 16 agents quotidiennement sur nos trottoirs. Les économies réalisées d'un côté se ressentent donc sur le territoire municipal.

Vous me demandez enfin pourquoi nous n'avons pas pris en compte la base 2007 et mais la base 2009. Je vous rappelle que vous aviez engagé de très lourds investissements en 2006-2007 que nous avons payés à notre arrivée. C'est normal, en raison du décalage. Nous avons dû assumer les investissements actés et nous avons dû céder à une augmentation des impôts pour absorber ces investissements considérables de 2006-2007.

Enfin, s'agissant des budgets de fonctionnement, je rappelle que, pratiquement chaque année, nous ouvrons une école. Ce sont des emplois normés qui en résultent, puisque nous devons embaucher un employé municipal pour 8 enfants en maternelle et un pour 12 en école élémentaire.

Nous ouvrons aussi des crèches. Je rappelle à ce sujet que nous avons ouvert 350 places de crèche en trois ans. Pour la première fois dans l'histoire de Boulogne-Billancourt, nous avons satisfait une demande sur deux concernant les places en crèche. Nous continuons donc à assurer des services.

Côté investissements, nous sommes donc dans les normes. Côté fonctionnement, nous en faisons encore plus qu'avant, tout cela avec des finances maîtrisées, une fiscalité maîtrisée et des perspectives d'investissements tout à fait satisfaisantes, ainsi que l'a fait remarquer Christine LAVARDE. Je crois que nous pouvons nous féliciter de cette bonne gestion. Pour répondre à la question plus précise de Madame PINEAU sur les 30 millions d'euros, j'allais vous inviter à aller plus loin dans le dossier. C'est le point 7 de l'ordre du jour, mais je vous remercie de l'avoir signalé. Il est vrai qu'à l'origine, ce petit bout de terrain était plutôt évalué à 16 millions d'euros. C'était le prix de départ et l'évaluation des domaines il y a quelques années. Grâce à la conjoncture, ce bout de terrain vaut aujourd'hui 30 millions d'euros, ainsi que nous le verrons dans le point 7 de l'ordre du jour. J'espère que nous pourrions intégrer ces 30 millions d'euros de recettes dans les finances de la Ville pour nous projeter sur le 122 millions d'euros d'investissement à réaliser, avec – je l'espère – une meilleure compréhension de nos oppositions et des Boulonnais.

A chaque fois que nous investissons quelque part, il faut qu'un échange et un dialogue se nouent. Il faut de la compréhension. Ceci me paraît véritablement indispensable. Il ne faut pas que nous nous heurtions à une opposition systématique, à une obstruction ou à de la désinformation. Lorsque nous tombons dans les caricatures, les projets s'en trouvent bloqués. J'en appelle donc à la sagesse des uns et des autres. Notre ville a effectivement besoin d'investissements, mais c'est tous ensemble que nous arriverons à convaincre nos concitoyens de l'intérêt de ceux-ci pour les Boulonnais d'aujourd'hui comme pour les Boulonnais de demain.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Je crois que vous avez oublié de répondre à l'une des questions soulevées par Madame Even, dans le cadre de son excellente intervention, à savoir quelles sont les grosses opérations que vous comptez conduire concrètement ?

Ensuite, j'ai suivi avec intérêt l'exposé d'une situation un peu idyllique, telle que l'a présentée Madame Lavarde. C'est exceptionnel. On arrive à désendetter la Ville, à investir davantage et à maîtriser les dépenses de fonctionnement, en augmentant l'épargne. C'est la quadrature du cercle qui est ainsi réalisée. Dans le détail, ce n'est pas tout à fait exact. Si on lisse les investissements, on arrive à 24 millions d'euros en moyenne.

M. Baguet

Monsieur Fusina, nous n'allons pas rouvrir le débat. Il fal-

lait prendre la parole avant. Je vous avais proposé d'intervenir et vous m'avez dit non. Là, vous me demandez une intervention de deux minutes et vous rouvrez le débat.

M. Fusina

Vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire.

M. Baguet

Ce n'est pas convenable. Il ne faut pas se comporter comme cela.

M. Fusina

Sur la fiscalité...

M. Baguet

Je veux bien tout reprendre depuis le départ. Je vais le faire.

M. Fusina

Je termine. Quand on fait une présentation consolidée, il faut la faire dans sa totalité, c'est-à-dire une présentation consolidée en matière d'investissement, mais aussi de dette.

M. Baguet

Cela a été fait, Monsieur Fusina. On vous a montré...

M. Fusina

La dette de GPSO se monte à 130 millions d'euros aujourd'hui, puisque l'on a intégré les PPP, ce que l'on n'avait pas fait la dernière fois. Nous atteignons donc un niveau de dette de 130 millions d'euros. Sur la SAEM plane une grosse incertitude. Il faut compter au minimum 100 millions d'euros. Il faut adopter une approche consolidée, mais elle est incomplète.

M. Baguet

Monsieur Fusina, nous n'allons pas reprendre le débat. Nous vous avons expliqué les tableaux. Visiblement, vous ne regardez ni les tableaux ni vos dossiers. J'arrête le débat. Nous n'allons pas le reprendre. Je ne vais pas répondre individuellement à tout le monde. On passe au point suivant de l'ordre du jour. Je vous répondrai, si vous le voulez en privé et je suis prêt à vous recevoir dans mon bureau pour vous détailler tout cela avec les comptes de GPSO. Vous êtes membre de GPSO. Vous avez assisté au débat d'orientations budgétaires de GPSO, parce que vous êtes assidu. Vous avez donc tous les éléments. Nous n'allons pas recommencer tout cela. Je passe au point suivant de l'ordre du jour, puisqu'il n'y a pas de vote sur ce point.

Madame Shan, c'est non. J'assure la police et je viens de me

faire avoir par Monsieur Fusina. C'est non. Madame Belliard, point suivant.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

2. Procédure de passation des marchés publics - Fixation du seuil délimitant les achats d'un faible montant.

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur.

Cette délibération concerne la procédure de passation des marchés publics. Il est proposé de revenir sur le montant du seuil de 20 000 euros. Cela concerne les achats dits de faible montant. En effet, l'Etat a pris un décret en date du 9 décembre 2011 rapporte ce montant de 20 000 euros à 15 000 euros. Il est donc proposé dans cette délibération d'en prendre acte. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je vous remercie et je la mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. Bâtiments communaux – Système de sécurité incendie et désenfumage à l'espace Landowski – Autorisation donnée au maire pour signer un protocole d'accord transactionnel entre la société SNC Lavalin et la Ville concernant la mission de maîtrise d'œuvre et de coordination SSI.

M. Henri Ricard, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La Ville de Boulogne-Billancourt gère un parc de bâtiments communaux, qu'elle se doit d'entretenir afin d'en assurer la pérennité. A ce titre, un marché de maîtrise d'œuvre et de coordination SSI avait été conclu, en date du 27 octobre 2009, pour la modification du système de sécurité incendie et de désenfumage de l'Espace Landowski, avec la Société S.N.C. Lavalin. La solution initiale envisagée par la Ville se limitait à la simple modification de la centrale existante. Cette opération ne nécessitait pas plus de 6 semaines de chantier.

Or, la Société Lavalin, au regard de sa mission de maîtrise d'œuvre et en application de son devoir de conseil du maître d'ouvrage, a informé la Ville que la modification de la centrale ne pouvait constituer qu'une solution temporaire et que le remplacement de l'ensemble de l'installation s'avèrerait indispensable dans un avenir proche.

La Ville a, par conséquent, pris la décision de suivre les préconisations du maître d'œuvre et a lancé un marché de travaux pour le remplacement de l'ensemble de l'installation. Cette solution a entraîné un chantier d'une envergure totalement différente de celle prévue initialement.

A cela se sont ajoutées des difficultés de mise en œuvre et des problèmes de disponibilité des locaux qui ont considérablement ralenti le chantier. La phase suivi de chantier (comprise dans la mission de base du maître d'œuvre) s'en est trouvée rallongée de 32 semaines, pendant lesquelles le maître d'œuvre/coordonateur a dû être présent.

Il a donc été nécessaire de négocier avec la société Lavalin, afin de revaloriser le coût global de sa mission de maîtrise d'œuvre et de coordination. Cette négociation aboutit aujourd'hui au protocole d'accord transactionnel qui vous est présenté pour un montant de 32 570,67 euros TTC. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Lavalin. Je vous remercie.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'était pas représenté à la Commission urbanisme et travaux. La résolution numéro 3 a été approuvée à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est approuvée à l'unanimité.

4. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2012 – Autorisation donnée au maire pour signer toute convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré situées soit sur le territoire de Boulogne-Billancourt, soit sur le territoire des communes concernées.

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il vous est proposé de voter la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2012 à 751,05 euros par élève bouloonnais et à 747,27 euros par élève parisien inscrit au jour de la rentrée 2011 dans une classe maternelle ou élémentaire. Pour les enfants bouloonnais scolarisés dans un établissement privé sous contrat hors de la ville de Boulogne et de Paris, la participation de la Ville est fixée à un plafond de 751,05 euros par élève sous réserve d'un accord de réciprocité entre la ville de Boulogne-Billancourt et la commune d'implantation de l'établissement. Il vous est proposé également de signer les conventions tripartites relatives à ces sujets.

Il vous est aussi proposé une subvention complémentaire de 12 600 euros pour l'association Union pour l'éducation populaire des élèves de l'enseignement privé de Boulogne-Billancourt, de manière à atteindre le même niveau de subvention qu'en 2011, soit un total de 84 000 euros.

Il vous est aussi demandé d'autoriser le Maire à signer une convention avec le lycée Notre-Dame, au terme de laquelle la Ville de Boulogne-Billancourt prend en charge les frais de billet de train des élèves engagés dans un projet et leur accompagnateur pour un montant de 2 000 euros. Le projet est un colloque à Grenoble sur le thème de la radioactivité. C'est une subvention que nous accordons de manière régulière depuis un certain nombre d'années.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt se demande pourquoi l'écart qui était si important entre le montant de la participation pour un élève bouloonnais et pour un élève parisien l'année dernière, à savoir 35 euros est seulement de 3 euros cette année. Il a été répondu qu'il s'agissait d'une délibération du Conseil de Paris, qui augmentait le montant de la participation tout en tenant compte du coût de la vie. Il a en outre été mentionné qu'il existait un rapport de réciprocité entre les deux villes, qui veillent à ce que la participation versée pour un élève bouloonnais reste supérieure à celle versée pour un élève parisien. Le groupe @lternance a souhaité connaître la différence de situation entre les enfants des écoles privées et publiques. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le nombre d'enfants bouloonnais scolarisé dans un établissement parisien. En effet, lors de la mise en place de la convention de réciprocité entre les deux villes, il y avait quasi égalité entre le nombre de Bouloonnais scolarisé à Paris et le nombre de Parisiens scolarisé à Boulogne. Sur les dernières années, l'écart s'est creusé au détriment de la ville. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe

@lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame BAUCHE.

Mme Bauche

Puisque l'écart s'est creusé au détriment de la ville, n'y aurait-il pas lieu dans les années prochaines, de réfléchir à une pondération différente entre Paris et Boulogne ?

M. Baroli

Il faut vérifier l'écart. Sur la ville de Boulogne, nous sommes à 216 élèves parisiens accueillis dans les écoles privées. Sur la ville de Paris, à peu de choses près, au travers du dernier recensement, nous serions autour de 200. Il faut analyser cette question de beaucoup plus près. Il est vrai que, sur la ville de Paris, il est très difficile d'avoir un certain nombre de chiffres. Nous arrivons à avoir les chiffres sur le XVIème arrondissement. Sur d'autres arrondissements de Paris, c'est beaucoup plus difficile. Il faut donc être relativement nuancé.

M. Baguet

Madame Bauche parlait-elle des taux ou des effectifs ? Des effectifs, d'accord. Sur les taux, il est vrai que la Ville de Paris a tellement de villes partenaires dans cette situation que c'est elle qui fixe ses taux et les communes s'adaptent. Si la Ville de Paris devait adopter une délibération avec des taux différents pour les villes des trois départements limitrophes, cela serait compliqué. Ici, nous réduisons l'écart. Le nombre d'élèves boulonnais scolarisés à Paris est en hausse et le nombre des élèves parisiens scolarisés à Boulogne recule. L'écart se resserre par conséquent.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité.

5. Délégation de service public relative à l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales – Avenant de transfert – Autorisation au maire de signer l'avenant correspondant.

Mme Christine Lavarde, Conseillère municipale, rapporteur.

Lors du dernier Conseil municipal, l'Assemblée vous a autorisé à signer la délégation de service public pour un an avec la société VERT MARINE. Dans le cadre de cette délégation, il était imposé au nouveau délégataire de créer une société de projet, de manière à pouvoir contrôler de manière plus fiable les comptes qui sont déclarés à la Ville. Il convient donc aujourd'hui de vous autoriser à signer l'avenant de transfert à cette nouvelle société.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Fusina.

M. Fusina

Je souhaiterais formuler deux observations. D'une part, je suis étonné que vous n'ayez pas inauguré le bassin précaire. Il n'y a pas eu de présentation officielle tout du moins. C'est dommage. C'est un équipement intéressant. Peut-être faudrait-il l'organiser, puisque c'est un événement qui est amené à fonctionner un certain nombre de mois. Il serait important qu'on puisse voir un peu comment il fonctionne.

D'autre part, puisqu'il est question de natation, ma deuxième observation concerne la situation des masters de l'ACBB. Nous avons reçu une information. J'espère que la situation va se pacifier au sein de la section natation de l'ACBB, pour que le club élite et la sous-section masters puissent travailler en bonne intelligence, de manière à ce que le club se renforce et se développe.

M. Baguet

J'ai effectivement visité le bassin provisoire hier, c'était une vraie réussite. C'est une première en Europe. C'est une société italienne qui a réalisé cet exploit, même si elle a connu un retard de deux ou trois semaines sur la livraison d'un prestataire chargé de l'acier, qui n'a pas tenu ses engagements en termes de délais. Elle a très bien travaillé et c'est une première en Europe de mettre en place un bassin provisoire branché sur des installations pérennes, puisque nous avons gardé les installations habituelles de filtration de la piscine pour filtrer justement le bassin provisoire. J'ai appris en effet que plus un bassin était petit et plus il fallait le filtrer. Je pensais que c'était l'inverse. Il faut filtrer celui-ci en totalité toutes les heures. Or le bassin fait 25 mètres de long et 20 mètres de large. C'est vraiment une très belle réalisation, aussi bien le bassin que les sanitaires, les vestiaires.

C'est une très bonne idée que vous avez là, Monsieur Fusina. On peut demander à Madame Lavarde et à Monsieur Louap d'organiser une visite. L'eau est à 29 degrés, un peu chaude au départ, mais la température sera abaissée, car les nageurs de l'ACBB se plaignent de cette température élevée. L'air est à 27 degrés. Nous irons l'inaugurer ensemble.

En ce qui concerne le fonctionnement de la section natation de l'ACBB, j'ai saisi le Président général de l'ACBB, Jean-Pierre EPARS. Je lui ai demandé de se pencher sur le fonctionnement de la section, parce qu'il y avait eu une assemblée générale où le quorum n'avait pas été atteint. C'est le Bureau de l'Assemblée générale qui assume la gestion provisoire.

Mme Lavarde :

Effectivement, lors de l'Assemblée générale de la section au mois de novembre dernier, le Bureau actuel a été mis en minorité. La section est donc gérée actuellement par une tutelle de l'omnisport. Les choses suivent leur cours et la Ville n'a pas à s'ingérer directement dans le fonctionnement de la section, même si nous suivons de près ce qui s'y passe.

M. Baguet

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

06. ZAC Seguin-Rives de Seine – Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale N° 7 – Année 2010

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

J'ai l'immense privilège de pouvoir vous présenter le compte-rendu d'activité à la collectivité locale, encore appelé CRACL, numéro 7 pour l'année 2010-2011. En application des articles du code de l'urbanisme et du code général des collectivités territoriales, ainsi que de l'article 17 de la convention publique d'aménagement, la SAEM Val de Seine doit présenter à la Ville, en vue de son approbation, un compte-rendu financier.

Je précise qu'afin de permettre à Jean Nouvel d'apporter des évolutions par rapport au projet qu'il a présenté en juin 2010, il avait été décidé de décaler la présentation de ce compte-rendu financier de décembre 2011 à ce jour. Je crois savoir qu'il y avait eu quelques débats à cet égard au mois de décembre. Voici donc aujourd'hui la présentation du CRACL.

Ce rapport constitue un compte-rendu pour la période 2010-2011 de l'opération d'aménagement « Seguin – Rives de Seine ». Le compte-rendu présenté aujourd'hui est le septième depuis le lancement de l'opération, et a été établi sur les comptes 2010 approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2011. Il retrace les activités de la SAEM de manière très complète entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011. Les éléments financiers mentionnés au titre de 2011 feront l'objet d'un arrêté des comptes au 31 décembre 2011 puis de leur approbation au plus tard au 30 juin 2012.

Je précise enfin, pour la bonne compréhension de tous – et c'est un point de forme important – que cette présentation du CRACL, qui correspond à l'orthodoxie financière des SEM, s'inscrit dans la continuité des années passées et a été validée par la Chambre régionale des comptes lors de ses toutes premières

vérifications à la SAEM. Conformément à ses recommandations, il apparaît préférable de l'intituler compte-rendu annuel pour la période 2010-2011, mais il est comme je le précisais dans la continuité du CRACL numéro 6 de l'année dernière présenté par Madame Dubost.

Ce compte-rendu fait état de l'ensemble des opérations. Je passe rapidement sur le Trapèze Ouest, qui est aujourd'hui devenu un cœur de ville, en pleine activité, avec une véritable vie commerciale et environ 4 000 habitants, dont 2 500 salariés. La vie commence à prendre forme dans ce quartier. Il n'est pas besoin d'y revenir plus particulièrement.

L'île Seguin se dessine aujourd'hui. Elle a été présentée sur la base d'une constructibilité initialement portée à 337 000 mètres carrés, puis, en juin 2010, nous avons décidé de limiter celle-ci à 310 000 mètres carrés. L'inscription de l'île Seguin fait partie des enjeux du Grand Paris culturel et économique. L'importance du projet, sa dominante culturelle et l'ambition que nous portons ont permis la validation définitive de la gare Pont de Sèvres-île Seguin dans le tronçon prioritaire du Grand Paris express qui sera en fonctionnement en 2018. Sans cette ambition que nous vous avons présentée depuis maintenant deux ans, il est bien évident qu'à aucun moment, nous n'aurions pu obtenir l'inscription de cette gare. Ces gares du Grand Paris express ont été réclamées par l'ensemble des villes et il y a eu au final très peu d'élus. J'ai le plaisir de nous féliciter sur ce point.

Sur la pointe aval de l'île, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a acquis, en juillet 2010, un terrain et a lancé en décembre 2011 un partenariat public privé pour désigner un opérateur, afin d'y édifier un équipement musical. La pointe amont est dédiée à la programmation, aux arts plastiques et à l'art contemporain sous différentes formes. Enfin, le projet de « le Portail de l'Art », porté par la société Natural Le Coultré a été concrétisé par la signature d'une promesse de vente le 16 novembre 2011. Ce projet porte sur 23 000 à 26 000 m² HON de commerces et entrepôts à vocation d'équipement culturel.

Nous avons enfin tous pu constater la vivacité du projet de Madona Bouglione, qui porte par ailleurs le projet de création d'un cirque numérique. Un protocole d'accord en date du 20 octobre 2010, prorogé jusqu'au 30 juin 2012, a été signé. Une promesse de vente est envisagée dans le courant du 1er semestre 2012.

La liaison avec Meudon permet désormais l'accès depuis la rive gauche et le tramway T2. Le lancement de la révision simplifiée du PLU en juillet 2010 a ouvert une période de concertation importante avec les Boulonnais, les visiteurs et les associations. Sur l'ensemble de l'opération, nous devons en être à une cinquantaine de réunions avec la commission de concertation et plus d'une dizaine de réunions spécifiquement liées à l'opération. Mes collègues peuvent en attester. Nous sommes toujours en discussion et en réflexion pour trouver un consensus sur cette opération, que nous voulons emblématique sur le plan culturel que ce soit pour notre ville, pour notre

communauté d'agglomération comme pour la région entière.

S'agissant du quartier du Pont de Sèvres, vous avez pu constater que la Montée et la Passerelle Constant Lemaître sont ouvertes au public depuis fin 2011. La crèche des Lavandières, démolie, a laissé place aux chantiers du Mail et de la Rue, au cœur du quartier, qui ont démarré en début 2011. La restructuration de la dalle continue et un protocole d'accord a été signé avec l'ASL le 15 avril 2011.

Je passe rapidement sur les îlots épars. S'agissant du Trapèze Est, les travaux ont démarré, ainsi que l'on peut le constater en se promenant dans le quartier. Les jurys pour les îlots concernés par le groupement de promoteurs DBS a attribué à des architectes lauréats l'ensemble des macro-lots.

Enfin, la crèche C1 sera très prochainement livrée. Les commissions de sécurité sont passées. Le maître d'œuvre du groupe scolaire et de son gymnase A4 sur le Trapèze Est a été désigné en février 2011. Le permis de construire de l'ensemble pastoral catholique sur le Trapèze Est a été obtenu le 10 janvier 2011 et la cession du volume par la SAEM à la Ville a été signée le 19 décembre 2011.

Voilà pour la partie formelle de ce CRACL. Je voulais simplement revenir un instant sur l'Île Seguin. Les discussions que nous avons eues avec les commissions de concertation, discussions fructueuses, nous ont permis d'avancer sur un projet que nous voulons moins polémique. Le Maire, ainsi qu'il l'a affirmé à plusieurs reprises, a entendu les Boulonnais. Nous voulons garder à ce projet son caractère ambitieux. Nous voulons lui conserver ce qui fait le caractère remarquable du projet Jean Nouvel, à savoir une ouverture vers des espaces culturels qui sont uniques en France, tant dans leur forme moderne et innovante que dans leur regroupement sur un seul et même endroit. Ce qui a pu déranger les esprits à certains égards, c'est la densité et le nombre de tours initialement prévu. L'une de ces tours a été abandonnée, puisque le Conseil général avait des besoins supplémentaires par rapport aux objectifs initialement précisés pour son équipement musical.

En fonction des discussions que nous avons pu avoir avec les associations, nous avons considéré qu'il était possible de diminuer les constructibilités sur l'île pour répondre aux demandes des associations. Pour autant, il nous est nécessaire de conserver un certain volume de constructibilité, si nous voulons garder au projet culturel son ampleur et son dynamisme. C'est la raison pour laquelle les discussions nous conduisent petit à petit à descendre la densité vers un chiffre de 250 000 mètres carrés HON. C'est ce chiffre qui est retenu à l'heure actuel dans le CRACL qui vous est présenté, pour pouvoir présenter les projections financières, puisque le CRACL est aussi un document de prospective financière. C'est ce chiffre qui vous est présenté aujourd'hui.

Bien évidemment, si l'on veut conserver l'ambition d'une activité culturelle extraordinaire, au sens propre du terme, et

compte tenu des coûts que l'Île Seguin a déjà engendrés (foncier, parkings, etc.), nous nous devons de diminuer certains équipements et de faire des économies d'investissement sur certains d'entre eux. Ce sera par exemple la verrière prévue par Jean Nouvel, dont le coût, l'ampleur et l'ambition seront revus à la baisse. Il faut avoir conscience que si l'on veut répondre aux demandes des associations et des riverains que nous entendons, si nous voulons conserver à ce projet un caractère remarquable et lui conserver une ambition architecturale innovante, nous nous devons de faire des sacrifices. Ce sont ces sacrifices, en même temps que ce regain d'intérêt pour l'île que nous vous présentons aujourd'hui.

C'était à mon sens le point le plus important de ce CRACL, puisque le reste des opérations est inchangé. L'endettement est neutre pour la Ville. Le CRACL est en effet en équilibre, la baisse des investissements contrebalançant la baisse des recettes en charges foncières envisagée sur l'île. Par ailleurs, les lignes de trésorerie sont utilisées de manière linéaire et ainsi que cela vous avait été présenté les années précédentes. C'est sur cette base-là que je vous demanderai de bien vouloir approuver ce CRACL.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

Le groupe Rassemblement pour Boulogne-Billancourt a posé une question sur le maintien des tours. Il a été répondu que le projet est en cours d'adaptation. Le groupe @lternance a posé une question concernant les parkings, au regard du retour du Cirque du Soleil et de l'encombrement des voies publiques qui a pu être observé. La réponse a été apportée. Seules 600 places du parking aujourd'hui sous le pont Renault ont été ouvertes. A terme, 2 000 places sont bien prévues. Par ailleurs, les places qui sont prévues sur l'Île Seguin sont organisées pour être mutualisées entre les bureaux et les équipements.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? J'imagine qu'il y en a quelques-unes.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, je voudrais commencer par la même remarque que celle que nous avons faite en CA de la SAEM ce matin, à savoir féliciter les équipes administratives de la SAEM pour la qualité de ce document. Ce CRACL est tous les ans reconnu, même par les acteurs extérieurs comme étant extrêmement bien fait et comme un bel outil de travail.

Ceci dit, une fois les compliments faits, il faut dire que ce

ne sont pas les équipes de la SAEM qui sont en cause, mais plutôt les responsables politiques. Evidemment, vous nous demandez ce soir de prendre acte a posteriori de ce qui a été fait pour l'aménagement des terrains Renault. Sur la prospective, il y a quand même un gros manquement et nous en avons beaucoup parlé ce matin. Le problème – je crois qu'il faut revenir dessus, même si c'est une redite – est un problème de méthode concernant l'aménagement des terrains Renault. Cela ne date pas de ce mandat. Je voudrais dire, y compris à votre prédécesseur, que ce problème remonte à plusieurs mandats.

En fait, nous essayons d'aménager les terrains Renault sans prendre en compte au départ les besoins et les demandes des Boulonnais. On fait de la concertation, mais il s'agit de concertation a posteriori. Ce n'est donc pas une réelle concertation et cela explique la non adhésion des Boulonnais aux projets présentés et cela explique en grande partie les recules et les échecs répétés sur les projets d'aménagement, en particulier en ce qui concerne l'île Seguin.

Je rappelle une fois de plus que cela fait maintenant plus de 20 ans que Renault a annoncé son départ de l'île Seguin. Nous en sommes pratiquement toujours au point mort. Aujourd'hui, après avoir parlé d'île scientifique et culturelle lors du dernier mandat, d'île verte pendant la dernière campagne des municipales et de l'île des tours récemment, on est en train de revenir sur l'île des tours sans savoir trop où l'on va. Vous demandez à Jean Nouvel d'étudier un nouveau projet, mais sur quelles bases ? Tout cela n'est pas clair.

En CA de la SAEM, ce matin, vous avez admis que l'option d'y installer des logements de très haut standing était à l'étude. Ces logements seraient réservés à une poignée de happy few, avec des conséquences financières positives éventuelles que nous ne connaissons pas, avec des conséquences sur les accès en voiture à l'île Seguin qu'on voit bien arriver, mais qui ne sont pas détaillées, avec des conséquences sur les transports en commun et les services de proximité qui sont aussi des conséquences financières qui ne sont pas détaillées non plus. Je tiens tout de même à préciser – comme d'habitude et vous savez que cela n'est pas une marotte de notre part, mais un vrai besoin des Boulonnais – que vous n'avez toujours prévu aucun équipement sportif malgré les besoins. Je ne détaille pas ce sujet, puisque Marc Fusina reviendra là-dessus.

Monsieur le Maire, nous vous avons fait la demande en Conseil municipal à plusieurs reprises. Nous vous demandons un ou plusieurs conseils municipaux de travail, privés, si vous le souhaitez pour que les débats ne virent pas à la polémique publique, pour que soient débattus les possibles. Nous pourrions alors exposer notre vision de la ville durable. Ce matin, vous m'avez encore demandé de ne pas me fixer sur l'île Seguin, car le terrain n'est pas aussi important en termes de superficie par rapport au territoire de la Ville. Nous ne sommes absolument pas d'accord avec cet argument. L'île Seguin est emblématique de la ville et son devenir joue énormément sur l'image de la ville. Ce n'est absolument pas un sujet

mineur. C'est un sujet majeur.

Après la méthode, je voudrais revenir sur la question des transports en commun, question sur laquelle Jean-Michel Tisseyre était intervenu la dernière fois. Il est annoncé une mise en service du fameux bus à haute qualité de service en 2018 au mieux, en place du projet abandonné de tramway, qui devait traverser le Trapèze. 2018, c'est au mieux dans six ou sept ans, alors que les nouveaux Boulonnais et salariés sont déjà sur place pour partie. Il est précisé qu'à ce jour, nous avons 4 000 habitants et 2 500 salariés sur le Trapèze. Ce n'est pas négligeable, d'autant que la ligne 9 du métro est déjà saturée. Nous avons un problème de transports en commun évident. 2018, c'est bien trop tard.

Contrairement à ce que vous avez affirmé ce matin, je répète que des études ont été réalisées sur la mise en place de ce bus à haute qualité de service. Monsieur Fourcade pourra vous le confirmer, puisqu'elles datent de son mandat. Nous voudrions au moins qu'un bus à haute qualité de service arrive avant 2018.

Pour résumer, nous voyons un problème de méthode évident. A mon avis, vous courez à la catastrophe, parce que les recours s'accumulent systématiquement. Nous voyons des retours en arrière systématiques et, comme je l'ai dit, cela fait plusieurs mandats que cela traîne. Cela risque de durer encore un moment si vous persistez dans cette voie.

Nous considérons, au sein du groupe, qu'il faut que le Conseil municipal soit associé aux réflexions sur le devenir de l'île Seguin, pas seulement du Trapèze, mais aussi sur l'île Seguin. Les élus sont des relais d'opinion dans la ville. Tant que vous n'aurez pas accepté ce travail en commun, vous aurez énormément de mal à faire accepter vos projets. C'est à terme un problème financier énorme pour la Ville. Je vous remercie.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire. Je suis d'accord avec beaucoup des propos de Marie-Hélène Vouette sur la méthode qui nous conduit là aujourd'hui. Il y a quelques mois, au mois de mai, le PLU a été voté dans un contexte dont tout le monde se souvient, avec des oppositions très fortes et vous avez voulu faire voter ce PLU sans écouter qui que ce soit. Il portait sur 310 000 mètres carrés. Ce document était contraire à nos engagements de campagne. Il démultipliait la densité sur l'île Seguin sans qu'on ait écouté la population.

Quelques mois plus tard, la situation est telle que vous présentez ce CRACL avec retard. Je voudrais d'abord m'associer à ce qui a été dit sur la qualité du document. Bien évidemment, il retrace toute l'activité de la SAEM sur le Trapèze. Fort heureusement, ainsi que vous l'avez rappelé lors du dernier Conseil, la crise économique actuelle que nous ressentons tous ne bloque pas les opérations d'aménagement, et le Trapèze Ouest est en bonne voie, tandis que le Trapèze Est est également sur les rails.

Pour autant, concernant l'aménagement de l'île Seguin, dans ce schéma actuel, vous courez à la catastrophe. Si ce n'était que vous, cela ne serait pas si grave, mais c'est toute la ville qui est menacée. Concrètement, nous voyons que le PLU voté, est aujourd'hui attaqué par les associations. Vous nous présentez un CRACL avec une nouvelle hypothèse de 250 000 mètres carrés. C'est très intéressant pour l'esprit, mais cela ne repose sur aucun fondement réel et sur aucune décision municipale validée par notre Assemblée.

Vous avez rencontré, comme nous, les associations à l'origine des recours. Ces recours portent sur le PLU, puisque c'est le droit du sol qui définit la possibilité de construction sur cette partie du territoire. Aujourd'hui, nous avons un PLU à 310 000 mètres carrés qui permet l'édification de tours. Le fait qu'il soit attaqué bloque évidemment largement la capacité pour des investisseurs de venir construire là des tours de bureau. Nous ne comprenons pas bien le fond de ce CRACL à 250 000 mètres carrés.

Je n'en rajouterai pas, sans quoi je sens que vous allez vous énerver. Je l'ai senti tout à l'heure. La crispation peut venir rapidement. Il n'y a pas de vote et nous allons bien sûr prendre acte de ce CRACL. Vous ne pouvez pas continuer avec une telle méthode, sinon vous êtes certain de rencontrer des blocages durables sur cette opération. Lorsque vous avez été élu Maire de Boulogne-Billancourt, vous aviez, sur ce site, un PLU purgé de recours et concerté. Vous aviez alors le projet de construire moins que ce que permettait le PLU. Aujourd'hui, vous avez changé de projet. Les choses peuvent évoluer.

J'aimerais d'ailleurs que vous développiez un peu plus ce que vous avez décidé de faire sur la pointe amont, avec la vente que vous avez annoncée à Natural Le Coultre. A ce stade, les documents que nous avons en notre possession ne nous permettent pas de mesurer vraiment ce que va être ce projet. Il serait quand même intéressant d'avoir des détails, car c'est une part significative. Vu le prix auquel la cession a été réalisée, nul doute que vous avez, par cette cession, dégradé encore un peu plus l'économie générale du projet.

Je veux souligner – mais Eric Vincent et Jean-Pierre Fourcade auront l'occasion de développer plus longuement la partie financière – qu'il apparaît maintenant dans ce CRACL une perspective de déficit à horizon fin 2013 de 146 millions d'euros. Il est vrai qu'aujourd'hui les finances municipales sont saines, puisque les investissements ont largement baissé. Fort heureusement, le budget de la Ville va plutôt bien. Cependant, concernant le budget de la SAEM, il est impossible de dire la même chose. Comme Marc Fusina le rappelait tout à l'heure, il faut avoir une vision consolidée de la réalité financière, entre la Ville, l'agglomération et la société d'aménagement.

Mme Bauche

Je voudrais me rapprocher de la demande de débat. Vous revenez souvent, notamment dans la réponse que vous avez faite à ma question orale, sur le fait que les oppositions sont

en termes de sièges conseillers municipaux moins nombreux que la majorité, mais en termes de voix, ils représentent une majorité de Boulonnais.

Je souhaiterais donc également un débat avec la totalité du Conseil municipal sur les activités culturelles. Pourquoi ? Ces activités culturelles coûtent et font partie de votre équilibre ou du déséquilibre du projet. Même s'il n'y a pas vraiment d'opposition, on aimerait voir comment va s'organiser la cession à l'euro symbolique au Conseil général d'un terrain permettant de construire 60 000 mètres carrés. Dans un PPP, il s'apprête à construire quelque chose, mais on ne sait pas quel sera le coût des places et comment cela va marcher. Les conseillers généraux pourront peut-être nous en dire un peu plus.

Ensuite, nous avons la pointe amont. Il serait bon de nous en dire plus sur ce que les Boulonnais peuvent escompter du Portail des arts de Natural Le Coultre. Il faut aussi leur expliquer que Natural Le Coultre est une société de logistique et de transport, spécialisée dans les ports francs (à Genève, à Singapour, en projet à Luxembourg). Peut-être que nous serons demain sous douane avec nos péniches. Ce n'est pas du tout comme la Fondation Cartier, qui, elle, émane vraiment du prestigieux fabricant de montres.

Vous avez décidé tout seul que le cirque était une passion des Boulonnais, au point que l'on devrait financer de manière systématique l'intégralité de l'opération de Madame Bouglione. Le cirque passionne sûrement, mais personnellement, je vais rarement au cirque plus d'une fois par an avec mes petits-enfants. Beaucoup de Boulonnais doivent être dans ce cas. Ensuite, nous avons le cinéma. J'aimerais, là aussi, que l'on ait un débat. Vous nous imposez des décisions auxquelles nous ne comprenons pas tout. Il serait intéressant que nous en parlions tous ensemble correctement.

M. Vincent

Monsieur le Maire, je serai très bref. Ce matin, nous avons eu une conversation lors du Conseil d'administration sur les perspectives de l'île Seguin. Vous nous avez présenté un CRACL qui est sensiblement modifié par rapport à celui de l'an dernier. Le débat a porté en fait sur le contenu de ce nouveau projet. Vous nous avez expliqué que la perspective financière qui nous est proposée est une perspective conservatrice et que les éléments sur lesquels vous réfléchissez sont plutôt des éléments de bonus potentiels pour l'opération.

J'en viens par conséquent simplement à vous refaire la proposition que je vous ai déjà faite, à savoir de soumettre au Conseil municipal une projection de trésorerie comportant les différentes variantes sur lesquelles vous réfléchissez, de manière à ce que le débat puisse se faire dans des conditions d'information complètes. Qu'est-ce qui apporte un plus ? Qu'est-ce qui apporte un moins ? Ainsi, les élus pourront s'approprier le sujet complètement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, dans ce document, que nous avons étudié avec attention, la partie concernant 2010 est sans surprises, elle donne le compte rendu de ce qui a été fait, dans les domaines de l'urbanisme, des finances, de la concertation, et pour les projets concernant le quartier, notamment la liaison, heureusement réalisée, entre le Pont-de-Sèvres et le Trapèze.

En revanche, la partie prospective me paraît dangereuse : nous partons d'un PLU qui prévoyait 175 000 m² de constructions, plusieurs opérations avaient été lancées. Vous avez d'ailleurs prétendu qu'aucune promesse de vente n'avaient alors été signée, or je constate avec un certain intérêt que la promesse de vente pour le projet d'hôtel a été résiliée le 13 avril 2010, et que l'acompte versé a été restitué à hauteur d'1,35 M€ : ce remboursement prouve bien qu'il existait des promesses de ventes, concrétisées par des versements d'acomptes !

Sur la partie prospective, je rejoins M. Solère et les deux membres d'opposition qui siègent désormais au conseil d'administration de la SAEM : vous envisagez un déficit de trésorerie de plus de 126 M€ fin 2012 et 146 M€ fin 2013, qui est censé commencer à se résorber à partir de 2014, pour arriver à 0 en 2017.

Comme l'a dit M. Vincent, il faut que nous ayons trois systèmes de prévision de trésorerie :

- le premier fondé sur le PLU voté par le conseil municipal en juin dernier, mais qui fait l'objet de recours contentieux,
- le deuxième avec votre projet de 310 000 m²,
- et le troisième avec l'hypothèse présentée dans ce CRACL, hypothèse qui n'a fait l'objet d'aucun débat, ni au Conseil municipal, ni dans les commissions, ni ailleurs ! Ce nouveau projet, qui prévoit 122 000 m² de bureaux, est un projet de transition, dont personne n'a entendu parler, et qui sert pourtant de base à vos perspectives.

Nous pourrions ainsi étudier les conséquences financières de chacun de ces projets.

Deux questions s'imposent toujours :

- celle du transport en commun, qui devait consister en un tramway reliant la gare de Meudon et la gare de Saint-Cloud en desservant à la fois la station de la ligne 9 et celle de la ligne 10. Pour des raisons historiques, le Département n'a pas soutenu cette opération de déviation du tramway, et le STIF a préféré le tramway parisien, mais il est clair qu'il faut fournir à la population de plus en plus importante du Trapèze un mode de collecte des voyageurs pour rejoindre les deux lignes de métro, par exemple à la Porte de Saint-Cloud : on ne peut pas attendre le Grand-Paris-Express en 2018 !

- Deuxième question : Renault avait affecté le bâtiment conçu par l'architecte Vasconi à ses activités de communication. Or Renault a vendu ce « 57 Métal » à un investisseur international, à un fonds de pension, qui a annoncé qu'il voulait démolir ce bâtiment. Je voudrais savoir où en sont les discussions avec Renault et avec cet investisseur au sujet de ce projet de démolition : c'était un élément important de l'organisation du Trapèze, aussi serait-il utile que, dans cette projection,

on parle aussi de ce projet important !

Ce CRACL, donc, s'il se limitait à 2010, ne poserait aucun problème : c'est un bon exposé de ce qui a été fait, dans la continuité des mandats précédents. Mais la perspective pour 2011 est très inquiétante : le trou de trésorerie de 146 M€ oblige la SAEM à conclure un nouvel emprunt de 40 M€, pour lequel la Ville devra donner sa garantie, ce qu'elle a déjà fait pour un premier emprunt de 40 M€ et pour 20 M€ de transferts de créances, soit déjà 60 M€. Pour ces premières lignes de trésorerie, les banquiers demanderont le premier remboursement en 2015 et non en 2018 : il y aura donc un problème financier très grave ! Il faut donc impérativement que nous étudions l'ensemble des perspectives, avec l'architecte, avec le Conseil général, en fonction des différents éléments dont vous disposez.

Bien sûr, votre décision de supprimer d'un trait de plume les investissements qui avaient été programmés à partir de 2005-2006, et de rembourser les acomptes versés, a retardé considérablement l'opération, qui, sur le plan financier, devient tout à fait dangereuse. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce CRACL.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, merci. Tout d'abord, je voudrais faire une remarque en termes non de méthodologie, mais en termes de construction financière de l'opération. Il est normal que la discussion se resserre sur l'Île Seguin, dans la mesure où, sur le Trapèze, les opérations sont très avancées, tandis que l'Île Seguin demeure vierge. Il est normal qu'à ce stade d'avancement du projet, nos discussions et échanges se fixent sur l'Île Seguin, compte tenu également de l'aspect emblématique de ce site qu'a rappelé Marie-Hélène Vouette.

Il y a une inadéquation entre le mode de financement et le projet de l'Île Seguin. Nous avons un mode de financement local porté par les Boulonnais. Nous sommes partis sur une base de 12 millions d'euros par an et nous arrivons in fine à 150 millions d'euros, avec l'intervention de GPSO sous forme de fonds de concours de 6 millions d'euros. Encore une fois, c'est le contribuable boulonnais, pour partie qui va payer. Le mode de financement est local, alors que les opérations ont un caractère national, voire international. Il y a vraiment un problème.

Michel Rocard avait parfaitement raison. Il avait dit que c'était une opération d'intérêt national et que les financements seraient donc à dominante nationale. Là, il y avait une cohérence et vous avez perdu cette cohérence. Aujourd'hui, nous avons un mode de financement local pour des opérations nationales.

Deuxième observation : il y a un a priori culturel. Je ne sais pas d'où vient cet a priori culturel. J'ai une petite idée. Je pense qu'il doit venir de quelques technocrates culturellement corrects qui nous disent ce qu'il faut faire en matière culturelle,

ce que doit être l'île pour que les Boulonnais puissent l'apprécier. Cela a un coût énorme pour les Boulonnais. Il y aura, sur les deux extrémités de l'île deux gros projets culturels. Comme le disait Agnès Bauche, pensez-vous Monsieur le Maire que les Boulonnais vont utiliser régulièrement ces installations ? Non, ils vont les user de manière épisodique, et encore. Cela profitera à des habitants parisiens ou de la région parisienne. Ce seront pourtant les Boulonnais qui auront financé ces opérations, directement ou indirectement, par le portage financier, puisque nous avons quasiment acheté toute l'île ou alors par l'intervention du Conseil général. Encore une fois, ce sera le contribuable boulonnais pour partie qui financera cette opération. Il y a à ce niveau un vrai problème d'adéquation entre le mode de financement que vous nous proposez et le projet qui est inscrit.

Toujours concernant cet a priori culturel, je n'ai pas vu de Boulonnais manifester pour plus d'équipements culturels dans Boulogne-Billancourt. Pourquoi ? D'abord, la ville est correctement dotée en termes d'équipements culturels. L'offre culturelle est tout à fait satisfaisante et est de bonne qualité. En revanche, j'ai vu des manifestants réclamant des équipements sportifs. J'en ai vu beaucoup et dernièrement les rugby-men qui réclamaient un terrain de sport, parce qu'ils savent très bien que le stade du Saut du Loup va leur échapper.

Vous êtes maire de Boulogne-Billancourt. Je ne comprends pas pourquoi vous ne répondez pas à cette attente en utilisant les marges de manœuvre qui existent encore, même si elles sont de plus en plus ténues, pour proposer un équipement sportif sur l'île Seguin, voire sur le Trapèze, s'il y a encore des possibilités. Il existe encore des marges de manœuvre, mais pour cela, il faut une volonté politique. Je suis bien en difficulté pour la trouver aujourd'hui à ce stade de la discussion, mais je ne désespère pas.

Enfin, je terminerai par l'aspect financier. J'avais soulevé en Commission des finances une question sur le nouvel emprunt de la SAEM (50 millions d'euros PRU), qui va alourdir l'endettement de la SAEM. Vous allez me dire que je n'y comprends rien, car ce n'est pas de la dette, mais de la trésorerie. Quoi qu'il en soit, un nouvel emprunt va être lancé. Nous verrons bien comment tout cela va s'équilibrer. Comme le disait Jean-Pierre Fourcade, il y a des paramètres volatils sur la superficie d'aménagement que vous allez retenir, sur la base d'une bonne discussion au sein du Conseil municipal – je l'espère. Pour l'instant, la discussion est ouverte. Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, nous vous demandons de nous écouter, car nos propositions sont des propositions raisonnables. J'espère que vous allez évoluer dans le sens des intérêts des Boulonnais. Vous avez dit, pendant votre campagne, que vous vouliez rendre l'île aux Boulonnais. Faites-le.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fusina. Je vais essayer de vous répondre dans le détail. D'abord, je voudrais vous remercier pour la mesure de vos interventions. Il n'y a pas eu de propos excès-

sifs. Certains étaient parfois un peu ironiques, mais ils n'étaient pas excessifs. Je préfère ce type d'ambiance pour débattre de sujets de fond. Cela me paraît plus satisfaisant. Ensuite, j'ai bien noté vos félicitations sur le document. Cela vous a permis pour certains de le découvrir en Conseil d'administration de la SAEM, puisqu'il est de tradition de tenir un CA le matin même de la présentation du CRACL au Conseil municipal. La mesure de vos interventions est peut-être liée au fait que maintenant, tout le monde siège dans le Conseil d'administration de la SAEM. C'est tout de même une bonne chose, qu'il faut rappeler de temps en temps, parce que vous me dites souvent qu'il n'y a pas de concertation et d'échanges, mais c'est tout de même une nouveauté.

Egalement, je voudrais revenir sur l'intervention de Gauthier Mougin tout à l'heure. Si l'on a intitulé ce CRACL 2010-2011, c'est parce nous travaillions trop bien. La CRC nous a demandé de compenser l'année d'avance que nous avons sur la présentation du CRACL. Le CRACL a été présenté pour la première fois (numéro 0) en 2004. Chaque année est présenté un CRACL, mais comme nous parlons de l'année écoulée, le CRACL actuel parle des projets et des financements 2011. La Chambre régionale des comptes nous a demandé de l'intituler 2010-2011. Le prochain CRACL sera celui de 2012, mais cela sera le numéro 8. Il est quand même intéressant de voir que, jusqu'à présent, nous avons travaillé par anticipation.

Sur le reste, plusieurs choses ont été dites. Madame Vouette a parlé de la méthode, mise en place sur ce dossier depuis plusieurs mandats. Je tiens à dire que nous sommes tenus par quelques contraintes en la matière. Cette même assemblée a voté en 2003 une convention publique d'aménagement qui a globalement figé les constructions sur le Trapèze, sur l'île Seguin et sur les confettis. Nous avons donc des équilibres à respecter dans leur globalité, mais nous avons surtout des contraintes et des engagements financiers avec les partenaires de DBS et de Renault. Nous devons les respecter. Nous ne pouvons donc pas faire ce que nous voulons en matière de méthode. Les grands équilibres, notamment sur le Trapèze et les îlots, ont déjà été arrêtés. Je parle ici sous le contrôle de Jean-Pierre Fourcade.

Si nous sortons de ces conventions, nous nous exposons à des pénalités importantes et des conflits qui coûteraient très cher à la Ville. Ce n'est pas moi qui ai monté cette convention publique d'aménagement et ce n'est pas moi qui en ai assuré le financement. Cela a été évoqué à plusieurs reprises tout à l'heure. Monsieur Fusina a dit qu'il y avait une contribution importante des Boulonnais. C'est vrai qu'elle est importante. Elle s'élève à 156 millions d'euros. Cependant, grâce à moi, je rappelle que les contribuables boulonnais ont été soulagés de 65 millions d'euros à ce niveau, puisque c'est la CVS dans un premier temps qui payait la moitié des 131 millions d'euros. L'autre moitié a été transférée à GPSO.

Il est effectivement regrettable de constater que, dans une opération d'aménagement public, le contribuable soit sollicité. Normalement, dans le cadre du montage financier d'une

zone d'aménagement concertée, ce sont les promoteurs et le propriétaire auquel on a permis de valoriser son terrain qui financent les équipements publics. En l'occurrence, ce n'est pas le cas, c'est le contribuable qui le fait. Mon souci est donc de soulager autant que possible le contribuable de cette dette, dans le cadre des négociations permanentes que nous avons nouées avec Renault ainsi qu'avec nos partenaires de DBS. Je suis toujours choqué du fait que la Ville ait dû acheter le terrain pour le lycée pour 13 millions d'euros. Ce terrain va être cédé gratuitement pour un euro symbolique à la Région pour y construire le lycée. Il ne me paraît pas normal que nous en soyons arrivé à une telle situation.

Cependant, il y avait aussi des avantages au fait que la Ville ne porte par le foncier, dans la mesure où la durée de l'opération sur une surface pareille risquait de mettre en danger les finances de la Ville. Nous avons donc trouvé un compromis entre la participation des contribuables boulonnais et le non portage financier du terrain. Nous avons pris un risque partagé dans cette opération. Parfois, c'est contraignant. Parfois, c'est avantageux. Il faut le reconnaître. Une crise immobilière est survenue. Une autre aurait pu survenir. Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle d'ici 2018. En tout cas, il faut être extrêmement attentif à cet équilibre financier sur la ZAC, qui est très fragile et qui nécessite des négociations permanentes avec tous les acteurs.

Madame Even tout à l'heure regrettait le financement de la ZAC par les contribuables, de même que Monsieur Fusina. Madame Vouette a ensuite évoqué des propos que j'aurais tenus ce matin sur des logements de très très haut standing. Je n'ai pas parlé de logements de très très haut standing. J'ai simplement dit qu'il existait une opportunité. Des promoteurs comme DBS ont un droit d'option sur l'Île Seguin pour la construction de logements et de bureaux à des prix définis par convention. Nous sommes donc obligés de traiter avec eux. Je parlais tout à l'heure des contraintes. En voilà une.

Ces mêmes promoteurs qui ont fixé un prix avec la Ville et avec Renault sur le mètre carré de logement et de bureau sont prêts à modifier de façon considérable leur participation en matière de logement sous réserve que nous leur attribuons la constructibilité des logements qui correspondent à leurs attentes.

C'est une possibilité. Aujourd'hui, le prix du logement s'est envolé. Je le regrette d'ailleurs. Des conseillers de quartier m'ont fait remarquer qu'une promotion immobilière privée a été lancée dans une rue du côté de la Porte de Saint-Cloud. Il paraît que le promoteur affiche un prix de vente de 11 000 euros du mètre carré. Cela me paraît déraisonnable. Je ne sais pas si vous partagez mon point de vue. Ce promoteur aurait déjà vendu un certain nombre de logements sur plan. Si des personnes sont en mesure d'acheter à 11 000 euros du mètre carré, tant mieux pour elles. Pour ceux qui n'ont pas cette possibilité, cela rend la tâche plus ardue encore.

En ce qui concerne l'Île Seguin, certains promoteurs de

DBS affirment qu'ils peuvent faire du logement de standing. J'ai dit, Madame Vouette, ce matin que, si nous retenions cette éventualité de faire du logement sur l'Île Seguin, nous ferions aussi du logement social. Je l'ai dit ce matin. Nous verrons. C'est une éventualité, mais ce n'est pas la seule. Nous avons d'autres possibilités, ainsi que l'a dit Gauthier Mougin tout à l'heure. Pour adapter notre projet aux dépenses, il a été proposé dans le CRACL de diminuer un certain nombre de coûts, comme la verrière de Jean Nouvel, très belle verrière, qui apportait beaucoup sur le plan architectural au projet. Tout le monde connaît le prix de cette verrière : 80 millions d'euros. Nous ne pourrions pas supporter une verrière à 80 millions d'euros.

Dans le CRACL qui vous a été proposé, en recul en termes de mètres carrés, par rapport à ce qui a été proposé au PLU de juin 2011, nous diminuons les dépenses, notamment par le biais de ce type d'équipements.

Ensuite, Madame Vouette et Jean-Pierre Fourcade ont évoqué le BHNS. Je rappelle que ce projet de TCSP dans un premier temps avait été évoqué dès 2005-2006. Il se trouve que le projet a été bloqué en 2007, pas seulement par le Conseil général ni par le STIF, mais aussi par la Ville de Saint-Cloud. Le STIF demandait une liaison entre Meudon et Saint-Cloud-Montretout. Il avait approuvé l'idée de la création d'un barreau ferroviaire entre les lignes de Saint-Lazare et de Montparnasse.

Malheureusement, ce projet a été bloqué. Nous en avons parlé à plusieurs reprises devant le Conseil syndical du Val-de-Seine. Ce dossier a été relancé. Nous avons demandé au STIF de se pencher à nouveau sur ce dossier. Le STIF a répondu qu'il était impossible de faire un tramway, car ce serait trop coûteux et trop long à réaliser. Nous nous sommes donc repliés sur l'idée d'un bus à haut niveau de service, celui-ci ayant l'avantage d'être moins coûteux. Par rapport au tramway, il présente tout de même la contrainte d'être plus large. Il faut donc faire face à ces deux éléments.

Le dossier a été relancé. J'ai rencontré Jean-Paul Huchon en compagnie du Vice-Président de GPSO en charge des transports au mois de juillet dernier. Nous avons rencontré le Président du Conseil général il y a un peu plus d'une semaine. Nous lui avons expliqué qu'il s'agissait de la priorité des priorités pour les années à venir. Je suis d'accord avec vous, Madame Vouette et Monsieur Fourcade. Vous vous inquiétez pour 2018, mais je rappelle que la fin du Trapèze Est est prévue pour 2018. Nous sommes donc dans le même calendrier. Certes, nous aurions pu le faire un peu plus tôt, mais aujourd'hui, les habitants du Trapèze Ouest se tournent plus vers la ligne 9 du métro et bénéficient du SUBB gratuit, de la ligne 389 déviée à leur profit. Le BHNS répondrait surtout à un besoin des habitants du Trapèze Est voire des îlots Y et AA les plus à l'est.

Nous sommes donc à peu près en phase avec le calendrier. Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Je rappelle que le

projet de l'Île Seguin doit prendre fin en 2018. Si nous parvenons en 2018 à avoir à la fois le bus à haut niveau de service, la station du Grand Paris, inaugurée à cette date, et la fin des constructions sur le Trapèze et sur l'Île Seguin, je pense que nous aurons bien réussi. Nous aurons une concordance des calendriers. C'est ce que nous recherchons aujourd'hui et j'espère que cela ne sera pas remis en cause par tel ou tel décisionnaire.

S'agissant des autres points évoqués, Monsieur Solère a parlé des recours qui bloquent les investisseurs potentiels. C'est plus ou moins vrai, car, malgré tout, il faut citer Natural Le Coultre – le déménageur, comme le dit Madame Bauche, mais ce n'est pas qu'un déménageur ; c'est une société connue internationalement, qui a des projets importants. Nelly Wenger, responsable du projet bouloonnais est très connue dans le milieu culturel. Je rappelle qu'elle est la Présidente des cantonales, c'est-à-dire l'exposition nationale suisse qui regroupe tous les cantons et tous les grands projets culturels. C'est elle qui est aussi à l'origine de beaucoup de belles constructions culturelles en Suisse et notamment à Genève.

Il y a donc une vraie dimension culturelle et une vraie ambition internationale. Malgré les recours, le Président de Natural Le Coultre a accepté de signer au mois de novembre. Cela ne décourage donc pas tous les investisseurs potentiels. Heureusement pour nous. Néanmoins, vous avez les uns et les autres raison. Il faut trouver une solution de sortie et c'est dans cet esprit que nous avons présenté un CRACL un peu moins important que le PLU présenté au mois de juin.

En ce qui concerne les tours en question, j'ai demandé à Jean Nouvel de retravailler sur un projet qui compterait moins de points hauts. Monsieur Nouvel intervient dans le cadre d'un mandat qu'il a obtenu de la SAEM. Monsieur Nouvel n'est pas payé par la Ville. Il l'est par la SAEM. Il a donc un mandat de travail avec la SAEM. La SAEM, c'est aussi la Ville. Vous siégez vous-mêmes au Conseil d'administration. L'affaire est donc simple. Les architectes successifs qui ont travaillé pour la SAEM travaillaient aussi avec la Ville, puisque les permis de construire ont toujours été validés par la Ville. C'est ainsi depuis la création de la SAEM. Je parle ici sous le contrôle de Monsieur Fourcade et de Madame Pineau. Cela n'a pas changé. Nous sommes dans la même configuration et il n'y a pas eu de révolution.

Madame Vouette, nous avons discuté ce matin pendant deux heures. Nous avons à nouveau abordé le sujet ce soir. Je vous réponds. Laissez-moi m'expliquer. Vous étiez très calme et je réponds calmement à toutes vos questions. J'essaie de toutes les passer en revue.

Ensuite, en ce qui concerne les perspectives, Monsieur Vincent a parlé d'un CRACL avec des perspectives conservatrices et des éléments de bonus à venir. Effectivement, je confirme ce soir ce que j'ai dit ce matin. Si nous avons la possibilité d'avoir des éléments plus rémunérateurs, nous les prendrons en compte. Sur la projection de trésorerie, je suis

d'accord avec vous. Nous l'avons vu ce matin et nous allons travailler très précisément sur ce sujet et nous vous donnerons des éléments très précis. Je vous assure qu'il n'y a pas péril en la demeure. La question a été évoquée ce matin au Conseil d'administration de la SAEM. Dans les grosses opérations d'aménagement de ce type en France, nous avons à peu près 20 % de lignes de trésorerie. C'est ce qui a été dit ce matin et je parle sous contrôle des membres du CA présents ici, Monsieur Solère, Madame Vouette et Monsieur Vincent.

Avec cette ligne de trésorerie, nous serions autour de 15 %. Nous sommes donc en-deçà des lignes de trésorerie moyennes des grandes opérations d'aménagement sur le territoire national. Nous allons pour autant préciser que, dans le CRACL précédent, nous aurions dû atteindre 81 millions d'euros d'utilisation de la ligne de trésorerie de 110 millions d'euros à la fin 2011. Vous avez vu dans le CRACL que nous n'en sommes qu'à 64 millions d'euros. Nous avons justement bénéficié de recettes en fin d'année 2011. Les lignes de trésorerie vont et viennent. Il ne s'agit pas de quelque chose de figé. Vous le savez. C'est votre métier. Nous veillons cependant attentivement sur cette question et nous ferons en sorte que ces lignes de trésorerie soient les plus contrôlées et les plus maîtrisées possibles, sachant que les projets évoluent, comme on l'a vu sur le Trapèze et sur le Pont-de-Sèvres.

Pour répondre précisément à la question de Monsieur Epircade sur le 57 Métal, je vous confirme qu'une action a été engagée par un certain nombre d'architectes, à l'initiative de la veuve de Monsieur Vasconi, qui nous a quittés il y a à peu près deux ans. Sa veuve, avec 57 architectes de renom, dont Monsieur Grether, qui a travaillé pour la ville, ont porté un recours pour demander le classement du bâtiment au Ministère de la Culture.

Le Ministère de la Culture s'interroge à ce sujet. Aujourd'hui, Renault a vendu à un fonds de pension européen, qui a acheté à un prix déraisonnable 57 Métal et qui n'attend qu'une chose, à savoir d'obtenir sa démolition pour reconstruire à la place un immeuble, si possible de grande hauteur. J'ai expliqué au Président du fonds de pension en question que ce n'était pas une idée fantastique ni pour les Bouloonnais riverains, ni pour la Ville. Ce bâtiment mérite tout de même que l'on y attache une attention toute particulière. J'ai bien expliqué que nous étions en négociation avec le Ministère de la Culture concernant son avenir.

Nous sommes cependant à la recherche d'un compromis. J'ai l'impression que Renault s'est quelque peu précipité au moment de la vente, à un prix très élevé. A mon sens, Renault aurait dû mettre un peu plus de réserves sur la vente de ce bâtiment. Nous sommes cependant très attentifs à son avenir. A priori, nous n'allons pas le laisser le démolir pour y construire d'autres immeubles.

Je vais maintenant répondre à Monsieur Fusina sur les équipements sportifs. Vous savez très bien que nous avons cherché des solutions pour les équipements sportifs, notam-

ment sur le parc de Billancourt. Nous avons cherché des solutions sur le parc des Glacières. Nous n'avons malheureusement pas été franchement soutenus en la matière. Je suis conscient du manque d'équipements sportifs sur Boulogne-Billancourt. Nous allons essayer de trouver les endroits les moins contestés pour arriver à nos fins. Cependant, sur l'Île Seguin, vous savez très bien que ce n'est pas raisonnable, de même que sur le Trapèze.

J'avais obtenu sur le parc de Billancourt une cession gratuite des terrains de Renault, ce qui était exceptionnel. Aujourd'hui, Renault n'a pas envie de nous faire un nouveau cadeau. Par conséquent, si nous avons besoin de terrains pour y construire des équipements sportifs, Renault nous les vendra à prix d'or. Nous allons arriver à ce moment-là à des prix de revient pour un terrain de football ou pour des courts de tennis déraisonnables. Nous sommes donc complètement contraints par toutes ces conventions qui ont été signées. Je rappelle que tout ceci a été validé par la convention d'aménagement de 2003.

Monsieur Fusina, nous ne pouvons pas nous en sortir de cette façon-là. Il y a des équilibres économiques, mais si nous faisons des terrains de football sur l'Île Seguin, quelles seront les recettes sur l'Île Seguin ? Il y a un vrai problème. Ce n'est pas si simple que cela. C'est ce que j'ai expliqué dans une Assemblée générale, où l'on me conseillait de ne construire que des terrains de football. J'ai dit que cela signifierait une augmentation des impôts de 250 %. Outre les 132 millions d'euros déjà dépensés sur l'Île Seguin (126 millions avant 2008 et 6 millions depuis 2008), si nous rajoutons des terrains de tennis ou de football pour un coût de 15 millions d'euros, que je minimise, nous arrivons autour de 150 millions d'euros de dépenses sans aucune recette. En gros, il faudrait l'équivalent de trois années de contributions des Boulonnais (53 millions d'euros par an au total) pour couvrir ces 150 millions d'euros et financer cet aménagement. Je veux bien proposer un projet. Nous pourrions faire un référendum, puisque quelqu'un le suggérerait : « Est-ce que vous voulez qu'on augmente les impôts de 300 % en échange de terrains de football ? » Je caricature un peu, mais tout de même, il faut trouver un bon équilibre.

Sur le prêt PRU, je rappelle simplement qu'il était prévu depuis le départ. C'est Jean-Pierre Fourcade qui a initié la convention ANRU sur le Pont de Sèvres. Cela a été fait dès 2006-2007. Dans la maquette financière, il avait été prévu de recourir à ces prêts PRU. Il se trouve que ces prêts PRU sont particulièrement intéressants. Ce sont des prêts bonifiés. Nous aurions tort de nous en priver. Nous avons effectivement évoqué cela ce matin. Simplement, Monsieur Fourcade, la Ville n'est pas obligée de garantir les prêts PRU et on nous demande justement d'obtenir une autre garantie.

Ce matin, le Conseil d'administration de la SAEM m'a autorisé à ouvrir deux pistes, une piste de garantie avec le Conseil général, qui est moyennement enthousiaste, Monsieur SOLERE, sous prétexte qu'il s'est déjà prononcé le 16 décembre

dernier pour 190 millions d'euros d'investissements sur l'Île Seguin. Nous pouvons le comprendre. Je reconnais que le Président du Conseil général m'a dit lorsque nous en avons débattu : « Pierre-Christophe, j'adore la ville de Boulogne-Billancourt, mais il n'y a pas que la ville de Boulogne-Billancourt dans le département. On ne peut pas, à chaque séance du Conseil général voter des subventions ou des accompagnements aussi importants pour la ville de Boulogne-Billancourt », même si nous sommes la première ville du département, il y en a 34 autres. Nous allons tout de même poursuivre dans cette voie, avec un espoir modéré, Monsieur Solère – très modéré si vous voulez. Nous avons une autre piste avec une garantie bancaire qui pourrait être portée par la Caisse des dépôts. Cela évitera à la Ville de se porter garante pour ces 40 millions d'euros à taux très bonifiés. Je ne veux pas être plus long.

Nous reparlerons en son temps du reste du projet. Je voulais vous rassurer. Ce document est surtout un document financier qui, comme vous l'avez dit, est parfaitement transparent et très complet. C'est un document qui rappelle tout ce qui a été engagé. Je rappelle tout de même qu'il y a eu beaucoup de points positifs. Madame Vouette, je n'ai pas dit que l'Île Seguin n'était pas importante. Simplement, j'ai dit qu'il fallait relativiser par rapport à l'échelle de l'opération. Nous sommes sur une opération qui – je le rappelle – porte sur 74 hectares. C'est ce qui est intéressant. Nous pouvons nous féliciter de l'opération Pont de Sèvres. Celle-ci touche au quotidien 5 500 Boulonnais. 5 500 Boulonnais vivent au Pont de Sèvres. En ce moment, les travaux très importants leur apportent certainement beaucoup de désagrément aujourd'hui, mais leur apporteront dans un proche avenir beaucoup de satisfaction.

C'est l'accélération de ces travaux et l'importance des travaux réalisés qui font que nous avons besoin de cette ligne de trésorerie. Vous avez vu le succès de la Montée et de la Passerelle Constant-Lemaître. Nous travaillons maintenant sur la rue commerçante et nous allons travailler sur le Mail. Je vous signale qu'hier matin, la Commission de sécurité de la crèche a validé la nouvelle crèche que nous allons tout à l'heure baptiser « la crèche La Girafe ». Nous allons pouvoir transférer la Crèche Les cabris dans la crèche La Girafe, en augmentant la capacité d'accueil. Il faut aussi s'en féliciter. Nous allons créer ainsi quelques emplois, puisque ce sont des emplois normés. C'est donc une bonne nouvelle pour le quartier.

Beaucoup de choses se font sur le Pont-de-Sèvres ainsi que sur le Trapèze – Pierre Denizot vient de nous rejoindre. Je voulais vous dire que cela fait des années que nous travaillons pour l'installation de deux foyers d'handicapés sur le Trapèze. Cela n'était pas prévu dans le programme précédent. Ceci est donc une initiative de la majorité actuelle. Nous avons obtenu la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) qui sera subventionné par le Conseil général, le fameux foyer que l'ADAPEI puis les Papillons Blancs et le Chemin vert qui attendent depuis une quinzaine d'années. Tous les feux verts ont été donnés. J'ai réuni les promoteurs, parce qu'il manquait un peu

plus d'un million d'euros pour le bouclage. J'ai demandé au bailleur social, au promoteur NEXITY et au Conseil général de faire un effort, de même que la Ville. Nous avons donc fait un effort partagé tous les quatre. Du coup, le foyer est bouclé et le chantier va démarrer. Nous aurons ainsi un foyer livré.

Autre excellente nouvelle : le foyer de l'ALIS. Le LIS, c'est le locked-in syndrome que tout le monde connaît, cette maladie dramatique, sur laquelle Jean-Dominique BAUBY a écrit un livre dont on a tiré un film par la suite. Il n'y a pas de foyer d'accueil de ce type en France. Nous serons la Ville qui va accueillir le premier foyer d'accueil de l'ALIS. Nous nous sommes battus pendant des années, d'abord pour obtenir un taux de TVA réduit pour l'Association Perce-neige et ALIS qui portent le projet. Je peux également vous annoncer une bonne nouvelle. Cette maladie malheureusement génère des dépenses d'encadrement très importants, puisque ce sont à peu près 150 000 euros par an et par malade. Ce foyer va accueillir 22 personnes. Le coût de fonctionnement du foyer est par conséquent très élevé. L'Agence régionale de santé ne souhaitait pas porter le coût du fonctionnement seule. Le Conseil général, bien évidemment a aussi émis des réserves, en disant que les malades risquaient de venir de toute la France. Il n'appartient donc pas au Conseil général de financer cette opération. Cependant, grâce notamment à l'intervention de Claude GUEANT, ce soir, la Ministre de la Santé vient de nous écrire que les crédits seraient pris en charge directement par le Ministère, à hauteur de 2,8 millions d'euros d'investissement. Ils seront transmis à l'ARS chaque année. Nous avons donc enfin débloqué ce dossier du foyer de l'ALIS. Nous pouvons être fiers des travaux réalisés sur le Trapèze, entre le FAM et l'ALIS. Nous pouvons tous en tirer une grande fierté.

Cela ne coûtera rien, Monsieur Fusina, au contribuable de Boulogne-Billancourt, comme la plupart des équipements culturels. Cela vous avait peut-être échappé. Si le contribuable de Boulogne-Billancourt a payé l'achat du foncier de l'Île, en tout cas, le fonctionnement des équipements culturels ne coûtera rien. C'est tout de même là aussi une bonne nouvelle pour les contribuables de la Ville. J'ai surtout une pensée très émue pour tous les malades du locked-in syndrome et pour tous les patients qui pourront bénéficier d'un nouveau FAM sur le Trapèze. Il y a donc beaucoup de bonnes nouvelles en cette journée et je m'en réjouis. Nous allons mettre la délibération aux voix. C'est une délibération et il y a donc un vote sur le CRACL. Pardon d'avoir été assez long dans ma réponse, mais j'espère n'avoir oublié personne. Madame Vouette, vous avez la parole, si vous le voulez pour une explication de vote.

Mme Vouette

Pour toutes les raisons qui ont été invoquées, à savoir l'aménagement de 74 hectares dans la Ville sans aucun équipement sportif entre autres, mes collègues voteront contre les articles 1, 2 et 3, mais pour les articles 4, 5 et 6. En ce qui me concerne, comme tous les administrateurs de la Ville, je ne prendrai pas part au vote.

M. Solère

A titre personnel, je ne prendrai bien sûr pas part au vote. Le groupe RPBB votera contre ce CRACL, avec un regret tout de même, Monsieur le Maire. Nous n'avons pas réussi à vous faire dire, ni dans le document, ni dans le CRACL, ni aujourd'hui au Conseil municipal, s'il y avait encore des tours. Je lis sur internet, sur le site du Figaro – il faut lire la presse pour savoir ce qui se passe dans notre ville – qu'il restera deux tours sur l'Île Seguin. Vous venez de donner une donner ce soir une interview au Figaro. Il est tout de même assez incroyable que vous refusiez de débattre tranquillement des réalités des projets que vous avez pour l'Île au sein du Conseil municipal qui représente la population.

M. Baguet

Monsieur Solère, il n'y en a pas plus que dans L'Express. J'ai expliqué dans L'Express que j'avais entendu les Boulonnais. Le Figaro n'a fait que reprendre L'Express. C'est la même chose. J'ai dit qu'il n'y aurait pas plus de deux tours. Je ne vais quand même pas rappeler la tour que vous aviez vous-même votée, Monsieur Solère. Vous aviez voté une tour sur le Trapèze. Il faut le rappeler tout de même aux Boulonnais. Vous ne pouvez pas être aujourd'hui contre les tours et pour les tours. Il y a tout de même eu le vote par l'Assemblée municipale précédente de deux tours de 100 mètres de haut, à savoir la tour Jean NOUVEL et une autre. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est approuvée à la majorité.

7. Terrains Thiers/Vaillant – Cession d'un terrain à la société OGIC - Autorisation donnée au maire et à la société OGIC pour déposer et/ou signer respectivement, les autorisations d'urbanisme, un contrat de « cour commune » et le ou les permis de construire nécessaires à l'édification d'un programme immobilier – Autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Il s'agit d'autoriser le Maire à passer les premiers actes juridiques relatifs à la cession d'un terrain à la société OGIC sur l'espace Thiers-Vaillant, situé, comme son nom l'indique à l'angle de l'avenue Edouard Vaillant et de la rue Thiers. Comme vous le savez, la Ville est propriétaire à cet endroit d'un terrain qui jouxte le Collège Jacqueline AURIOL d'environ 5 000 mètres carrés. A la suite d'une consultation qui a vu un grand nombre de promoteurs faire des propositions et des offres à la fois urbaines et tarifaires, c'est la société OGIC qui a été retenue pour la mise en œuvre de ce projet, au vu de la qualité de la nature et de l'évolution de son programme tout au long des phases de concertation.

In fine, c'est un immeuble de 7 300 mètres carrés à usage de bureaux, 250 mètres carrés de commerces et un deuxième immeuble d'environ 5 000 mètres carrés de logements collectifs en acquisition à la propriété le long de la rue Thiers qui

seront édifîés. Je vous passe les détails juridiques et la création des SCI qui vont être les maîtres d'ouvrage de ces constructions. Ce qu'il convient de retenir, c'est le prix auquel cette opération a été réalisée, avec un retour dans les caisses de la Ville de la somme totale hors taxe de 30 429 102 euros, sachant que ce terrain étant assez lourdement pollué, il a été décidé de défalquer de ce prix de vente la somme de 910 000 euros HT, ce qui aboutit à un prix total à payer par le groupe OGIC à la Ville de 29 519 102 euros HT d'acquisition foncière, le prix de la dépollution étant déduit du prix indiqué, mais elle est réalisée par la société OGIC.

Si le permis de construire du programme est obtenu de façon définitive, c'est une SHON de 7 300 mètres carrés et 246 mètres carrés de commerces qui seraient réalisés avec un complément de prix calculé en fonction des mètres carrés supérieurs ou inférieurs. Une indemnité d'immobilisation de 10 % du prix sera versée par OGIC, la moitié directement à la Ville, l'autre moitié sous forme de garanties bancaires.

J'ajoute – c'est un point technique – qu'une servitude de cour commune est proposée à votre assentiment pour permettre une amélioration du projet urbain. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à accepter la cession aux SCI OGIC Boulogne 58-60 et OGIC Boulogne 52-66 Rue Thiers de ces terrains et de passer le contrat de cour commune, d'autoriser le Maire à déposer une demande de déclaration préalable, voire une demande de permis d'aménager s'il y a lieu et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente et enfin d'autoriser les SCI à déposer le ou les permis de construire préalables à la mise en œuvre du projet retenu, puisque la SCI n'est pas encore propriétaire des lieux pour déposer son permis. Elle doit avoir l'autorisation du propriétaire qu'est la Ville.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

Le groupe @lternance a posé une question concernant la surface du parc qui sera prévu. Pour le moment, le parc est prévu au nord de la parcelle, sur des parties qui seront libérables prochainement. A terme, il sera étendu jusque derrière le CTM lorsque ces terrains seront libérables. La résolution a été adoptée à la majorité. Le groupe Rassemblement pour Boulogne-Billancourt et le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Even, Monsieur Gardillou, Madame Shan, Madame Bauche et Monsieur Solère.

Mme Even

Je repose une question que je pose régulièrement en Conseil municipal, mais je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Combien y a-t-il de mètres carrés de bureaux inoccupés à ce jour à Boulogne-Billancourt ?

Pour en revenir à cette délibération, actuellement, sur ce terrain, il y avait un petit terrain de sport. A ma connaissance, ce terrain n'a pas été repositionné ailleurs. Or des centres de loisirs y allaient, ainsi que les enfants du quartier qui pouvaient y accéder facilement. Nous constatons une fois de plus que des logements sont prévus à cet emplacement, mais aucun logement social.

Ensuite, je voudrais poser une autre question concernant les polluants. Pourrait-on savoir de quel type de polluants il s'agit ?

Suite à toutes ces questions et surtout parce qu'il n'y a pas de logements sociaux prévus sur ce terrain, le groupe @lternance votera contre cette délibération. Je voudrais juste signaler que Madame Shan avait demandé un plan lors de la commission. Nous n'avons pas eu ce plan.

M. Baguet

Un plan général ? Quel plan demandiez-vous ?

Mme Shan

Je voulais savoir comment était inséré en cœur de l'îlot le jardin public pour avoir une idée de sa taille et de la manière dont il s'insère dans l'espace public de manière plus générale. Est-ce finalement un jardin de fond de parcelle qui sera réservé globalement à la copropriété privée qui sera érigée à cet endroit ? Un plan nous a été montré et j'avais demandé une copie.

M. Baguet

Nous allons vous répondre. Monsieur Gardillou, pardon.

M. Gardillou

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste regretter cette délibération. A cet endroit, il y avait des terrains de sport, avec un visuel assez agréable pour les habitants de la rue. Aujourd'hui, on propose de construire 7 300 mètres carrés de bureaux et 4 950 mètres carrés de logements et simplement 246 mètres carrés de commerces. Cela ne sera donc pas un quartier très vivant, mais qui deviendra très dense. C'est regrettable. Je pense que, malheureusement, ce permis risque d'être attaqué par les associations qui se trouvent juste en face. Nous n'y échapperons pas, malgré la concertation menée par Monsieur Mougin.

J'avais aussi posé une question en commission qui n'a pas été mentionnée par le rapporteur concernant la société OGIC.

Je souhaitais savoir qui elle est et ce qu'elle a déjà construit à Boulogne-Billancourt. Il semblerait qu'elle soit présente sur le territoire depuis peu de temps. Elle a traversé la Seine, d'après ce que disait Monsieur Mougin. Dans la délibération, il est inscrit la phrase : « Le groupe OGIC a été sélectionné après consultation et retenu pour la mise en œuvre de ce projet ». J'aurais souhaité connaître les critères de sélection pour les promoteurs lorsqu'il y a une cession foncière et regretter encore une fois que, systématiquement, sur toutes les emprises – nous le verrons sur d'autres délibérations, même concernant une emprise de 15 mètres carrés – on utilise l'espace public pour construire toujours plus dense.

Mme Bauche

Je voulais juste m'enquérir de deux points. Tout d'abord, dans ce quartier, il existe extrêmement peu de places de stationnement. Les riverains qui reçoivent du monde finissent par dire aux gens de venir en métro, mais le métro est loin. Parfois les invités repartent chez eux, faute d'avoir pu stationner. Quelques entreprises, qui, comme LVMH, n'ont pas de parking public à proximité et ont un nombre de places de stationnements limitées, envisagent de quitter le site, parce que ce n'est pas commode pour recevoir des visiteurs. On aurait pu profiter de ce projet pour élargir un peu la rue Thiers pour y installer des places de stationnement des deux côtés. Effectivement, il existe des places de stationnement pour les bureaux, des places qui sont prévues pour les habitations, mais pas pour ceux qui viendront visiter ces bureaux ou ces habitations. On pourrait aussi prévoir un parking public dans cet endroit. Je ne sais pas si l'évolution du dossier avec OGIC pourrait le permettre. Je crois qu'il faut vraiment prendre en considération le fait que tout ce quartier est saturé et qu'une voiture qui tourne pour chercher une place polluée, tandis qu'une voiture qui est arrêtée ne pollue pas.

Je voudrais par ailleurs rappeler la loi BOROTRA qui affirme que, lorsque l'on enlève un équipement sportif, il faut le remplacer par un équipement équivalent, sauf en cas de déclaration d'utilité publique. Je ne sais pas si une telle déclaration a été signée. A quel endroit mettez-vous donc l'équipement équivalent ?

M. Solère

Nous sommes bien évidemment opposés à cette délibération et nous voterons contre. Ce quartier, comme vient de le rappeler Agnès Bauche, est très dense et il est tout à fait dommageable de ne pas réaliser là un petit parking de proximité. Vous vous étiez engagé pendant la campagne électorale à réaliser des petits parkings de proximité. Cette opération aurait été une bonne occasion pour cela. Vous auriez également pu profiter de l'opération globale d'aménagement de ce site pour l'aérer un peu et avoir un jardin un peu plus grand.

Pour rebondir sur la remarque de Guillaume Gardillou, j'aimerais que vous retraciez l'ensemble de la consultation, afin de voir les autres offres qui avaient été présentées à la Ville sur cette opération, que ce soit sur le plan technique ou

le plan financier. Quelle a été la commission qui a arbitré pour choisir le groupe OGIC sur cette opération ?

Mme Pineau

Vous avez répondu tout à l'heure à Monsieur Fusina que, sur les terrains Renault, il était très difficile d'installer des équipements sportifs, car cela n'avait pas été prévu dans la convention publique d'aménagement, ce dont je vous donnerai presque acte. En revanche, vous vous trouvez face à un équipement sportif existant. Je ne comprends donc pas très bien comment vous pouvez affirmer que vous installerez des équipements sportifs ailleurs, alors que vous nous avez démontré que c'était très compliqué, parce qu'il aurait fallu déplacer les tennis sur les Glacières et que les associations s'y étaient opposées. Par définition, cet équipement sportif n'est pas ridicule, parce qu'il est effectivement extrêmement utilisé les samedis et dimanches. Les enfants de l'ACBB de Le Gallo vont souvent sur ce terrain parce qu'il n'y a plus de place à Le Gallo. Je ne vois pas très bien où vous allez le réinstaller.

D'autre part, vous faites un programme mixte bureaux/logements sans concertation avec le collège à côté. Vous auriez pu proposer un équipement sportif de plein air ou en salle qui aurait complété l'offre du collège. On aurait peut-être même pu envisager à une époque le déplacement du TCBB sur ce terrain, puisque, compte tenu de la superficie totale, il y aurait la place que vous recherchiez. Vous auriez donc gardé la place à Le Gallo. Je ne comprends donc pas ce projet.

Par ailleurs, le fait d'y mener un programme de logements libres de 4 900 mètres carrés me laisse perplexe. Je vois bien le programme du 51 rue de Paris qui se vend à 11 000 euros le mètre carré. Est-ce vraiment la ville que vous voulez faire de Boulogne ? Comment se fait-il qu'il n'y ait même pas un mètre carré de logement social dans le programme que vous nous proposez ? Evidemment, notre groupe votera contre cette délibération.

M. Baguet

Merci, Monsieur Mougin, pour répondre éventuellement.

M. Mougin

Je crois qu'il faut d'abord rappeler que le terrain d'assiette de cette opération est un délaissé sportif. Que voulez-vous que nous installions comme équipement sportif sur ce bout de terrain dont même l'ACBB ne veut plus. Les associations qui l'occupaient l'ont déserté pour une bonne et simple raison : le collège Jacqueline Auriol, malgré toutes ses qualités architecturales et pédagogiques, réalisation magnifique du Conseil général, occupe la moitié de la parcelle. Autrement dit, nous avons absolument gâché cette parcelle et toutes les perspectives que nous pouvions lui donner en termes d'environnement et d'équipements sportifs en collant cet équipement en plein milieu. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus gérer qu'à gauche

et à droite. A gauche se trouve le CTM, qui sera encore présent pour un moment. A droite, il restait cet équipement. C'est la première chose.

Ensuite, la volonté a été non pas de bétonner à tout crin comme je l'ai entendu, mais, au contraire, de faire à la fois des logements et des bureaux, d'y installer d'ailleurs le promoteur OGIC, qui est un promoteur connu sur la place de Paris et qui réalise de nombreuses opérations ou seul ou en co-promotion avec d'autres promoteurs. C'est un promoteur qui a fait peu d'opérations à Boulogne-Billancourt. Je vous le confirme. OGIC est aujourd'hui titulaire d'un permis de construire rue d'Aguesseau, mais n'est pas un promoteur qui s'est énormément développé sur Boulogne-Billancourt. Il se développe ailleurs. Ce promoteur, qui a donc décidé d'installer son siège social dans les murs qu'il est en train de construire, nous permet en réalisant cette opération de créer un grand square ou un petit parc – appelons-le comme on le voudra – mais un espace vert qui manque cruellement dans ce quartier.

L'esprit qui nous animait était de valoriser un terrain qui ne servait plus à rien et qui était vraiment un délaissé, d'animer cette portion de la ville, qui n'est pas très heureuse sur le plan urbain. Nous avons écouté attentivement les riverains et le promoteur lui-même a mené une large concertation. Pour satisfaire les demandes des riverains, la ville s'est engagée à modifier son PLU sur ce point pour permettre plus d'espace dans la rue, permettre et autoriser des failles entre les immeubles, ce qui dégage les vues. J'ai participé à la dernière réunion de consultation qui s'est tenue entre les riverains et le promoteur. Nous sommes parvenus à un accord à cette occasion.

Certes, la ville se densifie, mais je rappelle tout de même, pour en avoir parlé avec le sous-préfet il y a peu de temps, qu'à chaque fois que nous proposons des opérations urbaines dans Boulogne-Billancourt, il nous rappelle à nos devoirs de constructions de logements et de productions de logement, puisqu'il y a un principe de rééquilibrage logements/bureaux entre l'ouest et l'est de la région parisienne. A Boulogne-Billancourt, nous devons prendre notre part de la construction de logements. La Ville est donc appelée peu ou prou à se densifier, même si notre volonté est de limiter ce mouvement.

Je rappelle également que les différentes lois issues du Grenelle de l'environnement prônent pour l'essentiel la limitation du développement urbain et la concentration des logements plutôt sur la hauteur, en libérant les hauteurs de constructibilité. De ce point de vue, j'ai bien peur que tous ceux qui veulent la ville à la campagne soient, à Boulogne-Billancourt comme ailleurs déçus, car la ville à la campagne, c'est terminé.

Enfin, nous avons effectivement étudié la possibilité d'un parking public. D'une part, la surface constructible sera construite à plein en termes de parkings et des places seront prévues en amodiation pour les riverains qui voudront en acheter. En termes de profondeur, à cet endroit, comme à beaucoup d'autres à Boulogne, nous sommes au niveau de la

nappe phréatique au troisième sous-sol. Si nous avons contraint le promoteur à construire des parkings au troisième sous-sol, aucune opération n'aurait été possible, puisque nous perdions toute rentabilité. Il n'était pas possible de faire plus que ce qui a été demandé au promoteur avec qui nous sommes accordés pour créer plus de places de parking que ce que le PLU lui impose formellement.

M. Baguet

Je suis un peu stupéfait par les défauts de mémoire de certains. Je rappelle que c'est un dossier dont nous avons hérité, puisqu'il est vrai que ce terrain méritait d'être traité dans sa globalité. Nous avons décidé, pour des raisons de calendrier électoral – pour être clair –, d'y implanter un collège dans l'urgence. En effet, cela faisait bon effet dans le bilan du mandat précédent.

Cependant, nous nous sommes retrouvés coincés, parce que la carte scolaire du collège couvre le sud-est de Boulogne et le collège est au nord d'un axe particulièrement dangereux. Je voudrais rappeler à Monsieur Gardillou qu'à l'époque, il était maire adjoint. Nous avons même voté sur ce sujet en municipalité. Si ma mémoire est bonne, j'avais proposé de poursuivre l'action entamée par la précédente municipalité, avec les défauts que cela représentait, y compris la suppression du terrain de sport et la certitude que nous allions nous retrouver avec un terrain qui allait nous poser des problèmes et allait être délaissé par les associations sportives. Les Portugais ont quitté ce terrain. Il faut dire que je n'avais jamais vu de ma vie un terrain de football en forme de L.

La deuxième solution était de différer le projet du collège, mais le Conseil général nous demandait 5,5 millions d'euros pour rembourser les engagements qui avaient déjà été pris, puisque tout avait été mené à la hussarde. Entre les 5,5 millions d'euros que nous devons donner au Conseil général et le risque d'un ajournement des travaux aux calendes grecques, alors même que la communauté éducative du collège du Vieux Pont faisait état de demandes pressantes – je rappelle que la principale avait des seaux dans son bureau, car cela fuyait de partout. Moi-même, quand j'étais Maire-adjoint en charge de ce dossier, nous avions promis un logement au collège du Vieux Pont. Les travaux traînaient et nous nous voyions mal revenir vers la communauté éducative en leur expliquant que tout était prêt, mais que nous allions subitement nous retrouver en queue de liste des projets du Conseil général et que le collège ne verrait pas le jour avant 10 ans.

Nous ne pouvions pas dire cela à la communauté éducative. Nous avons donc tous ensemble décidé de maintenir le collège à cet endroit. Nous avons cédé le terrain pour 23 millions d'euros au Conseil général. La construction de ce collège a ensuite coûté 36 millions d'euros. La conséquence immédiate était que la Ville se retrouvait avec un délaissé de terrain sur lequel nous ne pouvions rien faire. Il n'était pas possible d'y construire d'équipements sportifs. Madame Pineau, nous avons cherché et réfléchi au déménagement du TCBB sur ce

terrain, mais ce n'était pas possible. Nous avons réalisé des études urbaines et cette solution s'est avérée impossible. C'était la première option que nous avons étudiée.

Les options suivantes avaient trait au constat que ce quartier manque cruellement d'espaces verts. Nous nous sommes dit que nous pouvions construire un grand espace vert public et valoriser le terrain pour financer les autres projets dont j'ai parlé tout à l'heure, à savoir l'aménagement du parc des Glacières, le Gallo et les tennis. Nous devons financer tous ces projets. Si nous ne pouvons pas valoriser le terrain LMT, qui se trouve à côté de Le Gallo, il nous faudra trouver des financements ailleurs. Nous ferons ainsi donc d'une pierre deux coups.

De plus, les riverains sont plutôt satisfaits, ainsi que le dit Gauthier Mougin. Ils ont obtenu gain de cause sur un certain nombre de points, comme des transparences, des places de parking supplémentaires et – ce qui est très important – les commerçants du quartier sont très demandeurs d'une petite zone de commerces à cet angle de rue, car nous savons très bien que c'est par les angles de rue que se développent les commerces. A cet angle, il n'y a rien aujourd'hui. Je crois donc que nous allons apporter du confort aux Boulonnais.

Sur les critères qui ont été évoqués, dix entreprises ont été sollicitées au total. Les critères ont déjà été indiqués. Il s'agissait de la qualité du projet architectural. Nous voulions choisir des architectes de renom. Ensuite, c'était le rapport bureaux/logements. Par ailleurs, il y avait l'obligation d'installer un siège social d'entreprise, celui des promoteurs. Vinci avait fait une proposition, de même qu'OGIC. Un troisième promoteur envisageait également d'y implanter son siège social. C'était un critère important à mes yeux. Le quatrième critère tenait au prix. Les prix variaient de façon considérable. Les Domaines estimaient au départ le terrain à 16 millions d'euros. Nous en avons tiré 30 millions d'euros. Je trouve que nous avons fait le maximum, d'autant que nous avons ajouté des contraintes imposées aux promoteurs. Je suis donc un peu déçu de la mémoire défaillante de certains d'entre vous. Il faut recadrer les choses. Monsieur Gardillou, je veux bien vous donner la parole.

M. Gardillou

Je confirme ce que vous venez de dire au sujet de mon vote. Simplement, je rappellerai que, lors du débat que nous avons eu au sein de la majorité, vous avez organisé un vote pour déterminer si nous devions ou non décaler la construction du collège au vu des difficultés que nous allions rencontrer pour l'aménagement. J'avais voté contre la proposition visant à réaliser immédiatement le collège, parce qu'il me semblait qu'il fallait prendre du temps. Ensuite, j'ai voté en cohérence avec la majorité avec laquelle j'appartenais à l'époque, parce que, sur le projet de la parcelle que nous évoquons aujourd'hui, il était question d'un projet immobilier, certes, mais avec un espace vert beaucoup plus conséquent.

M. Baguet

L'espace vert sera conséquent. Nous avons déjà déplacé le dépôt de sel. Cela a déjà été fait. Nous allons pouvoir très rapidement réaliser un jardin public. Je rappelle que le seul jardin public du quartier est le petit square à l'angle de la rue Edouard Détaillé et la rue Gallieni. Il s'agit d'un tout petit square. Nous réfléchissons d'ailleurs avec un promoteur qui a acheté les propriétés voisines d'agrandir ce projet. Je crois que nous avons besoin de squares et, là, nous aurons un vrai jardin public qui sera accessible par la rue Thiers et qui communiquera avec la rue Emile Landrin. Nous aurons donc un jardin public en cœur d'îlot qui donnera sur la rue en même temps. Je pense que c'est un plus que nous apporterons aux Boulonnais.

Le dépôt voirie sera modifié. Nous avons prévu en deux temps un petit jardin public qui sera agrandi par la suite avec l'aménagement du dépôt voirie. Ce projet a été présenté aux habitants à plusieurs reprises. Autant certains projets peuvent susciter des polémiques, autant celui-ci ne peut pas susciter de polémiques. Monsieur Gardillou, vous aviez l'air de vous réjouir du fait que le permis de construire soit attaqué. Je pense que, lorsque l'on est élu municipal, on ne peut pas se réjouir de ce genre de démarches. A priori, tout le monde a été consulté. Les problèmes de sécurité seront examinés à un autre moment. Vous ne pouvez tout de même pas me reprocher de créer des équipements publics, de lancer des squares publics, qui manquent dans le quartier et après évoquer d'éventuels problèmes de sécurité demain.

Là, nous avons un bon projet. Vous êtes gêné parce qu'effectivement, vous avez expliqué les uns et les autres qu'il ne s'agissait pas d'un bon projet, mais lorsque nous le regardons, nous voyons qu'il s'agit d'un bon projet qui n'est que la conséquence de l'exploitation maximale et la plus intelligente possible d'une situation dont nous avons héritée. C'est un héritage et nous le gérons au mieux. Cela se passe très bien au collège et je suis très content pour les élèves et nous essayons d'optimiser le délaissé en apportant une amélioration de la qualité de vie des Boulonnais. Je mets aux voix la délibération. Il est 10 heures et quart et nous sommes au point 7. Nous donnons la parole à Madame Pineau.

Mme Pineau

Vous venez de dire que l'un des critères de choix était le renom de l'architecte. Je souhaitais simplement connaître le nom de l'architecte.

M. Baguet

Monsieur Marion va vous donner le nom de cet architecte. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est approuvée à la majorité.

8. Terrain cadastré section AK n°142, situé 90 rue de Silly – Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Il s'agit d'une parcelle de 15 mètres carrés, qui appartient à la Ville de Boulogne-Billancourt. Une portion de cette parcelle est inconstructible et l'autre est constructible. Cette délibération a pour but d'autoriser un promoteur privé, à savoir une personne qui a fait un héritage et récupère le bien qui se trouve à l'angle de la rue de Silly et la rue Gallieni, à faire une petite opération immobilière. Elle améliorera le carrefour à cet endroit. Elle permettra à la pharmacie qui existe actuellement d'être mieux vue. Il s'agit d'autoriser ce propriétaire à déposer le permis de construire, puisque c'est une condition sine qua non d'avoir l'autorisation du propriétaire d'une parcelle sur laquelle on entend construire pour déposer le permis. Il s'agit donc simplement d'autoriser le dépôt du permis avant le 29 février, puisqu'après, il y a des modifications juridiques qui empêcheraient le projet de se faire.

Pour le reste, la négociation sur le prix de cession, les modalités d'édification ne sont pas encore fixées. Une négociation aura lieu naturellement. Pour l'instant, il s'agit juste de donner cette autorisation juridique de déposer le permis de construire. Pour le reste, les négociations ne sont pas encore entamées. Il s'agit donc d'une parcelle de 15 mètres carrés dont une fraction nous concerne.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a posé une question pour savoir si l'évaluation de France Domaines est disponible. Elle n'a pas encore été réalisée, puisque le terrain en lui-même n'a pas de valeur intrinsèque. Il n'a de valeur qu'à partir du moment où il donne au voisin une constructibilité. Cette évaluation sera donc faite après la négociation.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Shan.

Mme Shan

Lors d'un prochain Conseil municipal, nous aurons certainement une délibération qui nous donnera à la fois le prix de cession et la date.

M. Baguet

Oui, Madame Shan, c'est ce que vient de vous expliquer Monsieur Mougin. Cette délibération autorise simplement le propriétaire à réfléchir à un projet. Par la suite, éventuellement, il déposera le permis de construire, en intégrant une parcelle que nous ne lui avons pas encore cédée. La loi interdit à un propriétaire de déposer un permis de construire ou de

réfléchir à un projet sur un terrain qui ne lui appartient pas. Cela paraît assez logique.

C'est ici une question d'urbanisme et non de densité, comme le disait Monsieur Gardillou tout à l'heure. Il faut arrêter de nous faire passer pour des investisseurs ou des promoteurs à tout crin. Il faut être raisonnable. Soit on laisse le propriétaire faire un immeuble médiocre ou, en lui rétrocédant ces 15 mètres carrés à prix d'or, parce que cela va lui permettre de faire quelque chose, nous aménageons l'angle de rue qui est en aménagement depuis des années et des années. Je rappelle que cette rue de Silly a été mise en alignement il y a plus de 50 ans. Nous allons donc pouvoir terminer l'angle de la rue de Silly. De temps en temps, nous pouvons faire des choses intelligentes. Nous ne faisons pas que des bêtises dans la majorité. Accordez-nous ce crédit. Monsieur Solère.

M. Solère

Pour vous détendre, je voulais vous dire que nous voterons cette délibération à laquelle nous sommes favorables.

M. Baguet

C'est très bien. Ce n'est pas ce que disait Monsieur Gardillou tout à l'heure, lorsqu'il affirmait que nous allions encore bétonner. Merci, Monsieur Solère. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 8 est approuvée à la majorité.

9. Plan local d'urbanisme - Révision simplifiée pour les terrains CAT -ADOMA - Bilan de la concertation - Arrêt du projet de révision simplifiée.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la révision simplifiée des terrains CAT-ADOMA. Ainsi que vous le savez, GPSO est propriétaire d'un terrain appelé terrain CAT, situé rue du Point du jour. En limite de ce terrain, une indivision a décidé de vendre sa propre propriété à un promoteur privé pour y réaliser une opération. Cette opération, qui est une opération indépendante du terrain dont GPSO est propriétaire nécessite, pour être viable, de prendre une parcelle de terrain sur la bande appartenant à GPSO, à savoir le terrain CAT.

Lorsque les promoteurs se sont rapprochés de la Ville de Boulogne-Billancourt pour envisager l'opération sur un plan urbain et de GPSO pour envisager l'opération sur un plan juridique une cession de cette parcelle de terrain, nous avons recherché l'intérêt de la Ville dans cette opération. Je rappelle que ce terrain CAT-ADOMA a été acheté par la CAVDS pour un coût de 12 millions d'euros, dans l'idée d'y créer un espace vert, espace classé au PLU de 2004 « espace vert et équipement sportif ». L'aménagement d'un terrain de cette dimension demande près de 2 millions d'euros. Nous avons donc envi-

sagé une opération d'un coût de 14 millions d'euros, coût manifestement supérieur aux exigences d'une gestion en bon père de famille.

C'est la raison pour laquelle il nous est apparu assez opportun d'écouter ce que le promoteur privé avait à nous proposer et nous avons accepté par conséquent de lui céder une parcelle de ce terrain qui lui permet de développer sa construction. En contrepartie, il s'agit de refinancer cette opération à hauteur de 7,8 millions d'euros, dont une partie en dation, puisqu'il y aura un équipement sportif sur ce terrain.

Cette opération nécessitait une révision simplifiée du PLU qui a été votée en son temps, en mars 2010 et une mise à l'enquête publique. Celle-ci a eu lieu et le commissaire-enquêteur a déposé son rapport après avoir entendu les observations de quelques riverains, car il y a eu assez peu d'observations par rapport à l'ampleur du projet, la densité et le nombre d'habitants de ce quartier. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable avec uniquement quatre recommandations, celles-ci ne s'imposant pas à la puissance publique, mais il est préférable dans ces circonstances de les écouter.

La première d'entre elles vise à étudier la possibilité de décaler l'ensemble du projet vers le fond de la parcelle, recommandation à laquelle il a été répondu négativement, puisque c'était malvenu sur le plan urbain. L'étude a donc été menée, mais nous avons conclu par la négative.

La deuxième recommandation consistait à demander une permutation dans les hauteurs des tours, puisque le projet urbain lui-même prévoit une succession de petites tours et d'immeubles à hauteur différentes (de 3 à 12 étages à l'origine). Nous avons demandé au promoteur de diminuer ces hauteurs. Monsieur Solère, l'urbanisme est une chose qu'il faut laisser aux gens sérieux. Les hauteurs seront donc modifiées et revues et il a été décidé de transférer vers l'arrière de la parcelle les hauteurs les plus marquantes, de sorte que les riverains immédiats de la rue du Point du jour soient moins gênés.

La troisième recommandation impliquait la réalisation d'une étude d'ensoleillement qui sera faite pour évaluer l'impact sur les riverains. Elle avait déjà été menée, mais elle va être complétée.

La recommandation numéro 4 vise l'organisation de réunions, ce qui sera fait prochainement, avec présentation d'une maquette.

Mes chers collègues, je vous propose de prendre acte du bilan de cette concertation et d'approuver la révision simplifiée de ce PLU, telle qu'elle avait été présentée au mois de mars 2010 et telle que je viens de l'exposer.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

La résolution a été adoptée à la majorité, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Rassemblement pour Boulogne-Billancourt a posé une question sur les prévisions en termes de nombre d'habitants. Le nombre de logements n'est pas encore connu, puisque le permis n'a pas encore été déposé. Cependant, en moyenne pondérée, il faudrait compter 90 logements. En moyenne, il faut compter un peu plus de deux personnes par logement en région Ile-de-France.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame SHAN.

Mme Shan

C'est une suggestion de présentation que je voudrais vous soumettre. Visiblement, cette délibération nous est présentée comme l'intention d'offrir un espace vert à la ville, un peu comme sur l'angle Thiers-Vaillant. Lorsque l'on lit d'un peu plus près, on comprend tout le contraire. En fait, l'intention véritable est d'offrir toujours plus de béton, sous couvert de création d'une liaison douce. Je trouve qu'il y a tout de même une sorte de malhonnêteté intellectuelle à ne dévoiler qu'en page 3 sur 5 de la délibération ce qui est pudiquement cité au bas de la page 1 – puisque dans l'ordre la délibération présente la réalisation d'un espace vert, puis d'un équipement public, puis d'un parking et éventuellement d'un programme de logements.

Ce n'est que lorsque l'on lit la recommandation numéro 2 du commissaire-enquêteur que saute aux yeux quelque chose écrit sous forme de symbole, à savoir R+12. Nous nous disons alors que cela ne correspond pas à la description d'un espace vert. En effet, sur la délibération qui compte 19 pages recto-verso et ce n'est que sur la dernière des pages, la trente-huitième que des plots se succèdent avec des séries de R+9, R+10 ou R+8. Cela n'a rien d'un espace vert. Appelons cette délibération autrement et non espace vert.

Mme Bauche

Je voudrais évoquer deux points :

- Vous vous êtes lancé dans la rédaction d'un PLU global pour la Ville. Or, à chaque séance, ce sont une ou deux révisions simplifiées que vous essayez de nous faire voter. Comme vous avez la majorité, vous les votez. Cependant, ne serait-il pas plus intéressant de se pencher sur le devenir global de cette ville, et non de se donner des opportunités de petites modifications à chaque Conseil ? Il serait bon d'avoir maintenant une vue d'ensemble de la Ville avec tous les habitants qu'elle aura, lorsque vous laisserez à d'autres sa gestion.

- Ensuite, dans les documents qui nous sont proposés, je cherche vainement où se trouve la circulation douce vers la rue du Dôme. Je ne vois pas pourquoi vous appelez cela des tours.... D'habitude, vous appelez ça un château et, s'agissant de petites tours, il faudrait logiquement les appeler petits

manoirs ! Il n'empêche que le fait de donner à cet espace vert un aspect de couloir n'est pas véritablement harmonieux à mon sens. Là encore, les riverains vont peut-être estimer que c'est moins mal qu'avant. Il est vrai que nous ne pouvons être présents à toutes les enquêtes publiques, car nous ne savons pas où elles se cachent, tant il y en a partout et tout le temps. Beaucoup des riverains ignoraient qu'il leur fallait expliquer qu'ils avaient envie de garder leur rayon de soleil.

J'aimerais franchement que nous ayons une vue d'ensemble de la place Marcel-Sembaat, lorsque vous décidez de lui ajouter ou de lui retirer trois mètres de trottoir, et une vue d'ensemble de la ville en général. C'est la deuxième fois en effet lors de ce Conseil que nous évoquons la révision simplifiée du PLU.

M. Solère

Nous voterons bien évidemment contre cette délibération. Monsieur Mougin disait tout à l'heure que vous écoutiez les promoteurs. Vous feriez mieux d'écouter la population. Cette affaire est tout à fait exemplaire de votre démarche de bétonnage généralisé. Ce terrain avait été acheté par la Communauté d'agglomération CAVDS, par Jean-Pierre Fourcade à l'époque, pour réaliser justement un espace vert dans une zone qui en manque cruellement, avec la possibilité d'y faire du sport.

Beaucoup de nouveaux habitants de cette zone et qui poseront des recours devant le Tribunal administratif, ils vous l'ont dit, sont venus en se renseignant sur les projets de la Ville sur cette zone. Aujourd'hui, vous écoutez les promoteurs immobiliers. Au vu du marché, ceux-ci construisent dès qu'ils le peuvent. Maintenant, vous réalisez du R+12 ou R+11 en plein dans une zone qui avait pour affectation la réalisation d'un espace vert et d'équipements sportifs. Nous serons donc bien évidemment très opposés à cette délibération qui sera bien évidemment attaquée par des riverains au TA.

M. Tisseyre

Merci, Monsieur le Maire. Nous regrettons le manque d'informations dans le dossier qui nous a été fourni ce soir concernant le projet de programmes de logements en particulier. Il serait important d'avoir une idée de l'impact de ce programme de logements sur la vie de ce quartier déjà dense et des répercussions sur les établissements publics à proximité (crèches, écoles, services publics tels que la Poste, etc.), des impacts sur la circulation déjà très difficile sur la rue du Point du jour, rue à sens unique.

Enfin, si nous sommes favorables à la mise à disposition de nouveaux espaces verts, reste à savoir sous quelles conditions les Boulonnais pourront pleinement en profiter et notamment quels seront les créneaux horaires. Nous voudrions soulever un dernier détail concernant la forme. Nous apprécierions plus de précision dans la rédaction des articles de la délibération, notamment les articles 2 et 3. On vote une révision

simplifiée, mais on ne sait pas de quoi.

M. Baguet

Merci, d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Rapidement, Monsieur Mougin, même si je ne sais pas ce qu'il y a à dire.

M. Mougin

Je ne sais pas ce qui l'emporte le plus chez certains de nos collègues de la surdité ou de la mauvaise foi. Enfin, je rappelle quand même que nous sommes dans une des dernières phases de cette opération juridique, mais nous avons déjà largement parlé de cette opération le 25 mars 2010. Elle a été présentée dans le détail avec les surfaces et avec la volonté de la Ville pour expliquer pourquoi nous lançons cette procédure de révision simplifiée. Il n'est pas question de sacrifier un espace vert. Il est simplement question d'économiser et d'épargner un peu les finances de la Ville, qui ont été bien malmenées au début de cette opération. Je rappelle que le prix d'achat du terrain se montait à 12 millions d'euros pour la CAVDS, alors qu'à l'époque, seules Boulogne-Billancourt et Sèvres faisaient partie de la CAVDS.

Il nous est apparu raisonnable d'en limiter légèrement, à la marge, la surface, de récupérer 7,8 millions d'euros – pardonnez du peu –, de récupérer en dation une salle de sport, puisque ce terrain est à vocation espace vert et équipement sportif. C'est exactement ce que vous nous proposons, puisque l'espace vert est maintenu et que nous allons récupérer un équipement sportif. Je ne vois donc pas où est la difficulté. Nous respectons le PLU. Simplement, nous amputons de quelques mètres carrés l'espace vert, mais celui-ci conservera des proportions très généreuses, puisqu'il représentera à peu près le double de celui qui existe rue Maître-Jacques. Je peux vous dire que ce dernier espace vert est occupé sans arrêt. Il en sera de même pour celui-ci, implanté dans un lieu où il y en a peu. Je suis prêt à prendre les paris aujourd'hui. Demain, cet espace vert sera fréquenté et personne ne comprendra pourquoi, ce soir, dans la salle, on s'est opposé à cette opération.

Effectivement, nous allons créer une voie de circulation douce qui rejoindra la rue du Dôme. C'était une demande des riverains. C'est une demande qui a été répétée à maintes reprises en réunion de quartier. Je parle sous le contrôle de Léon Sebbag ici présent. Nous allons donc donner, sur ce point, satisfaction aux riverains.

J'ajouterai, sur la présentation de la délibération, que nous en avons déjà parlé. Vous avez déjà fait une attaque ad hominem dans un recours qui a été fait dans des riverains à un autre endroit. Vous m'avez accusé, entre guillemets et non au sens juridique, d'avoir dissimulé la vérité au cours des Conseils municipaux et des Commissions où je n'aurais pas dit tout ce que j'avais à dire. J'aurais voulu volontairement cacher au Conseil municipal différents éléments. Il n'est pas besoin d'aller en page 2 ou en page 3 pour connaître le contenu de cette

opération. Il s'agit simplement de suivre une procédure de révision simplifiée dont vous êtes censés, en tant que Conseillère municipale et Conseillère régionale connaître les tenants et les aboutissants. Nous en sommes à un nouveau stade de cette procédure. Je n'allais pas vous soumettre à nouveau la délibération du mois de mars, qui a été approuvée par le Conseil municipal en son temps et qui n'a pas été frappée de recours, je vous le rappelle.

Enfin, sur la succession des révisions, je voudrais tout de même faire un rappel. Il est vrai que certaines décisions sont prises ce soir, ont été prises par le passé et seront prises dans le futur, sur l'évolution du PLU. Ce PLU date de 2004. J'ai toujours dit que ce PLU qui était assez innovant à l'époque, puisque c'était le premier que nous faisons en volume, vieillit. La Ville évolue et il s'agit simplement de faire évoluer autant que faire se peut ce document d'urbanisme avec les évolutions, les demandes de la Ville, l'évolution législative, les contraintes que nous pouvons rencontrer ainsi que les opportunités d'aménagement urbain.

Il est donc parfaitement normal que six ou sept ans après le vote de ce PLU que celui-ci évolue, ainsi que le législateur l'a d'ailleurs prévu, puisque si ces procédures existent, c'est précisément pour permettre au PLU d'évoluer et de suivre la vie de la collectivité urbaine. Si nous le faisons, nous ne faisons qu'appliquer la loi et les ressources que celle-ci nous offre.

J'observe tout de même que ce PLU qui a été approuvé le 8 avril 2004 – je parle sous le contrôle de Monsieur Fourcadequi était Maire à l'époque – a fait l'objet d'une modification numéro 1 le 7 juillet 2005, à peine un an après. Il y en a eu ensuite une deuxième le 16 novembre 2006 et une révision simplifiée a été approuvée le 12 juillet 2007, c'est-à-dire trois ans plus tard. A l'époque, vous avez tous fait évoluer votre PLU. Le pire est que vous l'avez fait évoluer à peine 18 mois après le vote. A l'époque, nous aurions peut-être pu vous reprocher de ne pas avoir suffisamment anticipé sur les décisions à venir. Aujourd'hui, nous récupérons un PLU qu'on applique bien volontiers, parce qu'une fois encore, il a des vertus.

Cependant, il s'agit de le faire évoluer. A ce titre, nous sommes dans la moyenne en termes de nombre de révisions et de modifications des documents d'urbanisme des grandes villes, comme Strasbourg, Rouen et d'autres. Celles-ci font évoluer, au fur et à mesure leur PLU sans préjudice d'ailleurs sur une révision générale qui sera effectivement une révision d'ensemble et qui touchera à l'économie générale de la ville et de son évolution. Là, nous ne sommes que sur des aspects très ponctuels de l'évolution urbaine.

M. Baguet

Merci, Monsieur Mougin. Je voudrais tout de même rappeler que nous vivons dans un pays de droit. Le terrain mitoyen du nôtre et qui appartient à GPSO est un terrain privé. Les propriétaires ont le droit de le vendre à qui ils le souhaitent. Dans l'état actuel du PLU, il y aurait nécessairement eu une opération immobilière à côté. J'ai expliqué cela à une riveraine lors

de la rencontre de quartier. Elle me dit : « Monsieur le Maire, vous auriez pu faire un espace vert ». Je lui ai répondu qu'il aurait fallu racheter le terrain d'à côté au propriétaire privé. Ce n'était plus dès lors une opération d'espace vert à 14 millions d'euros. Je souligne que 14 millions d'euros pour 4 000 mètres carrés, cela représente un espace vert à 3 500 euros du mètre carré. On ne peut pas faire à Boulogne-Billancourt une opération d'espace vert à 3 500 euros du mètre carré. C'est du jamais-vu.

A l'origine, le projet prévoyait un espace vert à 3 500 euros le mètre carré. Aujourd'hui, nous arrivons à un espace vert un peu diminué, mais qui offre la possibilité de créer une sente piétonne pour désenclaver le quartier. Nous récupérons une petite salle de sport et nous récupérons 7,8 millions d'euros sur 12 millions d'euros, ce qui représente un espace vert à 1 550 euros le mètre carré.

Il faut que nous soyons responsables. Nous sommes des élus. Monsieur Solère, nous ne sommes pas obligés de céder à tout le monde. Il faut bien évidemment écouter les Boulonnais, mais il faut aussi défendre l'intérêt général. De toute façon, une opération immobilière était prévue sur cet espace mitoyen. Nous avons donc préféré négocier avec les propriétaires pour trouver un espace vert intéressant à réaliser, qui débouche sur la sente piétonne et qui coûte beaucoup moins cher au contribuable.

Je trouve qu'il y a un certain nombre de sous-entendus, Madame Bauche et Monsieur Solère, qui deviennent un peu insupportables. Je tiens vraiment à vous mettre en garde. Nous sommes des élus responsables. Nous essayons de faire les choses de manière intelligente et nous essayons de faire les choses dans l'intérêt de la population de Boulogne-Billancourt. Nous ne faisons pas que des choses dans le but que vous imaginez, loin de là. Madame Shan, il a été dit par Monsieur Mougin qu'il y aurait un espace vert, comme prévu. Il y aura un espace vert avec une sente pour faire respirer le quartier. De toute façon, il y a une opération immobilière que nous ne pourrions pas empêcher, parce qu'elle s'inscrira de toute façon dans le PLU de 2004 que Gauthier Mougin a évoqué tout à l'heure. Je n'ai pas voté ce PLU, pas plus qu'une grande partie d'entre nous.

La dame avec qui j'ai discuté pensait qu'il n'y aurait rien sur ce terrain. Je lui ai fait savoir que nous étions dans un pays de droit et que les propriétaires ont le droit de vendre à qui ils le veulent. Si c'est conforme au PLU, il y aura un immeuble de R+4 ou R+7 face à chez elle, à moins de modifier et de tout supprimer et de nous endetter pour acheter des terrains à 12 millions d'euros, cela ne me paraît pas très raisonnable. Il faut défendre à la fois la population et défendre l'intérêt général. C'est une délibération qui me paraît être une délibération de bon sens. Je la mets aux voix.

La délibération n° 9 est approuvée à la majorité.

10. Secteur Rhin-et-Danube – Mise à l'étude d'un schéma d'aménagement – Définition du périmètre de sursis à statuer.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit de mettre à l'étude un schéma d'aménagement et de définir un périmètre de sursis à statuer pour les permis de construire sur le secteur Rhin et Danube, qui est un secteur en constante évolution, sur lequel des projets se développent les uns après les autres. Avant qu'il ne soit trop tard, il nous est apparu important de pouvoir avoir une vision globale et d'ensemble sur ce terrain. Nous sommes au sud d'un autre périmètre d'étude et de sursis à statuer que nous avons décidé il y a – je crois – deux ans, concernant le terrain des Abondances. Afin de limiter la prolifération anarchique des opérations sans savoir ce que nous voulions sur ce quartier qui est important, puisque c'est à la fois l'une des entrées de ville et c'est également un quartier dans lequel il y a beaucoup d'anciens immeubles et c'est un quartier enfin vers lequel convergent beaucoup d'axes à grande circulation, il nous a paru important d'avoir une vision future de ce que nous voulions faire, notamment intégrée dans la révision générale du PLU qui est à l'étude.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

La résolution a été adoptée à la majorité, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote. Le groupe @lternance a posé une question qui ne concerne pas directement ce sursis à statuer. Elle portait sur l'éventualité d'étudier la circulation de la rue Béranger, qui est une question qui pourra éventuellement faire l'objet d'études après ce sursis à statuer.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur Fusina et Monsieur Fourcade.

M. Fusina

Nous voterons cette délibération. Simplement, je note qu'il y a une évolution de la doctrine de la majorité en matière de PLU, car, si je me souviens bien et procès-verbal à l'appui, vous aviez indiqué il y a un ou deux ans que ce PLU devait être revu dans sa totalité, notamment parce qu'on avait mis l'accent sur un certain nombre d'opérations que vous estimiez beaucoup trop denses, mais auxquelles vous ne pouviez pas vous opposer, dans la mesure où le PLU était opposable. Vous avez dit que nous allions revoir ce PLU, parce que nous ne voulons pas surdensifier cette ville. Je prends note que vous avez évolué et changé de doctrine et que vous vous félicitez de pouvoir mettre en application ce PLU. C'est tout ce que je voulais indiquer.

M. Baguet

Je ne vois pas le rapport.

M. Fusina

Le rapport est simple.

M. Fourcade

Nous préférons cette formule de l'étude d'un schéma d'aménagement à des révisions simplifiées ou à des modifications partielles permanentes. Vous avez, depuis quatre ans, fait beaucoup de révisions simplifiées et de modifications. Là, il s'agit d'un objectif important dans l'organisation générale de la Ville. Il est normal que l'on n'attende pas la révision d'ensemble du PLU. Par conséquent, nous voterons cette délibération, en souhaitant que le schéma d'aménagement soit confié à de bons urbanistes, comme ceux que nous avons choisis pour le Trapèze.

Mme Bauche

Je pose de nouveau la question que j'ai posée tout à l'heure à Monsieur Mougin et à vous-même. La commission d'appel d'offres a attribué cette révision globale du PLU en novembre 2010 à François Leclerc. Quand peut-on espérer voir ce PLU global ? Ces gens de talent ont dû bien travailler. Quand allons-nous en finir avec les révisions simplifiées, pour avoir un PLU valable pour les deux ou trois années à venir ?

M. Gardillou

Avec cette délibération, vous voyez que nous ne sommes pas dans une position d'opposition systématique. C'est une très bonne chose et nous voterons donc cette délibération. J'observerai simplement qu'il faudra veiller dans cette étude à bien maîtriser la hauteur, parce que cette place est une porte de la ville vers l'A13 et Saint-Cloud et qu'il s'agit d'une voie pénétrante dans Boulogne-Billancourt. Il faudra faire attention de ne pas être trop haut et faire en sorte que cela soit bien respecté dans le cadre du schéma pour ne pas donner un sentiment de masse lorsque l'on arrivera dans la ville de Boulogne-Billancourt.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur Mougin.

M. Mougin

C'est simplement un outil qui est adapté à une certaine vision périmétrique urbaine. Cela n'a rien à voir avec la révision, qui est un outil juridique adapté à un autre mode de gouvernance politique sur un autre endroit. Ce sont deux outils différents qui ont leurs avantages et que nous utilisons en fonction de nos volontés.

M. Baguet

Je suis ravi que vous ayez décidé de vous prononcer en faveur de cette délibération. Je suis simplement un peu stupé-

fait que ce quartier stratégique n'ait jamais fait l'objet d'attention dans quelque PLU que ce soit. Heureusement – nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement et cela sera même évoqué dans les médias – s'il n'y avait pas cette délibération, nous serions dans une situation extrêmement difficile. Vous ne pouvez pas nous reprocher tout et son contraire. Cette délibération est très importante pour l'avenir du quartier. Nous allons maintenant mettre aux voix.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

11. Protocole d'accord transactionnel concernant le musée Paul Belmondo entre la société Léon Grosse et la Ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au maire pour signer.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer un protocole transactionnel avec la Société Léon Grosse au sujet de l'opération du musée Paul Belmondo. Compte tenu de l'heure tardive, je peux peut-être m'abstenir de vous lire les chiffres. Sachez simplement qu'il y avait des réclamations sur lesquelles nous avons négocié pied à pied et sur lesquelles nous sommes parvenus à un accord. Le coût total des travaux aujourd'hui est arrêté à 5 968 319,43 euros TTC.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

La résolution est adoptée à la majorité, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Numéricâble - Exploitation du réseau câblé - Mise à disposition d'emplacements - Autorisation de signer la convention afférente.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec la société Numéricâble qui était déjà bénéficiaire d'autorisations d'emplacement pour ses réseaux et qui demande à prolonger cette convention, qui sera maintenant à titre onéreux pour le développement et la maintenance de ses réseaux de TVHD.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, les groupe @lternance et Rassemblés pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Tisseyre et Monsieur Barbot.

M. Tisseyre

Je voulais simplement faire une remarque concernant la convention. Nous aurions pu souhaiter d'être plus exigeants concernant l'entretien du réseau et avoir beaucoup plus d'exigences concernant la maintenance, parce que nous savons que, parfois, il y a des pannes concernant Numéricâble, qui impactent directement les habitants de notre ville et qui durent assez longtemps. Par conséquent, je pense qu'au niveau de la maintenance, il aurait fallu être plus exigeant.

M. Barbot

Je voulais simplement indiquer que notre groupe votera cette délibération et que Monsieur Solère, étant en charge de ce dossier au Conseil général, ne prendra pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. ZAC Seguin-Rives de Seine – Dénomination de la Crèche C1

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, je vous propose d'approuver la désignation de la crèche située 227, rue du Vieux Pont de Sèvres, au pied de la tour Horizon. Cet établissement est constitué d'une crèche de 60 berceaux, qui sera ouverte le lundi 5 mars 2012 et d'une structure multi-accueil de 20 berceaux, qui ouvrira pour sa part ses portes en septembre prochain.

L'identité de l'équipement est principalement liée à la présence de sculptures d'animaux, dont une immense girafe à l'entrée. Il est important de noter que cette crèche sera le premier établissement municipal zéro énergie.

La Commission des noms de rues qui s'est réunie le jeudi 2 février 2012, a souhaité proposer le nom « Crèche La Girafe ». Je vous propose d'approuver cette désignation. Auparavant, puis-je me permettre d'y ajouter une petite touche historique.

A propos de girafe, la girafe offerte à Charles X par Méhémet Ali vécut pendant dix-huit ans au début du XIX^{ème} siècle dans la ménagerie du Jardin des Plantes. Elle fut la première girafe à entrer en France et la troisième en Europe, la première étant la girafe Médicis acquise par Laurent de Médicis, à Florence en 1486. Elle fut offerte au roi de France, Charles X, par le vice-roi d'Égypte Méhémet Ali. Celui-ci l'avait lui-même reçue en cadeau d'un seigneur du Soudan. L'arrivée à Paris déclenche une véritable « girafo-mania ». Elle envahit le langage, la mode, le mobilier, la chansonnette, les pamphlets, les spectacles jusqu'à Balzac, Stendhal et Flaubert qui l'évoquent.

Née en 1825, d'après les calculs de l'époque, elle arriva à Marseille le 14 novembre 1826 et fut conduite à pied à partir du printemps en 1827. Au cours de ce voyage, elle était accompagnée par Geoffroy Saint-Hilaire, Directeur du Jardin des Plantes, une escorte de gendarmes à cheval, un chariot à bagages, ainsi que trois vaches, dont elle buvait le lait. Arrivée le 30 juin, elle fut pendant trois ans, l'une des attractions principales de la capitale. Au cours de l'été 1827, elle reçut 600 000 visiteurs.

Après sa mort, le 12 janvier 1845, elle a été naturalisée et fait désormais partie de la collection zoologique du Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle. Dans son livre publié en 1998, Michael Allin l'appelle Zarafa, nom qu'il présente comme la transcription d'un mot arabe signifiant à la fois girafe et charmante. Néanmoins, ce nom n'est pas attesté du vivant de la girafe. Un film d'animation sur l'histoire de cette girafe, Zarafa, réalisé par Rémi Bezançon sort en février 2012. Il sera diffusé au Pathé Boulogne.

L'année 2012 marque aussi le 50^{ème} anniversaire de Sophie la girafe, jouet en caoutchouc bien connu des tout petits. J'espère que celui-ci vous évoquera des souvenirs. Je vous remercie.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi le nom de cette crèche ne faisait pas référence à la rue dans laquelle elle est située. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur le nom de la crèche ? Il est

vrai que je ne suis pas très chaud. Nous avons des problèmes sur les dénominations de nos écoles et de nos crèches. Je le répète à chaque fois. Appeler une école Jean-Baptiste Clément, alors qu'elle se trouve rue de Sèvres et que nous avons une avenue Jean-Baptiste Clément plus loin peut être source de confusion. Nous avons un collège Landowski, un espace Landowski et un musée-jardin Landowski. Les crèches s'appellent « Les cabris », « Les oiseaux »... Nous ne savons pas où elles se situent. Effectivement, en l'occurrence, la girafe est tellement identifiable – on ne voit que cela d'ailleurs – que nous pouvons bien l'appeler « La Girafe ». Si c'est le choix de la Commission, je m'y soumetts. Une girafe, c'est impressionnant. J'espère que les petits n'auront pas peur. Il y a aussi un ours blanc. Il est impressionnant. Il y a aussi des coccinelles, mais il me semble qu'il y a déjà une crèche des coccinelles. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Personnel Communal - Mesures diverses.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte 6 points.

Le point numéro 1 traite de la traditionnelle actualisation des effectifs et concerne 32 postes budgétaires, dont vous avez le détail en annexe 1.

Le point numéro 2 concerne d'une part le renouvellement en contrat à durée indéterminée du contrat d'un agent exerçant les fonctions d'administrateur système au sein de la Direction de l'information et d'autre part d'élargir les missions d'un agent chargé des événements culturels au sein de la Direction de la culture, en lui confiant également la responsabilité de la programmation culturelle et du développement des publics.

Le point numéro 3 concerne le renouvellement de la mise à disposition de deux agents au profit de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le point numéro 4 relève de la dotation vestimentaire du personnel communal. Il vous est demandé d'approuver d'une part la liste des emplois concernés par cette dotation et d'autre part le règlement intérieur définissant les modalités de gestion de ces dotations. Je vous précise que ce point a été adopté lors du Comité technique paritaire qui s'est tenu le 9 février dernier.

Le point numéro 5 concerne la modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité absolue de service. Quatre logements sont concernés. Il s'agit premièrement de la modification de l'adresse d'un logement attribué pour utilité de service au coordinateur administratif du plan de sécurité de la ville, deuxièmement du logement affecté au gardien du cimetière Pierre-Grenier. L'ancien gar-

dien étant parti en retraite et le remplaçant étant logé par ailleurs, il n'y a donc plus nécessité. La réaffectation du local est en cours d'étude. Troisièmement, il s'agit du logement du responsable de la maintenance technique des véhicules industriels dédiés à la collecte ménagère. Cette activité étant transférée à GPSO, il convient de retirer cette concession. Enfin, le logement du gardien du stade Le Gallo ne se justifiant plus en termes de nécessité absolue de service, il convient également d'en supprimer la concession.

Le sixième et dernier point a trait au marché des médecins agréés. Une liste de médecins agréés pour l'établissement du certificat médical nécessaire à l'accès aux emplois publics est établie par la Préfecture. La Ville a lancé un marché à procédure adaptée en avril 2011 pour s'assurer des services de cinq médecins. Il se trouve que sur les cinq médecins retenus, deux sont partis en retraite et un troisième n'est plus disponible pour raisons de santé. Il vous est donc proposé de répartir sur les deux médecins restants le montant des trois marchés non reconduits par voie d'avenant.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance s'interroge sur la baisse du nombre de médecins et souhaite avoir des informations complémentaires quant au matériel de sécurité de la dotation pour les policiers municipaux et connaître notamment sa durée. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur Vincent.

M. Vincent

Monsieur le Maire, la question ne porte pas sur cette délibération, mais sur le bilan social 2010 que nous avons reçu. Ce rapport fait état de la rémunération des agents de catégorie C. Dans ce rapport, des tranches de rémunération sont indiquées. Dans la tranche 3 000 à 4 500 euros –tranche relativement élevée – il y a douze personnes. Je voulais savoir à quoi correspondait ces emplois dont la rémunération est en fait probablement supérieure à celle d'une partie des agents de catégorie B, voire de catégorie A.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres questions sur la délibération ? Il n'y en a pas. Nous allons regarder ce point. Ce sont probablement

les heures supplémentaires des agents.

Mme Godin

Effectivement, certains agents ont bénéficié de beaucoup d'heures supplémentaires, ce qui explique ce montant de rémunération qui peut poser question par rapport au montant moyen de la rémunération d'un agent de catégorie C, mais je pourrai vous donner le détail plus précisément. Je ne l'ai pas devant moi ce soir, comme vous pouvez vous en douter, mais je pourrai vous faire parvenir ce détail.

M. Baguet

Nous avons décidé à l'avant-dernier CTP de limiter le recours aux heures supplémentaires. Nous avons notamment limité les déplaçonnements des recours aux heures supplémentaires. Les heures supplémentaires, c'est un peu un sport municipal. Depuis plusieurs années, leur montant est supérieur à 2 millions d'euros par an. Nous avons donc essayé de réorganiser le fonctionnement de certains services. Nous l'avons fait pour le service des sports. Nous l'avons fait pour l'état civil. Nous l'avons fait pour la police, de mémoire. Je pense que les services doivent se réadapter en fonction des besoins de la population. C'est dans ce sens que cela doit se faire et non dans l'autre sens. Vous avez cependant raison. C'est une bonne remarque et nous en sommes très soucieux. Je mets aux voix la délibération. Monsieur Fourcade, vous vous absteniez. Je sais quelle est votre marotte. Ce sont les contrats. Là, il est question du renouvellement d'un contrat que vous aviez vous-même signé en 2006. C'est vous qui l'avez fait rentrer dans la Mairie et vous êtes contre le renouvellement.

Mme Vouette

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Nous souhaitons un vote par division. Nous votons contre le point 2 et pour le reste.

M. Baguet

Là aussi, c'est ce pauvre agent. Sous cette réserve, pas d'autres remarques.

La délibération n° 14 est approuvée à la majorité.

15. Maison du droit - Convention avec le CDAD et convention d'objectifs - Désignation des représentants de la Ville - Autorisation donnée au maire pour signer.

M. Philippe Tellini, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Dans cette délibération en trois points, il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec le Conseil départemental d'accès aux droits, la Ville, bien entendu, et l'association Maison du droit de Boulogne-Billancourt. Le deuxième point consiste à autoriser le Maire à signer une

convention d'objectifs avec la Maison du droit de Boulogne-Billancourt, qui permettra le versement d'une subvention de 160 000 euros, subvention inscrite au BP 2012. Pour le troisième et dernier point, il s'agit de désigner les deux représentants de la Ville qui siégeront au sein du Conseil d'administration de cette association.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance a souhaité savoir quels étaient les retours en termes de fréquentation de la Maison du droit depuis son ouverture le 16 janvier. Il a été répondu que 600 contacts avaient été recensés depuis l'ouverture de la Maison du droit. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas. Il faut que nous désignions deux représentants. Je vous propose, puisqu'il n'y a que deux postes, qu'il s'agisse de deux représentants de la majorité – ce qui me semble normal – à savoir Monsieur Tellini, en qualité de Maire-adjoint chargé de la sécurité et rapporteur de la délibération et Madame Bondoux qui est déléguée au droit des femmes. Elle a toute sa place, à mon avis, dans le Conseil d'administration de l'association. Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Vouette :

Notre groupe ne prendra pas part au vote sur cette désignation et votera pour le reste.

M. Fourcade

Nous ne prendrons pas part au vote pour cette désignation. Pour le reste, c'est une très bonne idée. Nous voterons le reste de la délibération.

M. Solère

Pareil.

M. BAGUET

600 contacts en quatre semaines d'ouverture : je ne sais pas si nous serons sur le même rythme sur douze mois. Je ne sais pas si vous voyez ce que cela représente. A la fin de l'année, cela ferait près de 7 000 contacts, sur une population de 114 000 habitants. Cela prouve qu'il y avait un vrai besoin.

Nous devrions procéder à l'inauguration avec le Garde des Sceaux le 22 ou 23 mars.

La délibération n° 15 est approuvée à la majorité. Monsieur Tellini et Madame Bondoux sont désignés représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'association Maison du droit de Boulogne-Billancourt.

16. Révision des tarifs publicitaires applicables au BBI Culture(s).

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Cette délibération est sur table, parce qu'il en manquait un morceau dans les documents qui ont été remis aux élus.

Mes chers collègues, l'objet de cette délibération est la révision des tarifs publicitaires applicables au BBI Culture(s). Le BBI Culture(s) a été lancé en avril 2010. Sa périodicité est de trois numéros par an. Les tarifs de publicité pour ce journal ont été votés le 10 décembre 2010. La conjoncture économique peu favorable et un support de communication encore jeune ne permettent pas de fidéliser les annonceurs. Il vous est donc proposé d'approuver certaines révisions tarifaires. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance s'est interrogé quant à l'utilité de ces nouveaux tarifs. Il a été répondu qu'ils avaient été adaptés au vu de la conjoncture économique. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Musées municipaux - Convention de partenariat avec GPSO - Donations - Approbation et autorisation.

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,
Cette délibération concerne les musées municipaux. Le premier point est une convention de partenariat entre le Conservatoire à rayonnement régional et la Ville pour la mise à disposition de la bibliothèque Marmottan. Il vous est

demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention. Au point numéro 2, il vous est demandé d'autoriser le Maire à accepter les donations suivantes :

- Donation de Monsieur Michel Drouart, petit-fils des artistes Raphaël Drouart et Alice Drouart pour une valeur de 59 700 euros,
- Donation de Madame Annick Seifert, fille de l'artiste, pour une valeur de 6 000 euros.

Ces donations ont reçu l'avis favorable de la commission scientifique nationale des collections des musées de France. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Association 'Cirque en chantier'-Renouvellement de la convention d'objectifs - Autorisation au maire de signer la convention.

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

L'objet de cette délibération est le renouvellement de la convention d'objectifs de l'association Cirque en chantier. Le projet porté par l'association « Cirque en Chantier » a pour ambition de faire découvrir l'univers du cirque à un large public par la présentation de spectacles de cirque issus du monde entier.

Depuis le 14 juin 2011, les différents spectacles programmés ont attiré 196 947 spectateurs. L'association s'engage par ailleurs et en particulier à développer des partenariats avec d'autres institutions, à organiser des actions de sensibilisation autour de l'art du cirque, avec les acteurs associatifs locaux, à mettre des places à disposition de la Ville et enfin à ouvrir ses portes au centre de loisirs de Boulogne. Il vous est donc proposé d'approuver cette subvention.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Le groupe @lternance regrette la formulation de la délibération qui précise que le spectacle s'adresse à un large public, alors qu'en réalité celui-ci était destiné à un

public aisé. Il a été répondu que les retombées économiques étaient importantes pour les commerçants du Trapèze et que des chiffres de fréquentation seraient donnés en séance. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ? Madame Bauche. La dernière fois que nous avons évoqué ce sujet en Conseil municipal, cela a duré une heure. Je ne déclenche pas le chronomètre, Madame Bauche. Je vous vois avec toutes vos feuilles et cela m'inquiète. Madame Bauche, vous savez que le temps de parole est comptabilisé. Je vais déclencher mon chronomètre, parce que je m'inquiète. Nous sommes bien d'accord, Madame Bauche. Je ne l'ai pas utilisé jusqu'à présent. Monsieur Fourcade le faisait plus souvent que moi. Il avait peut-être raison. Je devrais peut-être m'y remettre, mais nous n'allons pas passer une heure sur le cirque. Il est 11 heures 05. Vous avez la parole pour 5 minutes, Madame Bauche. J'appuie sur le chronomètre.

Mme Bauche

Je vais gâcher une de mes cinq minutes pour vous rappeler que c'est votre réponse qui avait été très longue. D'ailleurs, elle n'avait apporté aucune des réponses que je vous demandais. Dans le compte prévisionnel que vous nous aviez présenté le 12 mai, pour cette association, figurait une subvention du Conseil général de 50 000 euros. Nous avons demandé s'il y avait une assurance de ce versement. Nous ne savons toujours pas si cette somme a été versée. Vous vous apprêtez à donner 150 000 euros de plus à une association qui vous a peut-être fourni, à vous, des informations, mais le Conseil municipal n'a été informé de rien.

Au Conseil municipal, vous dites que vous allez demander des éléments financiers, les comptes annuels du dernier exercice. C'est ce que l'on aimerait voir. Evidemment, cet exercice va être clos au 12 mai prochain. Je vais vous proposer de surseoir, afin d'examiner les comptes d'exploitation et bilans validés par un commissaire aux comptes, ce que l'on fait pour toutes les autres associations.

Pour le deuxième point, l'association Cirque en chantier, pour laquelle des questions sont restées en réponse lors de notre dernier débat sur le sujet, il y a presque un an, est une coquille vide destinée à recueillir des subventions et à sous-traiter à d'autres satellites domiciliés à la même adresse. Pourquoi, dans cette convention que vous avez vous-même votée, n'avez-vous pas posé de façon drastique les clauses du partage de la meilleure fortune ? Avec 196 947 spectateurs, il a

dû rentrer un peu d'argent. Là encore, je pense qu'il est prématuré de voter une subvention complémentaire à cette association.

Je vais vous rappeler aussi un petit point. Pour 150 000 euros, nous avons eu 675 places au total gratuites. Cela ne fait que 222 euros la place... Je trouve qu'il vaudrait mieux les acheter et ne pas donner de subvention ! Enfin, je vous avais demandé comment cette association avait pu installer son chapiteau sur l'île Seguin. Y a-t-il un bail ou une convention avec la SAEM ? Je vous avais demandé l'accès à ces documents. Nous ne les avons naturellement pas vus et vous n'avez pas répondu, dans votre longue réponse, bardée d'adverbes à toutes les lignes. Il n'y avait aucun document.

Si un bail a été signé par la SAEM, pour une durée déterminée et si la Ville renouvelle une subvention de 150 000 euros, cela signifie que, certainement, on va demander à la SAEM de renouveler le bail. Je veux vous mettre en garde sur ce qui va se passer. En ajoutant un bail de douze mois à un autre bail de douze mois, cela va faire 24 mois. Vous me suivez jusque là. Passés 23 mois, l'addition de ces deux baux précaires va faire un bail commercial. Vous aurez créé une commercialité.

Si, d'une façon ou d'une autre, après débat ou sans, on trouve que la culture du cirque et notamment la construction du Globe ne peuvent se faire sans que la Ville n'accorde de très larges subventions d'investissement et si l'on décide alors d'y renoncer, il faudra très certainement prévoir de verser des dédommagements pour la commercialité qui a été créée. Là aussi, je voudrais qu'on prenne des précautions. Tout d'abord, il est prématuré de s'engager à nouveau pour ce montant sans avoir le bilan. Ensuite, il faudrait en savoir un peu plus. Peut-être que vos conseillers juridiques pourraient se pencher là-dessus.

J'attire votre attention sur le fait qu'en 2000, la grande roue qui avait obtenu le droit pour un an de s'installer derrière les Tuileries avait demandé benoîtement si elle pouvait obtenir un an de plus. Le Maire du VIIIème arrondissement a accordé ce nouveau bail et, après, n'arrivait plus à faire démonter la grande roue. Celui a coûté la peau des yeux, parce qu'il a dû verser des dédommagements pour commercialité. Les forains utilisent très couramment cette création. J'espère que vous vous êtes entouré de toutes les précautions d'usage.

M. Solère

Monsieur le Maire, nous allons voter contre cette délibération pour une raison simple. Vous avez sacrifié l'université américaine pour la remplacer par un cirque et nous ne nous en remettons pas.

M. Baguet

D'autres demandes d'intervention ? Il ne faut pas dire n'importe quoi, Monsieur Solère. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure à Jean-Pierre Fourcade, mais l'université américaine

nous a versé un dédit de départ. Cela permet d'équilibrer les choses.

Madame Bauche, je voulais vous dire deux choses. Premièrement, nous avons voté les subventions en décembre. Nous aurions donc dû présenter cette délibération à cette occasion. Nous avons passé un certain nombre de conventions avec les grosses associations de la ville. Nous l'avons oubliée. Ce n'est donc qu'un rattrapage. Deuxièmement, sur la situation juridique de la société, je vous rassure : Madame Gauthier, notre trésorière, ne pourrait pas payer si la société n'était pas en règle. Je fais tout à fait confiance à Madame Gauthier et à son professionnalisme. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité.

19. ZAC Seguin-Rives de Seine - Convention avec l'Association Foncière Logement.

Mme Sylvie Rougnon, Conseiller municipal, rapporteur.

Il s'agit d'une convention avec l'association Foncière logement, qui est signataire de l'ANRU. Cette convention stipule que l'association Foncière logement « accompagnera la commune de Boulogne-Billancourt dans son projet de rénovation en contribuant à l'augmentation de son parc social au sein de l'opération d'aménagement Ile Seguin-Rives de Seine. »

L'objectif est qu'elle réalise sur la ZAC Seguin Rives de Seine 314 logements locatifs sociaux. Les logements acquis par la Foncière Logement sont financés par le 1 % logement sans aucune aide des communes ni de l'État, exceptée la TVA à taux réduit pour le logement social.

Pour l'ensemble des lots acquis par cette association sur le quota des logements sociaux, la Ville bénéficiera d'un droit de désignation pour un quart des appartements. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'autoriser le maire à signer avec l'Association Foncière Logement la convention en annexe.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

La résolution est adoptée à la majorité, les groupes Rassemblement pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Even.

Mme Even

A travers la Foncière logement, ce sont les entreprises qui financent l'ANRU par le biais de leur versement de PEEC (participation des entreprises à l'effort de construction) aux collecteurs d'actions logement. Il est donc logique que ces entreprises demandent à ce que leurs salariés puissent bénéficier des logements qu'elles financent en partie. Il serait donc souhaitable que le service du logement de la Ville, même si je suis bien consciente que c'est un petit surcroît de travail, fasse figurer sur les dossiers des demandeurs le code postal ou la ville de l'entreprise, si le demandeur est un salarié. Ceci nous permettrait effectivement d'accepter plus facilement que cela n'est le cas en commission de proposition d'attribution de logement des non-Bouloonnais. Cela permettrait également d'éviter des flux de circulation, en rapprochant les salariés de leur lieu de travail. Il n'y a effectivement aucune raison que l'on n'accepte pas des non-Bouloonnais puisque leurs entreprises cotisent à l'ex 1 % patronal, à l'action logement. La Ville de Boulogne bénéficie de ces versements qui sont très lourds pour les entreprises.

M. Fourcade

Je trouve cette convention tout à fait bienvenue et je trouve que l'objectif de mixité des locataires qui est prévu dans la convention doit être strictement respecté, car c'est comme cela que nous arriverons à davantage de mixité sociale. Nous voterons donc cette délibération.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame Even, nous allons regarder votre proposition. Je crains que cela ne soit un peu lourd pour le service du logement. Nous allons regarder si nous pouvons appliquer rapidement votre suggestion et nous n'allons pas engager un débat. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. ZAC Seguin-Rives de Seine - Avenant n°3 à la convention ANRU.

Mme Sylvie Rougnon, Conseiller municipal, rapporteur.

Le 11 juillet 2008, la Ville, l'ANRU, les représentants de l'État, le Conseil général des Hauts-de-Seine, Paris Habitat, la SAEM Val de Seine, la Caisse des dépôts et l'association Foncière logement ont signé la convention partenariale ANRU fixant les modalités de la rénovation du quartier du Pont de Sèvres. Le projet de rénovation urbaine est aujourd'hui largement engagé :

A la demande du Comité, la Ville a donc engagé la rédaction d'un troisième avenant à la convention partenariale. Son objet est double :

- Premièrement, la mise à jour du planning de réalisation des opérations au regard de l'avancement opérationnel du projet

- Deuxièmement, l'avenant n°3 porte sur la mise en conformité de la convention initiale, signée le 11 juillet 2008, avec la convention-type validée par le Conseil d'administration de l'ANRU le 28 Avril 2010.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le Maire à signer cet avenant simplifié n°3.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. C'est juste un recalage de calendrier. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Convention de partenariat de la ville avec l'association e-enfance.

M. Frédéric Morand, Conseiller municipal, rapporteur.

Mes chers collègues,

Je reviens vers vous avec Espace Santé. Comme vous avez pu vous en apercevoir, nos jeunes adolescents sont très férus d'internet, de réseaux sociaux et de mobiles en tous genres. Afin d'essayer de limiter les excès dont nous sommes témoins et dont nous entendons parler dans les médias nationaux, nous avons eu l'idée de demander à e-enfance, association nationale de venir dans la Ville de Boulogne dans les collèges pour donner quelques conseils d'utilisation à deux groupes d'adolescents les 11-12 ans et les 13-14 ans, qui ont des visions quelquefois un peu différentes en fonction de leur vieillissement. Il y aura donc d'une part une vingtaine d'entretiens dans les collèges pour le premier groupe et une trentaine d'entretiens pour le second groupe. Parallèlement, nous avons mis en place une conférence qui aura lieu au mois de mai, pour le grand public, pour les parents, pour les professionnels et pour les encadrants, afin de rappeler les problématiques de ces différentes difficultés et de voir avec eux quelles étaient les meilleurs moyens pour faire de la prévention utile.

Tout ceci se fait pratiquement gratuitement. L'organisation de la conférence coûte 200 euros à la Ville. Pour le reste, nous défrayons simplement l'association e-enfance pour les intervenants qui se déplaceront dans la ville de Boulogne. Je vous demande d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes.

Mme Sicars, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance précise qu'il s'agit là d'une bonne idée qui pourrait cependant se voir étendue aux lycéens. Il a été répondu que les collégiens étaient plus directement concernés, mais que les lycéens pourront assister à la conférence. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé de plus amples renseignements sur l'association elle-même et notamment sur les animateurs recrutés par l'association. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. Conseil Économique et Social Local (CESL) - Adaptation des statuts et composition de sa nouvelle assemblée.

M. Guy-René Baroli, Conseiller municipal, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le CESL, nouvelle instance de consultation selon les termes de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, a été créé pour 3 ans. Il a été officiellement installé par notre Député-maire le 12 février 2009 et achève donc son premier mandat. Vous avez la liste des différents rapports et travaux. Je ne vais pas la reprendre. C'est un travail de qualité et très intéressant qui a été accompli.

Aujourd'hui, tout en vous proposant la même procédure de sélection des candidatures que nous avons pratiquée en 2008 – une commission composée de représentants de chacun des groupes du conseil municipal –, je vous soumetts des modifications des statuts initiaux qui visent à les rendre plus cohérents avec la pratique, en précisant certains aspects de fonctionnement, et à reprendre les éléments les plus importants du rapport :

- Modification du titre afin d'intégrer la dimension environnementale,
- Modification de statut par rapport au document transmis en commission, notamment l'article 9 (remis sur table)
- Simplification de l'organisation en passant de 6 à 3 sections,
- Publicité des rapports par une communication en conseil municipal,
- Renforcement de l'initiative des sections par la production d'un rapport thématique.

Un appel à candidatures a été publié dans le numéro de janvier du BBI municipal. Je vous propose de procéder à la désignation en règle des conseillers municipaux pour siéger dans la commission afin de sélectionner les candidats pour le futur CESEL.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance a souhaité connaître les nouveaux thèmes abordés. Il a été précisé que les thèmes n'étaient pas connus à l'heure actuelle. Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et Rassemblement pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote, le groupe @lternance a lui précisé qu'il trouvait cet organe de démocratie locale très utile pour la ville.

M. Baguet

Nous vous avons mis sur table une nouvelle délibération où nous avons modifié l'article 9. Nous l'avons rajouté. C'est en surligné et grisé : « Les fonctions de direction et de secrétariat général du CESEL sont confiés par le Maire à des agents publics municipaux justifiant des capacités à ces fonctions ».

Ensuite, le groupe RPBB et le groupe UP BBm'ont soumis un amendement à l'article 2 : « Aucune rémunération ne sera versée au Président ni au Vice-président autre que leurs travaux ». La majorité voudrait également soumettre un autre amendement qui n'est pas contradictoire avec le précédent : « La Ville pourra recourir pour des tâches spécifiques discontinues dans le temps et liées à la production des études et avis demandés, conformément à l'article 10 des statuts, au recrutement de rapporteurs vacataires choisis parmi les membres du CESEL, conformément aux dispositions de l'article D.16.17-19 du code général des collectivités territoriales. La Ville est autorisée à recruter sous la forme de contrats de vacation les personnes assurant la fonction de rapporteur des études et avis du CESEL. Le tarif de la vacation correspond au 30ème traitement indiciaire et de l'indemnité de résidence afférant à l'indice majoré 801. »

En fait, je suis d'accord avec l'amendement que vous avez déposé. Sur le principe, il faut que l'on rappelle que le CESEL, c'est du bénévolat. Néanmoins, il y a quand même, à certains moments, comme je l'ai dit en Assemblée générale du Conseil économique et social des travaux, notamment pour les rapporteurs, qui consistent à rédiger et à se déplacer. Je pense qu'il faut que nous prenions au minimum en charge les frais du rapporteur, voire prévoir des défraiements pour le temps passé. Le bénévolat, c'est très bien, mais vous avez vu la qualité du dernier rapport remis sur Roland-Garros. C'est un travail

considérable. Ils ont vraiment beaucoup travaillé. Les titres honorifiques ne doivent pas être indemnisés. Je suis d'accord avec l'amendement proposé. En revanche, je pense qu'il faut que nous gardions cette possibilité sur le travail réellement effectué par des rapporteurs sur des missions ponctuelles, sans vacation linéaire ou indemnité quelconque. C'est donc un compromis. Je suis d'accord pour prendre l'amendement que vous proposez, Monsieur Fourcade et Monsieur Solère, sous réserve que nous prenions aussi le suivant. Nous prenons les deux, si vous en êtes d'accord.

Nous allons vous distribuer les amendements et vous les mettez dans vos dossiers, mais je vous ai lu intégralement les deux rapports.

La dernière fois, nous avons cinq représentants : Monsieur Bacchetta, Monsieur Coquebert de Neuville, Madame Missoffe et Madame Bauche pour le groupe de Jean-Pierre Fourcade et Madame Vouette pour le groupe @lternance. Nous sommes passés à sept représentants. Je propose qu'il y ait un représentant du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, Monsieur SOLERE, si vous êtes d'accord. Nous pourrions alors maintenir tout le monde. Nous maintiendrons Monsieur Bacchetta, Monsieur Coquebert de Neuville, Madame Missoffe, Madame Bauche et Madame Vouette. Monsieur Solère, vous désignez quelqu'un et nous pourrions rajouter à cette liste de six Madame Belliard. Monsieur Solère propose Monsieur Fournier. Madame Vouette reste, de même que Madame Bauche.

Voulez-vous un vote à bulletins secrets ? Non. Je mets la délibération aux voix. Elle précise dans son article 2 les noms que je viens de citer et nous intégrons les deux amendements.

Mme Shan

J'avais une question à propos des articles 15 et 16. Je voulais savoir si ces procès-verbaux, après validation de l'un et adoption des avis et rapports d'études, ne pourraient pas figurer sur une plate-forme numérique. Nous pourrions alors les télécharger au format PDF. Récemment, il n'y avait pas suffisamment de rapports. Tout le monde n'a pas pu en avoir. Après, on ne sait pas où les retrouver.

M. Baguet

Le Conseil économique et social est tout de même un organe qui est chargé de travailler pour le compte de notre assemblée. Nous pouvons trouver un moyen pour vous donner les rapports. Si c'est pour les mettre en ligne pour avoir ensuite des débats à n'en plus finir parce qu'il y a une phrase qui déplaît à tel riverain ou à telle personne... La légitimité démocratique est issue du Conseil municipal et non du Conseil économique et social. Il ne faut pas confondre. Nous avons évoqué ce sujet lors de la dernière Assemblée générale. Je suis un peu réservé. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 22 est approuvée à l'unanimité.

23. Opération Bouchons - Convention tripartite entre la Ville, l'association 'Insertion et Développement Social Urbain' et le Comité départemental 92 handisport.

M. Pierre Deniziot, Conseiller municipal, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voulais associer à cette délibération Béatrice Belliard qui en est à l'initiative et remercier la mission handicap et Catherine Le Tennier qui en est la responsable. Elle a travaillé sur cette convention tripartite entre la Ville, l'association Insertion et développement social urbain et le Comité départemental handisport 92.

Vous savez que la Ville collecte en mairie et dans ses écoles de nombreuses tonnes de bouchons chaque année. Au total, 40 tonnes sont collectées dans plusieurs villes et Boulogne contribue à hauteur de 20 à 25 % à hauteur du total de cette collecte. Cette convention a pour but de formaliser nos liens avec l'association IDSU et de permettre d'accroître le tonnage de bouchons collectés par plus de communication et par une réflexion sur les moyens de collecte innovants, tout cela dans le but de convertir cette collecte en euros, afin de pouvoir acheter du matériel handisportif pour le comité handisport 92.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance évoque un manque de communication quant à ce projet et souhaite éventuellement que le BBI soit le relais de cette information. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt évoque quant à lui la logistique et propose que la collecte se fasse au niveau des permanences de quartiers. Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Nous félicitons Pierre Deniziot et les services concernés. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 23 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Nous levons la séance. Bonnes vacances à ceux qui en prennent et soyez prudents si vous allez faire du ski.